

# QUE CHOISIR

EXPERT • INDÉPENDANT  
• SANS PUBLICITÉ

## TESTS LABO QC

### SIÈGES AUTO

Une sélection  
de 18 modèles



### SORBETIÈRES

Le plaisir des  
glaces maison

### CREVETTES D'ÉLEVAGE

La qualité au  
rendez-vous ?

## Vols de voitures

333 mises  
à l'épreuve,  
5 résistent !

L 12260 - 593 - F: 4,80 € - RD



DOM avion 6 € - TOM: 720 XPF



**Tests VENTILATEURS  
ET CLIMATISEURS MOBILES**  
Passez l'été au frais !

**Test**  
**CRÈMES  
SOLAIRE**

> **Les plus efficaces**  
> **Les moins polluantes**

WWW.QUECHOISIR.ORG

Indépendant et engagé, votre magazine est, par ses tests, ses enquêtes et ses conseils pratiques, au cœur de vos préoccupations de consommateurs citoyens responsables.



## QUE CHOISIR, c'est plus qu'un magazine !

C'est le mensuel de l'**Union fédérale des consommateurs-Que Choisir**, 1<sup>re</sup> association de consommateurs de France.

### ► LA PROXIMITÉ

Notre réseau de 150 associations locales, situées partout en France et animées par des milliers de bénévoles, est à votre écoute pour régler vos litiges, vous aider et vous conseiller dans vos démarches.

### ► LE PARTAGE

Nous relayons vos témoignages, vos alertes, vos besoins pour que votre voix soit entendue.

### ► L'EXPERTISE

Nos experts décortiquent les marchés, analysent les nouvelles tendances de la consommation, mettent en lumière les abus et vous éclairent dans vos actes d'achat et vos décisions.

### ► L'ENGAGEMENT

Nos juristes saisissent les autorités compétentes et la justice pour faire cesser et sanctionner les agissements illicites, et obtenir l'indemnisation des victimes.

### ► L'ACTION

Nos lobbyistes interviennent auprès des pouvoirs publics et des professionnels pour faire évoluer la législation et la réglementation en votre faveur.

**Nous sommes indépendants grâce à vous, agissant pour et avec vous !**

L'UFC-Que Choisir est également présente sur :

[www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)



### UFC-QUE CHOISIR

233, boulevard Voltaire, 75555 Paris Cedex 11  
Tél. : 0143485548. Télécopie : 0143484435

Fabienne Maleysson, Yves Martin, Élisa Oudin, Benjamin Roux, Anne-Sophie Stamarie, Audrey Vaugrent, **Président et directeur des publications**: Alain Bazot **Assistants/relations presse/communication**: Marie-Christine Brument, Corentin Coppens, Olivier Dejeufosse, Mathieu Wolfersperger **Directeur général délégué**: Jérôme Franck **RÉDACTION** - **Rédacteurs en chef**: Arnaud de Blauwe (QC mensuel), Franck Attla (QC en ligne), Pascale Barlet (QC Argent et QC Pratique), Perrine Vennetier (QC Santé) - **Assistante**: Catherine Sallignon - **Secrétaire général de la rédaction**: Laurent Suchowiecki - **Enquêtes, reportages**: Elsa Abdoun, Morgan Bourven, Cyril Brosset, Elsa Casalegno, Élisabeth Chesnais, Camille Gruhier (chef de rubrique tests), **Conception graphique**: Agence MaGwen et Véronique Puvilland - **Maquette**: Ludovic Wyart (directeur artistique), Sandrine Barbier, Clotilde Gadesaude, Capucine Ragot - **Iconographie**: Catherine Métayer - **Infographie/maquette Web**: Carla Félix-Dejeufosse, Laurent Lammens, Inès Blanard - **Documentation**: Frédérique Vidal (responsable), Audrey Berbach, Véronique Le Verge, Stéphanie Renaudin - **A collaboré à ce numéro**: Henri Houssay **QUE CHOISIR ÉDITION** - Laure Sassier **ESSAIS COMPARATIFS** - Éric Bonneff (directeur), Karima Amziane, Laurent Baubeste, Ozkan Calisir, Éric Ebran, Vincent Erdpling, Claire Garnier, Aïssam Haddad, Soraya Hamimi, Gaëlle Landry, Cécile Lelasseux, Lars Ly, Neil McPherson, Mélanie Marchais, François Palemon, Séliha Redjadi, Gabrielle Théry **OBSERVATOIRE DE LA CONSOMMATION** - Grégory Caret (directeur), Isabelle Bourcier, Sandrine Girollet, Marine Perier-Dulhoste et Ingrid Stierner **JURIDIQUE** - Raphaël Bartolomé (responsable), Gaëtan Dupin, Gwenaelle Le Jeune, Laurie Liddell, Véronique Louis-Arcène **ADMINISTRATION** - Florence Thomassin (directrice administrative et financière), Sandrine Flagef, Audrey Saint-Dizier - **Ressources humaines**: Véronique Couesnon (directrice), Aude Dauchy, Michaëla Schaubroeck - **Gestion de projets**: Régis Ghozlan (directeur) - **Informatic**: Jean-Baptiste Goupille (directeur technique), Damien Bladault, Gilles Jean, Nicolas Lavergne, Christophe Marti, Adrien Mussio, Zahra Soura, Alexis Ulrich - **Logistique**: Philippe Ballon (responsable), Assia Chetoui, Franck Delhormel, Fabienne Dorlet **DIFFUSION/PROMOTION** - Thierry Duqueroy (directeur), Delphine Blanc-Rouchosse, Jean-Louis Bourghol, Marie-Noëlle Decaulne, Laurence Kramer, Jean-Philippe Machanovitch, Francine Manguelle, Steven Phommarinh, Nicolas Schaller, Raphaëlle Vincent - **Courrier**: Brigitte Bouthier, Hortense Rossi - **Information juridique**: Sophie Herbretau (directrice), Laure Littardi, Falone Apety, Murielle Bally, Magali Berthe, Thibaud Cardon, Nahéla Chafki, Clémentine Chervin, Emmanuel Eslin, Mélinda Fares, Patricia Lorineau, Justine Marendia, Krystèle Mensah, Lorraine Paris, Julia Le Roux, Emmanuelle Pozza, Enaam Saïh - **Service abonnements**: Que Choisir, 4, rue de Mouhy, 60438 Noyelles Cedex. Tél. : 0155567109 - **Inspection des ventes et réassorts diffuseurs**: Sip/Gérard Ribaux - **Tarifs**: 1 an, soit 11 numéros: 44 €; 1 an + 4 hors-séries: 62 €; 1 an + 4 hors-séries + 4 spéciaux: 90 € **UFC-QUE CHOISIR** - Association à but non lucratif - Bureau du conseil - **Président**: Alain Bazot - **Vice-présidents**: Daniel Bideau, Marie-Christine Radenne **Trésorier**: Jacques Robert **Trésorier adjoint**: Jacques Fleury **Secrétaire**: Michel Namy - **Conseil d'administration**: Christian Bernard, Joël Dufour, Jacques Fleury, Jean-Pierre Jokiel, Odette Mairey, Anne Morin, Alain Praud, Alain Sanitas, Patricia Souillat, Martial Verschaeve; et pour le personnel, Soraya Hamimi, Julia Le Roux - **Études et Lobby**: Mathieu Escot (directeur adjoint), Olivier Andraut, Antoine Autier, Damien Barbosa, Mélissa Chevillard, Lauriane Le Menn, Matthieu Robin, Pierre Voye, Christelle Leduc - **Action politique**: Cédric Musso (directeur) - **Relations associatives**: Béatrice Delpech (directrice adjointe), Myriam Bos, Christine Chaton, Catherine Guillerm, Nadia Mamri, Karina Novelli, Jean-Philippe Randriambeloson, Chantal Trancoso **IMPRESSION** - RotoFrance, rue de la Maison-Rouge, 77185 Lognes. Distribué par MLP. Dépôt légal n° 144. Commission paritaire n° 0722 G 82318. Tous droits de reproduction et d'adaptation réservés. Ce numéro comporte un encart abonnement à **Que Choisir Santé**, un encart « carte d'information juridique » sur une partie du tirage et un encart sous enveloppe collé en 4<sup>e</sup> de couverture sur une partie du tirage. Imprimé sur papier certifié FSC PEFC Holmen XLNT.1580 kg CO<sub>2</sub>/T papier. Origine papier: Norrköping, Suède. Pas de fibres recyclées. CoC inspecta 2177. ISSN 0033-5932.



10-31-1557

Certifié PEFC  
pefc-france.org

# SOMMAIRE

N° 593 · JUILLET-AOÛT 2020

14

Procès  
Mediator  
Le labo  
qui gavait  
les experts

ZONE ROUGE



C. PETIT / TESSON / EPA-MAXPPP



30

Sécurité des  
voitures

Les voleurs ont  
les mains libres

TUANDEE / SHUTTERSTOCK

30

Sécurité des  
voitures

Les voleurs ont  
les mains libres

GRAND TEST · LABO QC



IMAGE SOURCE / IPNS

Crèmes  
solaires  
Protéger  
la mer, aussi



L. GRANDUILLOT / REA

54

Alimentation

Notre pays  
en quête  
d'autonomie

CRÉDITS DE COUVERTURE  
VERONA STUDIO - MLSBYTOVA / ADOBE STOCK -  
DEEPOP / PLAINPICTURE - I.ESCHERICH

Le numéro 592  
de *Que Choisir*  
a été tiré à  
482 700 exemplaires.

## INFO EXPRESS

Toute la consommation en bref

4

## QUE AUSSI UNE ASSOCIATION

Le billet d'Alain Bazot et les actions nationales

10

Les associations locales et leurs actions

12

## ZONE ROUGE

Procès Mediator · Le labo qui gavait les experts

14

## ALERTE

Crevettes d'élevage · Pas si roses que ça

20

Energy balls · Des promesses qui mettent en boule !

24

Piscines individuelles

26

• La délicate alchimie du traitement

Sécurité des voitures

30

• Les voleurs ont les mains libres

## LABO QC

### GRAND TEST DU MOIS

Crèmes solaires · Protéger la mer, aussi

34

Congélateurs armoires

38

Ventilateurs · Quatre segments dans le vent

39

Climatiseurs mobiles monoblocs · Gardez la tête froide

42

Sièges auto

44

Enceintes sans fil · Du bon son à tous les prix

46

Sorbetières

47

## DÉCRYPTAGE

Gestes verts · La nouvelle jeunesse du compostage

48

Applis de cartes postales

• Des souvenirs de vacances dépoussiérés

52

Alimentation · Notre pays en quête d'autonomie

54

Masques · Difficile de s'y retrouver !

58

## FORUM

Vos courriers, vos questions et nos réponses

60

## TOUT S'EXPLIQUE

Patrimoine mondial de l'Unesco

64

• La France très bien classée

65

Vols de voitures · Absence d'effraction et assurance

65

Famille · La non-représentation d'enfant, un délit

65

## SÉRIE POLICIÈRE

La reine des preuves ne convainc pas

66



ARNAUD DE BLAUWE  
RÉDACTEUR EN CHEF

## Il s'ont partis si seuls...

Dans notre numéro précédent, nous avons publié un article intitulé « Ehpad et Covid-19, le mois le plus long». Il posait cette question : restreindre les visites pour protéger nos aînés n'a-t-il pas été contre-productif ? *« La solitude a tellement pesé que les résidents les plus affectés se laissaient mourir »,* notait l'auteure, Fabienne Maleysson. Un article qui a provoqué une vague de témoignages souvent émouvants. Ces milliers de personnes âgées emportées par le Covid-19 ne sont pas « que » de froides statistiques. Il était par conséquent juste de publier, ici, les extraits d'une de ces histoires – seulement une, celle racontée par Jacqueline F., de Saulxures (67). Pour ne pas oublier, pour tirer les leçons nécessaires, alors que les familles peuvent à nouveau rendre visite à leurs anciens hébergés en maison de retraite.

*« Mon père est décédé de désespoir et de soif. Il s'adaptait bien aux conditions de vie en Ehpad, surtout parce que ses enfants se relayait quotidiennement auprès de lui. Le 6 mars, je suis repartie à 13 heures en lui disant : “À plus tard, papa.” À mon retour, à 15 heures, j'ai été refoulée pour cause de mise en quarantaine de l'établissement, 10 jours avant le confinement national. À la troisième semaine de confinement, des rendez-vous Skype ont été possibles. Mais mon père ne distinguait rien de l'image sur l'iPad qu'on lui tendait et il avait du mal à entendre, car il avait marché sur l'appareil auditif qui lui restait. Ensuite, les contacts ont été moins fréquents. Le 9 avril, on m'a prévenue que, depuis trois jours, papa était déshydraté et sous perfusion mais qu'il allait mieux. Il a été hospitalisé, six heures après, à Strasbourg et est décédé le lendemain. Nous n'avons jamais revu notre père. Le sentiment d'impuissance, le syndrome de glissement dans lequel il s'est engagé, le constat du peu de soins et d'attention, malgré la gentillesse des professionnels, ont été une expérience douloureuse et révoltante. Si le manque de personnel en Ehpad, qu'il soit public ou privé, n'est pas une légende, l'évaluation des besoins de chaque résident et l'organisation qui en découle sont peut-être également à revoir! C'est dramatique. »* ♦

## HÉBERGEMENTS DE VACANCES

### Les annulations pas toujours souples

C'était l'un des arguments de l'exécutif, le 14 mai : les Français ne devaient pas hésiter à réserver leurs vacances, car « *les acteurs du tourisme, de l'hôtellerie, se sont engagés à faire en sorte qu'ils soient intégralement remboursés* » en cas de problème. Plusieurs organisations professionnelles du secteur ont en effet promis que les voyageurs qui ne pourraient pas partir seraient indemnisés. Malheureusement, cette annonce des fédérations n'est pas contraignante pour leurs adhérents.

Au moment de choisir votre séjour, il est par conséquent important de vérifier les conditions d'annulation de l'hébergement. Les grandes plateformes de réservation en ligne, elles, ont prévenu que les annulations gratuites ne seront pas la règle. Booking, qui lors du confinement s'est

distingué en facilitant le remboursement en espèces des réservations, au lieu d'avoirs, recommande « *de réserver une option avec annulation gratuite* ». Un filtre apparaît en bonne place quand une recherche est effectuée. Même information et même filtre chez Expedia, qui avertit aussi lorsque la destination souhaitée « *peut faire l'objet de restrictions de voyage* ». Du côté d'Airbnb, le message est clair : pour les réservations réalisées après le 14 mars, « *la politique relative aux cas de force majeure ne s'applique plus*

parce que le Covid-19 et ses conséquences ne sont plus imprévisibles ni inattendus ». « *Les conditions d'annulation de l'hôte [seront fixées] selon les modalités habituelles* », précise le site. Lors d'une recherche, le filtre « *conditions d'annulation flexibles* » est également mis en avant. ♦

### Vérifiez les conditions de votre contrat

## FRAIS DE DÉSINFECTION

### Aucune obligation pour le locataire

ors de l'état des lieux, un certain nombre de locataires se sont vu facturer des frais (entre 200 € et 300 €) pour la désinfection du logement, en raison de la crise du coronavirus. Ceux-ci ont été prélevés soit par l'agence qui s'occupe de la gestion locative, soit par les propriétaires, qui ont soustrait les montants du dépôt de garantie. La règle est pourtant très claire, comme l'atteste Jean-Marc Torrollion, président de la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim) : « *Rien, que ce*

*soit dans la réglementation actuelle ou les contrats de location, n'impose d'éventuelles obligations de désinfection à la charge du locataire.* » Les bailleurs n'ont donc pas le droit de déduire de la caution une somme pour procéder à un nettoyage en profondeur de l'habitation. Les retenues sont autorisées par les textes dans deux cas : charges récupérables ou travaux induits par des manquements du locataire. Avec l'épidémie de Covid-19, on ne se trouve dans aucune de ces situations. ♦

## STOPCOVID

## L'application scannée par Que Choisir!

— Par **CAMILLE GRUHIER**  
avec **VINCENT ERPELDING**

**U**ne menace pour les libertés individuelles ? Nous avons décortiqué l'application officielle StopCovid. Conception et fonctionnement : notre diagnostic est plutôt rassurant, même si plusieurs points méritent d'être soulignés.

## # Comment ça marche ?

StopCovid est une application disponible gratuitement dans le Google Play Store (Android) et l'App Store (iPhone). Elle vous prévient si vous avez été en contact rapproché (1 mètre) dans les 14 derniers jours avec une personne que vous ne connaissez pas et testée positive au Covid-19. Basée sur le volontariat, l'appli ne vous demande aucune donnée personnelle (nom, adresse...). Une fois installée, elle peut être désactivée.

## # Des données bien sécurisées

Dès lors que vous avez accepté la politique de données personnelles, StopCovid envoie régulièrement les informations sur les « cas contacts » qu'elle a détectés, les périodes d'exposition à des malades, l'historique de proximité... Bonne nouvelle, ces renseignements sont stockés sur le téléphone de manière chiffrée et effacés au bout de deux semaines. Rien n'en sort sans un chiffrement préalable. Et les flux sont protégés des attaques de type « man in the middle », technique de piratage informatique qui consiste à intercepter les données. On note aussi que celles échangées en Bluetooth sont anonymisées : impossible de connaître votre identité. Elle ne vous est d'ailleurs jamais réclamée.

## # Google dans les tripes

StopCovid « dialogue » avec cinq serveurs<sup>(1)</sup>. Trois d'entre eux sont localisés dans l'Hexagone. Les deux autres appartiennent à... Google et ne sont pas situés en France. Ils ont recours au reCAPTCHA, dispositif de détection créé par Google



qui permet d'éviter que des robots ne s'immiscent dans l'application.

Le gouvernement a promis de la remplacer par une solution équivalente développée par Orange. Par ailleurs, Google, dont le système Android équipe près de 80 % des smartphones, est un peu insistant lorsque le particulier installe l'appli. Le géant du Web lui accorde des « permissions » sur son téléphone : accès au Bluetooth (la base de son fonctionnement), à l'appareil photo (pour scanner le QR Code servant à se déclarer positif)... Rien d'anormal. Les possesseurs d'un modèle Android doivent cependant accepter de se faire géolocaliser via le GPS et les réseaux mobiles. Ce qui laisse craindre, précisément, d'être suivi à la trace ! De plus, et au contraire d'Apple dans iOS, Google sollicite, via une autorisation unique, l'accès au Bluetooth et à la localisation. Même si cette dernière n'est pas exploitée pour l'instant, l'utilisateur a, de fait, donné son accord à ce qu'elle le soit dans le futur. L'UFC-Que Choisir restera vigilante sur ce point.

## # Face aux exigences européennes, de petits écarts

La Commission européenne a invité ses États membres à respecter un cahier des charges, afin d'harmoniser les applications

Covid-19 des différents pays de l'Union. Globalement, notre StopCovid est dans les clous (pas de collecte de données inutiles, ni de géolocalisation, recours aux bonnes clés de chiffrement...). L'appli prend toutefois des libertés sur deux points : elle n'a publié qu'une partie de son code source (alors que l'Europe souhaite une publication exhaustive) et elle n'est pas ouverte aux contributions des utilisateurs qui permettraient de l'améliorer. Une prochaine mise à jour les prévoirait.

## # Un serveur central... et des risques

En France, c'est un serveur central qui gère les flux de données et leur chiffrement. D'autres pays, comme l'Allemagne, ont choisi l'approche décentralisée, ce qui réduit au minimum le rôle de ce serveur (c'est le smartphone qui « garde » l'essentiel des informations). La voie « centralisée » fait peser deux risques. D'abord, l'État et ses prestataires peuvent potentiellement accéder aux renseignements stockés sur le serveur central (votre adresse IP, notamment), ce qui rend envisageable l'identification des utilisateurs et des personnes malades. Ensuite, des pirates auraient la possibilité de dérober les données de tous les possesseurs de l'appli. ♦

(1) Serveurs contactés : [app.stopcovid.gouv.fr](http://app.stopcovid.gouv.fr), [api.stopcovid.gouv.fr](http://api.stopcovid.gouv.fr), [bonjour.stopcovid.gouv.fr](http://bonjour.stopcovid.gouv.fr), mais aussi [google.com](http://google.com) et [gstatic.com](http://gstatic.com).

## COMPARATEUR ÉNERGIE

# Mega Energie et Dyneff risquent de coûter cher

**L**a règle, pour le comparateur gaz et électricité de Que Choisir, est de recenser toutes les offres des fournisseurs d'énergie à disposition du grand public sur le territoire national, sans aucun parti pris, et de les classer en allant de la plus compétitive à la plus onéreuse. Cette liste, mise à jour tous les mois, est disponible en accès gratuit sur Quechoisir.org. Parallèlement, nous commentons toutes les offres et les évaluons dans les « Avis du testeur », réservés aux abonnés. Eux

## L'indexation se fait sur les tarifs du marché de gros

seuls sont donc informés de l'énorme risque que font courir les trois offres a priori ultracomptétitives qui arrivaient en tête du classement, à savoir Online gaz et Online électricité de Mega Energie, et Contrat online - 30 % de Dyneff. Compte tenu de l'explosion potentielle des factures de gaz et d'électricité qu'elles induisent, décision a été prise de les retirer du comparateur pour qu'aucun consommateur n'en soit victime. En effet, alors que tous les opérateurs annoncent des réductions par rapport aux tarifs réglementés d'EDF

(pour l'électricité) et d'Engie (pour le gaz), les fournisseurs Dyneff et Mega Energie ont totalement supprimé cette référence. Leur promesse, c'est « *indexé Epex jusqu'à -35 %* » pour l'électricité et « *indexé PEG jusqu'à -25 % ou -30 %* » pour le gaz. Évidemment, personne n'y comprend rien, mais -25, -30 ou -35 %, ça sonne bien ! Et en ces temps de demande mondiale faible et de prix de gros qui se sont effondrés, ces trois offres se placent d'office en tête de notre comparateur énergie. Or, la conséquence de cette référence aux cotations journalières Epex pour l'électricité et à l'indice PEG Powernext pour le gaz, c'est que le prix du kWh change tous les mois, et que l'indexation se fait sur les tarifs du marché de gros. Il est impossible en souscrivant de savoir combien on va payer dans la durée. Ces offres-là ayant été lancées au creux de la vague, au moment où les prix de gros étaient au plus bas pour cause d'épidémie mondiale, dès que la reprise arrivera et que la demande sera forte, ils vont s'envoler, et le coût du kWh de ces offres avec ! ♦

Retrouvez, sur [Quechoisir.org](http://Quechoisir.org), notre « **Comparateur Gaz & Électricité gratuit – Faites baisser votre facture annuelle d'énergie** ». 



## AFFAIRE VOLKSWAGEN

### L'attente des Français

**A** près les États-Unis, c'est au tour de l'Allemagne de bénéficier d'un accord amiable avec le groupe Volkswagen (qui commercialise, entre autres, les marques automobiles Audi, Porsche, Seat, Skoda et Volkswagen). Il doit permettre aux clients victimes de logiciels « truqués », dans l'affaire dite du « Dieselgate », d'obtenir un dédommagement. Près de 260 000 personnes vont ainsi recevoir chacune entre 1350 € et 6 257 € – soit 830 millions d'euros versés au total. Le montant est fixé selon l'âge et le modèle de voiture équipé d'un moteur diesel truqué. Outre-Rhin, les automobilistes peuvent se réjouir de ce résultat, fruit de l'action de l'association fédérale des centres de consommateurs et de l'association allemande Verbraucherzentrale Bundesverband (VZBV). Mais ce n'est pas le cas des Français, écartés alors qu'ils s'étaient joints à la procédure grâce à l'UFC-Que Choisir. En effet, l'accord précise, notamment, que le demandeur doit avoir sa « *résidence en Allemagne au moment de l'acquisition* ». Ce qui exclut, de fait, les acheteurs de véhicules Volkswagen des autres pays. Toutefois, il reste 60 000 dossiers de particuliers en attente en Allemagne, où la notion de préjudice moral doit être précisée. Une situation similaire à celle de la France, où une instruction pour tromperie est toujours en cours. La décision prise grâce à l'action de la VZBV devrait faire avancer le dossier tricolore. L'UFC-Que Choisir y veille et ne manquera pas d'avertir, et de soutenir, les consommateurs concernés.

## Offres et services

## BOUYGUES TELECOM

## Innovation... et augmentation !

**B**énéficier des services télé de son opérateur sans avoir à installer de décodeur sous le téléviseur, c'est ce que promet la nouvelle offre Bbox Smart TV de Bouygues Telecom. L'accès aux chaînes, au replay et à la VOD se fait, dans ce cas, directement par le biais d'une application intégrée au poste. Résultat: moins de câbles et une seule télécommande au lieu de deux. L'offre est innovante, mais l'ergonomie et la fluidité sont-elles au rendez-vous ? Nous n'avons pas encore pu les tester. La proposition, facturée

39,90 € par mois, implique par ailleurs de s'engager pour au moins deux ans et de posséder un téléviseur Samsung récent (de 2019 ou 2020). Vous pouvez toutefois en acheter un à un prix très avantageux. Si Bouygues innove dans le fixe, son activité mobile est, quant à elle, marquée par l'augmentation de 80% d'un ancien forfait B&You 20 Go, qui passe de 4,99 € à 8,99 € par mois. Or, l'opérateur a refusé à une partie des clients concernés la possibilité de conserver leur ancienne offre... Ils n'ont d'autre choix que d'accepter la hausse de tarif ou de résilier leur abonnement. Quant aux autres, pour s'opposer à ce changement, encore faut-il qu'ils aient vu passer l'information. Celle-ci figurait dans un e-mail de Bouygues Telecom intitulé « Restez à la maison en restant connectés », qui leur promettait également « 20 gigas d'Internet mobile offerts ». Aussi désagréable soit-elle, cette pratique est autorisée par le code de la consommation. ♦

VINCENT ZUMA REA



## LINGERIE ANTICANCER

## Nichon.co surfe sur la tendance

**U**n gros bonnet a débarqué sur le marché des soutiens-gorges anticancer. Après Seinsafe et d'autres, le site Nichon.co propose un modèle « haut de gamme », conçu à partir de « dentelle de qualité soigneusement choisi (sic) ». Pour en faire la pub, Nichon.co a massivement diffusé sur les réseaux sociaux une vidéo sur les « mensonges » de l'industrie de la lingerie, qui persisterait à confectionner des soutiens-gorges susceptibles d'augmenter le risque de cancer du sein. Or, en fait, aucune étude sérieuse n'a jamais montré de surrisque lié à la présence d'armatures. La vidéo se poursuit en racontant l'histoire de deux Françaises ayant soi-disant créé le soutien-gorge Nichon, « malgré les menaces du lobby du sous-vêtement ». La réalité est bien différente. Derrière

ce site se cache un habitant de Saint-Étienne (42) qui a trouvé un bon moyen de gagner de l'argent en s'appuyant sur le *dropshipping*. Ce système de e-commerce lui permet de n'avoir ni stocks, ni fournisseurs, ni livraisons à gérer. Le jeune homme se charge de recenser les commandes, et les produits sont expédiés par un marchand indépendant situé en Chine. Pour attirer les acheteuses, il n'hésite pas à user d'allégations fallacieuses (« *Élu meilleurs soutien-gorge sans armatures* ») et de grosses ficelles marketing (faux rabais, compte à rebours fictif, pseudo-témoignages de clientes, etc.). Si la plupart des victimes devraient recevoir l'article commandé, elles risquent fort d'être déçues par sa qualité. Quant à sa capacité à éviter un cancer du sein, elle est tout à fait illusoire. ♦

## RAPPELS PRODUITS

## GEL HYDROALCOOLIQUE DE MARQUE FICOMED HIJYENIK, FLACON DE 50 ML

**PROBLÈME:** produit non conforme et dangereux en raison d'une teneur en éthanol insuffisante pour assurer une véritable action antivirale et antibactérienne.



**OÙ S'ADRESSER:** remboursement en magasin d'achat.

## GEL MAINS NETTOYANT HAND SANITIZER DE MARQUE SYMEX

Flacons de 30, 60 et 100 ml (différents coloris et parfums). Tous les lots sont concernés. **PROBLÈME:** teneur en éthanol insuffisante pour assurer une véritable action antivirale et antibactérienne.

**OÙ S'ADRESSER:** remboursement en magasin d'achat.

## SANGLES NORAUTO

Six modèles de sangles achetées entre le 1<sup>er</sup> avril et le 14 mai. Réf. : 2197552, 2197553, 2197554, 2197557, 2197558, 2197560.

**PROBLÈME:** écrou insuffisamment serré, ce qui pourrait entraîner la chute de la pièce et l'ouverture de la sangle. **OÙ S'ADRESSER:** remboursement en magasin Norauto.

## CHOCOLAT BLANC DE MARQUE IVORIA, 2 X 100 G

Code-barres: 3 250 390 004 929. Date de durabilité minimale: 07/2021. Lot: L23 (tous codes horaires). Code emballeur: EMB 42218 J. Fabricant: Natra Saint-Étienne.

**PROBLÈME:** présence éventuelle de tâches dues à un amas d'huile de lubrification et de chocolat noir, rendant le produit impropre à la consommation. **OÙ S'ADRESSER:** remboursement en magasin d'achat.

## VEILLEUSE PLUG IN BABY LIGHT DE MARQUE LBS MEDICAL, RAPPELÉE PAR AUCHAN

Lot: 11/ 2018. Code-barres: 3700445500765.

**PROBLÈME:** risque potentiel de choc électrique.

**OÙ S'ADRESSER:** remboursement en magasin d'achat. Informations auprès de la société LBS Medical au 0130150696.



Tous les rappels de produits sont sur notre site [QUECHOISIR.ORG](http://QUECHOISIR.ORG)

## SANTÉ

## Balance tes tiques !

**D**epuis la fin du confinement, les Français rêvent de se promener dans les bois ou les parcs qui, par la force des choses, n'ont pas été entretenus pendant de nombreuses semaines. Résultat, les tiques y ont proliféré ! Or, elles peuvent être porteuses d'une bactérie responsable de la maladie de Lyme. Si vous avez été piqué, servez-vous d'un tire-tique pour enlever l'acarien, puis désinfectez. Surveillez la zone et consultez un médecin si une marque rouge en forme de cible apparaît puis s'étend autour de la morsure : c'est le signe que la bactérie a infecté l'organisme. Un traitement antibiotique s'avère alors nécessaire. Sachez, en outre, que dans le cadre du projet participatif Critique, porté par



l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), vous pouvez faire avancer la science en déclarant la piqûre sur l'application Signalement Tique. Elle vient d'être revisitée. Plus ergonomique, elle permet de créer plusieurs profils par compte, y compris pour les animaux domestiques du foyer, et de disposer de l'historique des signalements. Vous devrez renseigner la date, le lieu et l'emplacement sur le corps de la ou les piqûres. Si vous avez conservé la bestiole morte, expédiez-la au laboratoire Inrae Tous chercheurs de Champenoux (54) (1). ♦

(1) Programme Critique – Tous chercheurs, Laboratoire Inrae Nancy Grand-Est, route d'Amance, 54280 Champenoux.



GOUGH/UR/ANDIA

## CERISES

## Interdiction totale du diméthoate

**À** partir du 16 décembre prochain, plus aucun résidu de diméthoate ne sera toléré dans les cerises, quelle que soit leur origine. Cet insecticide (1) est sur la sellette depuis que la France l'a interdit sur son territoire, il y a quatre ans, suivie par l'Union européenne trois ans plus tard. Mais les importations de fruits traités restaient possibles. Cette incohérence est désormais corrigée : le règlement européen du 26 mai 2020 ramène à zéro les limites maximales de résidus tolérables et n'autorise plus, de fait, les achats de cerises qui proviennent de pays employant ce pesticide.

(1) Utilisé pour lutter contre un ravageur des cerises, la mouche asiatique *Drosophila suzukii*.

## PRÉCISION

**# La tonnelle rouille** Dans notre n° 592, à la rubrique « Forum », en réponse à un courrier de lecteur, nous évoquions l'ordonnance du 25 mars 2020. Celle-ci a été modifiée peu après. La période juridique protégée ne tient plus compte de la prolongation de l'état d'urgence jusqu'au 10 juillet. Depuis le 15 mai, si une garantie légale s'est achevée entre le 12 mars et le 23 juin 2020 à minuit, un consommateur a deux mois supplémentaires pour saisir les tribunaux à compter de la fin de cette période (art. 1 et 2 de l'ordonnance mise à jour), et non jusqu'au 9 octobre 2020 comme indiqué.



Retrouvez chaque semaine les chroniques de **Que Choisir** sur **Radio Vinci** Autoroutes.

## VÉHICULES AU RAPPEL



Audi A8



Renault Zoe



Tous les rappels de véhicules sont sur notre site **QUECHOISIR.ORG**

LES AUTOMOBILISTES CONCERNÉS DOIVENT S'ADRESSER À LEUR CONCESSIONNAIRE, QUI SE CHARGERÀ DE L'INTERVENTION.

**LES AUDI A8** construites du 17 au 25 octobre 2019. **PROBLÈME :** défectuosité possible des bras de suspension de l'essieu arrière. Les pneumatiques pourraient alors frotter contre des éléments de la suspension et éclater.

**LES BMW SÉRIES 1 ET 2 GRAN COUPÉ** produits entre le 25 janvier et le 12 mars 2020. **PROBLÈME :** l'airbag conducteur pourrait s'abîmer lors de son déploiement, ne pas se gonfler au maximum et perdre de son efficacité. Il existe aussi un risque d'expulsion de gaz chauds susceptibles de brûler le conducteur.

**LES CITROËN SPACETOURER** fabriqués entre le 1<sup>er</sup> mai 2016 et le 9 septembre 2019. **PROBLÈME :** risque d'usure d'une canalisation qui frotterait contre la carrosserie. Cela peut causer une fuite de carburant.

**LES OPEL GRANDLAND X HYBRID4** construits en 2020. **PROBLÈME :** mauvaise fixation du système d'attelage sur certains véhicules qui peut se détacher lors d'un remorquage.

**LES OPEL CORSA** produites entre le 25 septembre et le 30 décembre 2019. **PROBLÈME :** défaut de fabrication de la colonne de direction pouvant altérer la maniabilité.

**LES RENAULT ZOE** produites du 23 septembre au 18 décembre 2019. **PROBLÈME :** court-circuit possible au niveau de la batterie (défaut de production).

**LES PEUGEOT 208** fabriquées entre le 3 et le 30 décembre 2019. **PROBLÈME :** défaut de fabrication de la colonne de direction risquant d'engendrer des soucis de maniabilité.

**LES PEUGEOT 508 ET 3008** construits entre octobre 2019 et janvier 2020. **PROBLÈME :** risque de mauvaise stabilité du véhicule (fixation de l'essieu arrière non conforme).

## AGROALIMENTAIRE

## Les grandes ambitions de l'Europe

Le 20 mai dernier, la Commission européenne a présenté sa très attendue stratégie « De la ferme à la fourchette » en faveur d'une agriculture et d'une alimentation plus durables. Et il faut reconnaître que sa feuille de route s'avère plutôt ambitieuse. Dans les champs, Bruxelles vise en particulier, d'ici à 2030, une réduction de 50 % de l'utilisation des pesticides et des dégâts écologiques associés à leur emploi, une diminution d'au moins 20 % de l'usage d'engrais et un passage à au moins 25 % de surfaces cultivées en bio (contre 7,5 % en 2018). Citons qu'elle projette aussi, pour l'élevage, d'améliorer le bien-être animal et de baisser de moitié le recours aux antibiotiques et, dans la pêche, une gestion plus durable des stocks de poissons et la protection de 30 % des aires marines. Concernant les produits, elle souhaite des emballages plus écologiques et plus sûrs, ainsi que des recettes plus saines. Pour réussir une telle transformation de notre système agroalimentaire, l'exécutif européen compte, entre autres, sur une meilleure information des consommateurs avec, notamment, un étiquetage nutritionnel simplifié obligatoire d'ici à fin 2022 (un début de victoire pour l'UFC-Que Choisir, lire p. 13). Il prévoit également le développement d'un étiquetage tenant compte d'autres critères (origine, durabilité sociale et environnementale, bien-être animal) et un encadrement plus strict des labels et des allégations des fabricants. Contraintes réglementaires et incitations financières



Pesticides, surfaces en bio, bien-être animal... Bruxelles révèle sa stratégie pour l'agriculture et l'alimentation.

### Alimentation et agriculture doivent être plus durables

devraient aussi être de la partie, mais pas seulement. Car pour atteindre certains de ses objectifs, l'Union ose, une fois de plus, s'appuyer sur la bonne volonté des

acteurs économiques, et même sur la moralisation du marketing alimentaire à destination des enfants ! Preuve a pourtant été faite, ces dernières années, de l'inefficacité d'une telle autorégulation. Si ces annonces semblent une relativement bonne nouvelle, la bataille est donc, évidemment, loin d'être gagnée. D'autant que les résistances promettent d'être nombreuses. ♦

### Que Choisir et la confidentialité de vos données personnelles

**# Les informations personnelles collectées** font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de l'UFC-Que Choisir, située 233, boulevard Voltaire, 75011 Paris, aux fins de gérer les abonnements et les commandes de produits/services et leur suivi; de réaliser des statistiques; d'effectuer du profilage pour adresser des offres personnalisées et, enfin, de compléter ces données afin de mieux connaître nos interlocuteurs.

**# Une partie des données provient des associations locales et de courtiers en données** (données d'identification, coordonnées, informations sur la demande, etc.).

**# Les données à caractère personnel peuvent être transmises à nos services internes**, aux entités

de l'UFC-Que Choisir, à des organismes de presse français partenaires et à des associations caritatives dont une liste exhaustive figure dans notre politique de confidentialité (accessible sur [Quechoisir.org/dcp](http://Quechoisir.org/dcp)) comme à des prestataires externes, dont certains hors Union européenne. L'UFC-Que Choisir s'assure des garanties appropriées préalablement à tout transfert, dont une copie peut être obtenue en écrivant à l'adresse ci-dessus.

**# Vous pouvez exercer vos droits d'accès**, de rectification, de portabilité, d'effacement de données ainsi que d'opposition au traitement ou à sa limitation, et définir des directives post-mortem via le formulaire en ligne sur [Quechoisir.org/dpo](http://Quechoisir.org/dpo).

Il est également possible de formuler une réclamation auprès de la Cnil.

**# Les données à caractère personnel sont conservées de manière sécurisée** trois ans à compter du terme d'un contrat (abonnement, commande...), sans écarter les dispositions réglementaires propres à certaines catégories de données imposant une durée de conservation particulière ou leur suppression.

**# Le traitement des informations personnelles**, suivant les finalités poursuivies, est nécessaire: soit à l'exécution d'un contrat, soit à la réalisation des intérêts légitimes de l'UFC-Que Choisir (analyse de son audience, promotion de son activité), soit reposé sur votre consentement, que vous pouvez retirer à tout moment.

ALAIN BAZOT  
PRÉSIDENT DE  
L'UFC - QUE CHOISIR



## CRISE

## Gare à l'injonction de consommer !

Les économistes n'ont de cesse de souligner que la relance passe immanquablement par la consommation. Environ 55 milliards d'euros auraient été épargnés durant le confinement, soit une manne qu'il faudrait sortir des livrets A et autres bas de laine pour qu'elle atterrisse dans les caisses des professionnels. Alors, consommateurs, consommez ! Mais qui a pu se constituer une telle cagnotte ? Sûrement les plus aisés, car pour les autres, en raison des charges contraintes qui ont bondi (alimentation, énergie, masques, gel...), elle est certainement bien modeste, voire moindre qu'avant au vu des baisses de revenus de certains ménages. Les pouvoirs publics oublieraient-ils que ces derniers sont aussi victimes de la crise ? Les préoccupations budgétaires risquent d'ailleurs de supplanter celles qui ont pourtant le vent en poupe (préférence aux produits éthiques, locaux...). L'injonction de consommer doit donc s'accompagner d'une vigilance particulière à l'égard du pouvoir d'achat, mais aussi d'une amélioration des conditions propices à susciter la confiance pour dépenser différemment (plus sain, durable, local). Dans ce contexte, repousser les dates des soldes pour sauver les commerces indépendants est-il si judicieux, alors que les grandes chaînes et les plateformes en ligne proposeront, elles, des promotions – réelles ou supposées – à tout va ? Sans parler de la tentation d'augmenter la TVA pour faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'État... Plutôt que d'appeler à consommer à tout prix, nos dirigeants devraient orienter les Français pour qu'ils achètent mieux. Ensemble, plaidons pour une loi de « consommation plus sobre et responsable », qui définirait un « monde d'après » plus soutenable. Et surtout, plus enthousiasmant. ♦

Retrouvez les billets d'Alain Bazot sur  
**QUECHOISIR.ORG**

## DES ACTIONS NATIONALES

### FRAIS D'INCIDENTS BANCAIRES

## À quand leur plafonnement ?

Confrontés à la baisse de leurs revenus en raison du chômage partiel imposé par la crise sanitaire, les consommateurs ont un risque accru de se retrouver dans le rouge et de se voir facturer des frais d'incidents bancaires. Sous la pression de l'UFC-Que Choisir et d'autres associations de consommateurs, le gouvernement entend publier un décret élargissant les conditions d'accès à leur plafonnement – ce dernier ayant été demandé par le président de la République cet hiver, pendant les manifestations des Gilets jaunes. Les critères pour en bénéficier, définis

### Les banques se font 83 % de marge en moyenne sur les frais

par les banques, devraient donc être rendus publics et étendus aux foyers subissant plus de cinq incidents dans le même mois. Une avancée, certes. L'exécutif aurait néanmoins intérêt à traiter le mal à la racine en limitant le montant de ces frais pour l'ensemble des clients. Tarifés avec des marges exorbitantes (83 % en moyenne), ils concerneraient chaque année plus d'un particulier sur deux. ♦

### ALIMENTATION

## Bruxelles a entendu nos demandes

Importante victoire d'étape dans notre combat pour une alimentation plus saine et respectueuse de l'environnement ! La stratégie alimentaire « De la ferme à la fourchette », présentée par la Commission européenne (lire aussi p. 9 et 54), reprend plusieurs de nos demandes. Si le Nutri-Score, qui s'est imposé dans six États européens, n'est pas explicitement mentionné, Bruxelles prône la mise en place obligatoire d'un tel étiquetage nutritionnel simplifié en face avant des produits alimentaires. Elle n'interviendra pas avant fin 2022, mais il s'agit malgré tout d'une véritable révolution quand on sait que l'exécutif de l'Union refusait, il y a

### Noter les aliments, réduire pesticides et antibiotiques...

encore peu de temps, toute coercition en la matière. Notre initiative citoyenne européenne Pro-Nutri-Score et le ralliement de grands fabricants, sociétés savantes et distributeurs ont payé ! Cette

bataille remportée s'accompagne d'autres avancées : la généralisation de l'obligation d'afficher l'origine des denrées alimentaires et un étiquetage environnemental. Concernant les pesticides, la Commission recommande une réduction de 50 % de leur utilisation (certes, d'ici à 2030) et le renforcement des exigences environnementales lors de leur autorisation. L'antibiorésistance, enjeu de santé publique, n'échappe pas non plus au radar, avec l'objectif ferme de diminuer de 50 % les ventes d'antibiotiques destinées à l'élevage et à l'aquaculture. Reste à obtenir la concrétisation de ces engagements dans des textes contraignants. ♦



## DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE

### Des dispositions essentielles conservées

Dans le cadre de la discussion sur la proposition de loi encadrant le démarchage téléphonique, la Commission des lois du Sénat entendait supprimer certaines dispositions les plus importantes adoptées à l'Assemblée nationale. Grâce au soutien de 450 000 citoyens ayant signé notre pétition « Démarchage téléphonique: interdisons le fléau! », les députés avaient en effet décidé de proscrire cette pratique dans le secteur de la rénovation énergétique, et de limiter les dérogations à la liste d'opposition Bloctel. Heureusement, la mobilisation de l'UFC-Que Choisir, alliée à une dizaine d'autres associations de consommateurs, a porté ses fruits: nos enquêtes et pétition se sont retrouvées au cœur des débats opposant partisans de la politique des petits pas et sénateurs plus ambitieux, pleinement conscients du harcèlement commercial dont sont victimes les Français. Malgré de nombreux amendements visant à mettre en place le système de l'*opt-in* (consentement préalable de la personne démarchée, ndlr), celui-ci n'a pas triomphé, mais les avancées essentielles obtenues à l'Assemblée ont été préservées. Les professionnels de la rénovation énergétique n'auront plus le droit de proscrire par téléphone, et les restrictions des dérogations au dispositif Bloctel sont maintenues. Surtout, une mesure répondant à notre appel à plus de transparence a été votée. En dépit de l'avis défavorable du rapporteur et du gouvernement, celle-ci rend obligatoire l'instauration d'un préfixe unique pour les appels commerciaux, permettant dès lors aux particuliers de les identifier plus simplement. Comptez sur nous pour veiller à ce que ces progrès soient conservés au moment de la prochaine réunion de la commission mixte paritaire. ♦

#### « MONDE D'APRÈS »

#### Votez pour une consommation responsable !

Décidée à ce que le plan de relance de l'économie ne fasse pas l'impasse sur l'aspiration à un monde plus juste, sain et responsable, l'UFC-Que Choisir se mobilise et vous propose d'élaborer un pacte pour une consommation respectueuse des enjeux sanitaires,

environnementaux et sociétaux. Votez pour les propositions qui vous apparaissent prioritaires, nous les porterons auprès des parlementaires afin d'obtenir une loi. Ensemble, portons la consommation durable ! Le 25 juin sur [Ufcqc.link/consoréponsable](http://Ufcqc.link/consoréponsable).

## COMPLÉMENTAIRES SANTÉ

### Les assureurs traînent des pieds

Face à l'inflation galopante des cotisations (+ 50% depuis 2006) et à la qualité très inégale des contrats d'assurance santé, l'UFC-Que Choisir s'est battue utilement pour davantage de liberté (résiliation à tout moment) et de lisibilité des prises en charge réelles. Concrètement, cela consiste à indiquer à l'adhérent le taux de redistribution (part de la cotisation revenant aux assurés sous forme de remboursements, ndlr) et à rendre plus aisée la compréhension des prestations proposées. La loi a pérennisé la résiliation infranuelle et la mise en place d'un taux de redistribution. La clarification



P. ALLARD/REA

des couvertures relevait, elle, d'une promesse de la profession faite en 2019. Mais l'UFC-Que Choisir tire aujourd'hui la sonnette d'alarme. Un arrêté, publié le 5 juin dernier, prévoit bien, à compter de septembre 2020, l'affichage du taux de redistribution (pour simplifier la comparaison entre organismes), cependant la résiliation infranuelle est menacée par le lobby des assureurs. Au prétexte de la crise sanitaire qui les aurait empêchés de s'organiser, ils entendent reporter sine die la date butoir de l'application de la réforme (fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2020). De même, l'engagement de l'Union nationale des complémentaires santé (Unocam) de faciliter la lecture des garanties est contredit par les faits. Sur 17 des principaux organismes du secteur, 14 persistent à ne pas distinguer leurs remboursements de ceux de la Sécurité sociale, et 12 n'expriment pas leurs indemnifications pour l'optique ou le dentaire en euros mais encore avec des pourcentages supérieurs à 100% (jusqu'à 150%, 200%, voire 400%). Bref, c'est toujours la jungle ! Alors que l'enjeu d'une bonne mutuelle au meilleur prix s'avère plus que jamais d'actualité, il y a urgence à consolider les progrès obtenus. ♦

DES ACTIONS **LOCALES** — Par MARIE BOURDELLÈS**ÉPANDAGES AGRICOLES****Pas près de nos habitations !**

Près de 30 associations locales ont écrit à leur préfet pour réclamer que l'on augmente les distances de sécurité entre les épandages et les habitations.

**D**epuis maintenant plus de six mois, l'UFC-Que Choisir s'oppose fermement aux dernières mesures concernant les distances minimales de sécurité à respecter entre les zones d'épandage agricole et les logements. Ainsi, le décret du 27 décembre 2019 autorise des intervalles de 5 ou 10 mètres en fonction du type de culture (haute ou basse) et de 20 mètres si

à 3 mètres, soit à peau de chagrin. Mais depuis le 3 février, selon une instruction technique de la Direction générale de l'alimentation (DGAL), rattachée au ministère de l'Agriculture, il n'est plus nécessaire que la concertation soit terminée pour que les réductions s'appliquent, et ce jusqu'au 30 juin. Plus grave, le 30 mars, sous couvert de confinement (qui rend la consultation difficile), les modalités de diminution de cet écart sont assouplies ! Face à ces décisions ne protégeant ni les milieux (en particulier, les ressources en eau) ni les habitants, et négligeant l'avis de ces derniers, l'UFC-Que Choisir, avec un collectif d'ONG, a déposé divers recours devant le Conseil d'Etat. Fin avril, début mai, 27 associations locales (AL) se sont jointes à ces actions, en écrivant aux préfets. Ainsi, dans son courrier, l'UFC-Que Choisir de Nancy (54) fait part des inquiétudes des



L'épandage de pesticides à proximité des maisons est un problème de santé publique que les autorités semblent négliger.

C.WATIER/MAXPPP

rivernais « face aux épandages fréquents [...], très proches des habitations en milieu rural » et demande qu'ils soient consultés avant validation d'une charte. « Nous voulons non seulement des distances de sécurité plus importantes, mais aussi qu'[ils] soient informés des produits pulvérisés et qu'ils soient présents dans les comités de suivi », revendique Pierre Guillaume, vice-président de l'UFC-Que Choisir de la Sarthe, également membre de la commission alimentation et agriculture de l'UFC-Que Choisir, qui a coordonné cette opération. Les réponses se font toujours attendre, alors que la saison des épandages est en passe de s'achever à l'heure où nous écrivons ces lignes... ♦

**Les distances de sécurité actuelles sont trop faibles**

les pesticides utilisés contiennent des substances préoccupantes; des dispositions largement insuffisantes pour préserver la santé des populations vivant à proximité des parcelles traitées. Pire, une charte issue d'un dialogue entre agriculteurs, élus locaux et résidents devait permettre d'abaisser, sous certaines conditions, cet éloignement

**CORONAVIRUS****Les associations locales à l'épreuve du confinement**

AFRA STUDIO/ADOBESTOCK

**A**nnoncé le 17 mars dernier, le confinement a bouleversé nos modes de vie... et le travail de l'UFC-Que Choisir. Ses 150 associations locales (AL) ont dû, comme tant d'autres structures accueillant du public, fermer leurs portes. Une obligation qui n'a pas découragé les plus de 4 300 bénévoles donnant de leur temps pour informer et aider les consommateurs. Ils ont continué à accomplir leurs missions, à la hauteur de leurs moyens. Beaucoup d'actions n'étaient, bien sûr, pas réalisables, à commencer par les interventions prévues pour célébrer le Printemps des consommateurs. Mais le traitement des litiges, l'une des activités historiques des AL, a été

poursuivi par 92 % d'entre elles, par e-mail et par téléphone, mais aussi en ligne, un service accessible depuis le site Quechoisir.org. Une disponibilité utile à l'heure où de nombreux particuliers ne savaient que faire face à l'annulation de leur voyage. Les AL sont aussi restées en contact avec leurs adhérents via les réseaux sociaux, l'envoi de newsletters ou les permanences téléphoniques. Certains volontaires ont même tenu à se réunir pour affronter cette période si particulière, dans le respect des règles de sécurité, bien sûr ! L'actualité liée à la crise du coronavirus a également mobilisé plusieurs AL, soucieuses d'agir dans un tel climat de fragilité sociale et sanitaire. ♦

# Représentant des usagers, rôle méconnu mais essentiel

Plusieurs centaines de bénévoles de l'UFC-Que Choisir siègent dans les instances de santé de leur région. Leurs missions : défendre les patients, prendre part aux décisions et veiller aux bonnes pratiques. Un rôle fort utile lors de la crise sanitaire.

Les référents santé des associations locales (AL) se sont mobilisés pendant la crise du coronavirus. Mais qui sont-ils ? Leur qualité de bénévoles leur permet d'être nommés représentants des usagers (RU) par l'Agence régionale de santé (ARS), au sein de très nombreuses instances représentatives des établissements ou administrations sanitaires, souvent méconnues de la population. À l'UFC-Que Choisir, les bénévoles siègent dans des commissions de conciliation et d'indemnisation (CCI), qui visent la résolution de litiges entre patients et professionnels de santé, ou dans les gouvernances de structures de soins publiques ou privées. Ils peuvent aussi faire partie de la conférence régionale de santé et de l'autonomie

(CRSA), organisme consultatif de l'ARS qui contribue à l'élaboration des politiques de santé pour le territoire concerné.

## Au nom des administrés

Partout où il intervient, le RU porte la parole des administrés. Illustration par l'exemple. L'UFC-Que Choisir de Nantes (44) a intégré la commission des usagers du CHU de la ville. Elle traite 300 réclamations par an, en servant d'intermédiaire entre patients et praticiens, surveille la qualité de la prise en charge des malades (comme l'accueil aux urgences) et rend un avis consultatif dans un certain nombre de domaines (droits des patients, équilibre alimentaire, activités libérales...). Dans les Hauts-de-France, 47 bénévoles œuvrent dans 122 instances des 5 départements. Didier Vanquelef, référent santé et membre de l'UFC-Que Choisir de l'Artois, relate qu'une enquête menée au sein de la commission régionale de l'activité libérale (CRAL), qui veille aux bonnes pratiques

## Personne n'a chômé pendant l'épidémie de Covid-19 !



## REJOIGNEZ NOS ASSOCIATIONS LOCALES



Depuis sa création en 1951, l'UFC-Que Choisir, première association française de défense des consommateurs avec plus de 141000 adhérents, est riche de ses militants bénévoles, qui s'investissent au sein de ses 150 associations locales (AL). Ces derniers sont indispensables à leur fonctionnement. Pas besoin d'être un spécialiste du droit de la consommation pour nous rejoindre, tous les profils sont bienvenus. Actif ou retraité, si vous êtes intéressé, les portes des associations locales vous sont grandes ouvertes. Renseignez-vous auprès de l'association locale la plus proche de chez vous (Quechoisir.org).

des activités libérales dans les établissements publics, a permis de pointer d'importants manquements. Pendant l'épidémie de Covid-19, les RU ont été actifs. Dans les Pays de la Loire (50 RU pour 90 mandats), une téléconférence s'est tenue toutes les semaines avec le CHU de Nantes. « *Un appel à témoignages a été diffusé sur le site Internet de l'AL*, raconte Gérard Allard, référent santé de la région. Beaucoup de patients se sont plaints, à la suite d'une annulation d'acte, de ne pas avoir de nouvelles ou de l'impossibilité de reprogrammer un rendez-vous. Nous avons relayé leurs déclarations lors de nos réunions. » « *J'ai été invité à des conférences téléphoniques pour faire le point avec le centre hospitalier d'Arras (62)*, souligne Didier Vanquelef. J'ai obtenu des renseignements sur les décisions prises, la réorganisation des services... Le directeur d'un centre de santé de la région m'a transmis des statistiques sur le nombre de cas et de décès. J'ai adressé ces données à l'association locale et envoyé une newsletter dédiée à tous nos adhérents, non seulement pour les informer, mais aussi leur montrer que nous sommes partie prenante dans la gestion de la crise du coronavirus. » Des actions à saluer dans ce contexte d'incertitudes lié à cette pandémie. ♦



# PROCÈS MEDIATOR

## Le labo qui gavait les experts

Au tribunal de Paris, le procès Mediator, auquel *Que Choisir* assiste, touche à sa fin. La défense des laboratoires Servier, accusés de tromperie, homicide involontaire et trafic d'influence, a fait long feu face aux témoignages des victimes de ce médicament.

— Par ANNE-SOPHIE STAMANE

**E**xcuses» aux victimes du Mediator et «sincères regrets». Le 8 juin dernier, lors de la reprise du procès au tribunal judiciaire de Paris, Olivier Laureau, le président du groupe Servier, a tenté de faire bonne figure. Pas de quoi faire oublier, toutefois, que depuis le début du procès Mediator, il y a sept mois, la ligne de défense du laboratoire n'a jamais varié: rejeter farouchement l'accusation de tromperie. Pour les dirigeants de la firme, le Mediator (benfluorex) était bien un antidiabétique, pas un dangereux coupe-faim. Jean-Philippe Seta, ancien directeur opérationnel, a argué que les fenfluramines – la famille à laquelle appartiennent le traitement – n'ont rien à voir avec les amphétaminiques, qui régulent entre autres l'appétit. Pour blanchir le groupe pharmaceutique, il n'hésite pas à user de termes et de détours complexes: «*Il y a des analogies structurelles, mais les propriétés pharmacologiques [du Mediator] sont différentes*, justifie-t-il à la barre. *Les amphétamines agissent par voies catécholaminergiques et dopaminergiques, les fenfluramines,*

**Très tôt, tous les éléments étaient connus pour éjecter le Mediator du marché. Pourtant, rien n'a été fait**

*par voies sérotoninergiques.*» Interrogé par une avocate de victimes, il répond, sûr de lui, que «*le benfluorex n'est pas un anorexigène: une étude sur 800 obèses a montré une perte de poids limitée à 10 kg sur un an*». Une argumentation vaine, les études sur cette molécule réalisées par le laboratoire lui-même établissent, dès les années 1970, qu'elle a une puissante action anorexigène. Emmanuel Canet, responsable du développement de Servier, prévenu au procès, nie que ces documents aient été cachés à l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM, à l'époque Afssaps). Pour autant, ils ne lui ont jamais été transmis, au prétexte que les règles de l'époque ne l'imposaient pas.

### Apathie de l'autorité de régulation

L'Agence détient, dès le milieu des années 1990, tous les éléments pour évincer le Mediator du marché. D'ailleurs, il s'en est fallu de peu qu'elle franchisse le pas: les coupe-faim Isoméride (dexfenfluramine) et Pondéral (fenfluramine), suspendus en raison de leurs effets indésirables graves, entraînent dans leur chute tous les autres anorexigènes. Dont le benfluorex. Car même s'il est commercialisé pour traiter le diabète, sa parenté chimique avec les fenfluramines n'est pas méconnue. Pour une raison que le procès n'a pas éclaircie, l'Agence interdit seulement sa préparation magistrale, «sur mesure». Le Mediator conditionné en boîte reste en vente. Didier Tabuteau, alors directeur général de





VERBATIM

### LE BUSINESS D'ABORD

L'écrasante responsabilité de Servier est apparue clairement au cours des débats. Les documents internes du groupe sont tristement accablants et démontrent les manœuvres tout au long de la vie du médicament pour le maintenir. Le seul but du groupe pharmaceutique a été lucratif. M<sup>e</sup> Martine Verdier, avocate de victimes

l'Afssaps, a maladroitement expliqué à l'audience que son rapport bénéfices/risques dans le diabète n'était pas remis en cause, et que, sous surveillance, il pouvait être maintenu. Sous enquête officieuse, il échappe encore au retrait quand, en 1998, une valvulopathie est signalée par un cardiologue marseillais, le D<sup>r</sup> Georges Chiche. Son patient est pourtant un cas d'école: après un infarctus en 1992, puis des échographies cardiaques impeccables, une fuite aortique est constatée six ans plus tard, sous Mediator. Curieusement, une insuffisance mitrale est officiellement enregistrée par l'Afssaps. Comme c'est une conséquence possible de l'infarctus, le dossier est classifié «douteux». Pressés par l'Europe de fournir de nouvelles études, les laboratoires Servier tardent à produire protocole et résultats. L'Afssaps laisse filer. En Italie et en Espagne, les autorités montrent suffisamment les dents pour que le fabricant retire de lui-même le médicament. En 2007, l'Agence loupe une dernière occasion de faire un sort au Mediator: réévalué à la demande de la commission nationale de pharmacovigilance, il reste autorisé pour son action sur le diabète, >>>



### MEDIATOR

#### Rarement antidiabétique, souvent coupe-faim

Commercialisé sous le nom de Mediator, le benfluorex obtient, en 1976, une autorisation de mise sur le marché (AMM) dans le traitement de l'athérosclérose, de l'hyperlipidémie et du diabète, y compris asymptomatique. Avant sa suspension en 2009, il est indiqué comme adjuvant pour les patients en surpoids atteints de diabète de type 2. Encore est-ce généreux... Car en dépit des affirmations des responsables du groupe Servier au procès, son efficacité n'a jamais été prouvée, raison pour laquelle

la revue médicale *Prescrire* l'a toujours classé dans les médicaments inutiles. Pourtant, des médecins le prescrivaient en alternative à la metformine, la molécule de référence dans le diabète de type 2, à des malades qui ne la toléraient pas. «À l'époque, l'insuffisance rénale constituait une contre-indication à l'utilisation de la metformine», a expliqué aux juges le D<sup>r</sup> Anne Colobert, endocrinologue à l'hôpital de Saint-Brieuc (22). Bien sûr, le Mediator était aussi et surtout prescrit pour ce qu'il était réellement: un anorexigène.

>>> pourtant anecdotique. Il faudra la ténacité d'Irène Frachon, la pneumologue et lanceuse d'alerte brestoise, pour sortir l'Afssaps de son inertie, plus de 10 ans trop tard.

#### Les gros chèques au mépris de la déontologie ?

Des ex-salariés de Servier à l'Afssaps et des anciens membres de l'Afssaps chez Servier : les frontières entre la firme et l'administration sanitaire semblent avoir été poreuses ! Catherine Rey-Quinio, évaluateuse à l'Afssaps à partir de 1998, a officié quelques années plus tôt comme spécialiste de l'Isoméride pour Biopharma, une filiale du laboratoire. Carmen Kreft-Jaïs est, elle, recrutée comme chef du département de pharmacovigilance de l'Afssaps, après avoir pris part au développement d'un produit Servier. D'autres font le chemin inverse. À l'instar de Jean-Michel Alexandre, influent professeur en pharmacologie. Il conseille Servier aussitôt après avoir quitté son poste de directeur de l'évaluation du médicament à l'Afssaps, sans laisser passer le délai légal de trois ans. Le laboratoire lui verse 1,2 million d'euros entre 2001 et 2009. Prévenu pour « participation illégale d'un fonctionnaire dans une entreprise précédemment contrôlée », il dément l'avoir aidée à contourner les obstacles réglementaires : « Je donnais un avis scientifique. » Ancien président de la commission d'autorisation de mise sur le marché (Camm) de l'Afssaps, Charles Caulin est accusé des mêmes faits. Trois autres membres de la Camm sont poursuivis pour avoir, parallèlement à leurs fonctions à l'autorité de régulation, été rémunérés par Servier. Le cas de Jean-Roger Claude, consultant pour la firme depuis les années 1970, est emblématique. Il fait embaucher chez Servier son épouse, pharmacienne – elle y devient responsable de la toxicologie –, et il l'informe de tout ce qui se passe à l'Afssaps ! Michel Detilleux, aussi expert externe à l'instance de santé, indique au laboratoire « la seule façon de sauver [le Mediator] » quand, au début des années 2000, la spécialité se retrouve sur la sellette. Servier s'inflitre au-delà de l'Afssaps : le laboratoire paie François Lhoste, professeur de pharmacologie, 1 million d'euros sur 15 ans pour du conseil, pendant qu'il est successivement chargé de mission au ministère de la Santé, puis membre du Comité économique des produits de santé (CEPS), où se décide le prix

VERBATIM

#### DÉNI OBSTINÉ DE LA FIRME

Les laboratoires Servier n'ont pas accepté leurs responsabilités. Cela fait normalement partie du travail psychologique d'un procès. Celui qui est mis en cause accepte ses erreurs. Cela n'a pas eu lieu. Il n'y a pas eu de renaissance.

M<sup>e</sup> Charles Joseph-Oudin, avocat de victimes

des médicaments. La sphère politique intéresse aussi la firme, mais c'est un angle mort du procès. Le nom de Philippe Douste-Blazy, ancien ministre de la Santé, est cité lors du témoignage de Madeleine Dubois, chargée des relations extérieures de Servier. Elle y a interrompu son parcours (mais le reprendra plus tard) pour rejoindre Jacques Barrot, un ami d'enfance, au ministère du Travail. Elle y croise Jean Marimbert, qu'elle contacte quand le Mediator est réévalué en 2007. Il dirige alors l'Afssaps.

#### Servier fait taire les doutes

En 2008, le guide pratique des médicaments Dorosz mentionne le cas espagnol de valvulopathie dans son paragraphe consacré au Mediator. Servier exige aussitôt de l'éditeur une



VERBATIM

#### VASTES RÉSEAUX D'INFLUENCE

On a découvert l'ampleur des réseaux d'influence des laboratoires Servier sur les autorités publiques de santé et les politiques de remboursement. Chez eux, il y avait une base Olympe où étaient listés les gens importants, ceux qu'il fallait chouchouter, dont on connaissait la date d'anniversaire et auxquels on apportait des attentions particulières.

M<sup>e</sup> Charles Joseph-Oudin, avocat de victimes

C. MORIN/IP3-MAXPPP



VERBATIM

## UN PROCÈS MARQUÉ PAR L'ÉMOTION DES VICTIMES

*Les moments où les victimes du Mediator ont pris la parole ont beaucoup marqué le procès. Un grand silence régnait dans la salle d'audience. Souvent submergées par l'émotion, et parfois la colère, elles se sont, pour certaines, excusées de ponctuer leurs récits de pleurs les empêchant de poursuivre leur déposition. Mme Martine Verdier, avocate de victimes*

X.DEPOLLY/ALPACA-ANDIA

modification de la publication. Emmanuel Canet justifie ainsi la démarche : « Il y avait là une information divergente du résumé des caractéristiques du produit (RCP), il fallait s'en tenir au RCP pour éviter le mésusage. » Au fil des années, le fabricant s'efforce à faire taire doutes et soupçons. Comme à Marseille (13), avec le Dr Chiche, le premier à signaler une atteinte valvulaire. Sans retour de l'Afssaps, il reçoit la visite d'un visiteur médical de Servier, puis celle d'un de ses médecins. L'adjoint à la culture de la mairie, professeur de cardiologie subventionné par le laboratoire, lui téléphone pour le sermonner. « J'ai été exposé directement à l'industriel, déplore Georges Chiche, appelé à témoigner. Depuis, je ne fais plus de déclarations. » En 2007, le centre régional de pharmacovigilance (CRPV) de Brest (29), alerté par Irène Frachon sur une éventuelle parenté du Mediator avec deux anorexigènes dangereux, Isoméride et Pondéral, reçoit une réponse rassurante de Servier. En réalité, les trois spécialités ont un métabolite (produit de la transformation du médicament dans l'organisme, ndlr) commun dangereux, la norfenfluramine, à des doses circulantes proches. « Complètement rassurée, je me dis que je m'[étais] monté le ciboulot », se souvient Irène Frachon à la barre. Servier use, pour apaiser les craintes, d'éléments de langage tirés d'une note interne de 1999, qui vise à distinguer à tout prix le Mediator de Pondéral et Isoméride. Intitulée « Métabolisme du Mediator », elle fixe un cadre strict. « Rien de ce qui n'y figure pas ne peut et ne doit être communiqué sans une validation préalable », écrit son signataire, Jean-Philippe Seta, numéro deux du groupe, dans l'e-mail qui l'accompagne. Il se défend d'avoir voulu camoufler la toxicité du Mediator. Il s'agissait d'éviter le report des prescriptions de Pondéral et Isoméride vers le benfluorex, de couper court à son « mésusage » comme anorexigène, martèle-t-il. Ce terme n'est pourtant même pas employé dans le texte. En réalité, il faut endormir la vigilance des professionnels de santé qui s'interrogent.



## MÉDICAMENT

### Entre défiance et fascination

Le scandale Mediator a ouvert les yeux du grand public sur les effets indésirables des médicaments. « Les citoyens ont pris conscience qu'ils ne sont pas des produits de consommation courante. La notion de balance bénéfices/risques commence à être comprise », note Laurent Bloch, professeur de droit à l'université de Bordeaux (33), spécialiste du droit de la santé. « L'opinion est plus réceptive à des affaires comme celles de la Dépakine ou des pilules de 4<sup>e</sup> génération », confirme Bruno Toussaint, médecin et directeur éditorial de la revue médicale

indépendante *Prescrire*, qui publie tous les ans le bilan des médicaments à écarter. Il est aujourd'hui plus facile que par le passé de les critiquer, se félicite-t-il. « Le poids de l'industrie pharmaceutique dans la formation et la décision médicales a aussi été mis en lumière », ajoute Laurent Bloch. Revers de la médaille, une défiance permanente envers les laboratoires et les autorités de santé s'est installée. « Malgré des efforts de transparence réels, les théories conspirationnistes prospèrent, l'actuelle crise sanitaire le montre bien. Le débat sur les traitements possibles est pollué par l'idée

que seul le plus rentable sera finalement choisi », regrette-t-il. Sans compter que la fascination pour le médicament perdure. « L'attente diffuse qu'un médicament fera du bien sans faire de mal existe encore », analyse Bruno Toussaint. « Nous sommes toujours dans la culture du médicament miracle, et ce n'est pas pour rien que nous figurons toujours parmi les plus gros consommateurs », souligne Mathieu Molimard, pneumologue et professeur de pharmacologie à Bordeaux. Le chemin vers une information fiable et honnête de la population est encore long !

# APRÈS LE SCANDALE Où en est-on aujourd'hui ?

**L'affaire du Mediator a révélé les faiblesses des autorités face à la puissance de Servier. Le système de régulation du médicament a changé à la suite du scandale. Assez pour en éviter d'autres ?**

## Fini, l'argent des labos pour l'Agence du médicament

L'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) n'est plus financée par les laboratoires mais par l'Assurance maladie. Les industriels ont été exclus des instances, y compris du conseil d'administration. «Avant, ils assistaient aux présentations et ne s'éclipsaient qu'au moment des débats», note la D<sup>r</sup> Annie-Pierre Jonville-Bera, présidente du réseau des centres régionaux de pharmacovigilance (CRPV) et chef de la pharmacosurveillance au CHU de Tours (37). Des règles sont appliquées pour écarter les consultants ayant des conflits d'intérêts: l'investigateur principal d'un essai de médicament ne peut pas être expert pour l'ANSM. Au risque «d'affaiblir l'expertise et l'évaluation au profit du tout-réglementaire», commente Bernard Bégaud, pharmacologue et président d'Epi-Phare, un consortium public dédié à l'épidémiologie des produits de santé. Et de citer l'épisode de la nouvelle formule du Lévothyrox: «La commercialisation a été autorisée sur la base de la bioéquivalence, mais personne n'a imaginé comment communiquer en pratique.»

## Meilleure prise en compte de l'intérêt des patients

«L'ANSM a évolué», confirme Bruno Toussaint, médecin et directeur éditorial de la revue médicale indépendante *Prescrire*. D'abord, les données sont plus accessibles. Exemple, depuis le début

de la pandémie de Covid-19, des informations sur la consommation de médicaments ont été publiées et mises à jour. Un rapport de pharmacovigilance sur l'utilisation de l'hydroxychloroquine a été mis en ligne. Ce n'est pas parfait, mais cela témoigne d'un souci d'information.» Bruno Toussaint salue aussi une meilleure prise en compte de l'intérêt des patients, que Marine Martin, présidente de l'Apesac, association de défense des victimes de la Dépakine, reconnaît volontiers. «L'an dernier, rapporte-t-elle, j'ai postulé au comité d'expertise "grossesse et allaitement". À ma grande surprise, j'ai été retenue, alors que j'ai attaqué l'Agence dans l'affaire de la Dépakine! En 2016, quand nous avons demandé des pictogrammes d'alerte aux femmes enceintes sur les boîtes de médicaments, l'ANSM nous a écoutés et nous a même soutenus au niveau européen.»

## Procédure d'alerte perfectible

Si un médicament pose problème, le Centre d'appui aux situations d'urgence, aux alertes sanitaires et à la gestion des risques (Casar) peut réagir sans intermédiaire susceptible de minorer le signal. Reste que pour suspendre un produit, il faut l'aval de l'Agence européenne des médicaments (EMA), «souvent dans la peur et la défense de l'industriel», explique le P<sup>r</sup> Mathieu Molimard, à la tête du département de pharmacologie médicale du CHU de Bordeaux (33). Quand, en France, nous avons demandé le retrait de l'olmésartan, à l'origine d'entérites

C. PETIT TESSON/EPA-MAXPPP

**Irène Frachon, la pneumologue qui a alerté sur le Mediator, montre un livre consacré aux victimes lors de l'ouverture du procès.**

graves, l'Union a refusé. Notre pays n'a pu agir que dans les limites de ses pouvoirs, en déremboursant la molécule sur la base d'un service médical rendu (SMR) insuffisant.»

## Des médecins toujours peu formés à la prescription

Les praticiens sont-ils aujourd'hui plus avertis? «Il suffit de voir combien d'entre eux ont prescrit l'hydroxychloroquine pour le Covid-19, sans le début d'une preuve de son efficacité, pour comprendre que la même histoire peut recommencer», souligne le P<sup>r</sup> Mathieu Molimard. Le médicament est peu abordé dans les études de médecine. Et de poursuivre: «En 1<sup>er</sup> cycle, c'est optionnel et variable selon les facultés. En 2<sup>e</sup> cycle, le module du "Bon usage du médicament et des thérapeutiques non médicamenteuses" a été supprimé, quand en Angleterre, le cursus se termine par un permis de prescrire.» «Les enseignants sont là, il suffit de changer les programmes», remarque Bernard Bégaud. Une note d'espérance: dans la moitié des universités, le test de lecture annuel *Prescrire*, revue qui diffuse une information





Ce qu'il  
faut  
retenir

indépendante et intransigeante sur les médicaments, constitue une option de validation du 3<sup>e</sup> cycle de médecine générale.

## Face aux conflits d'intérêts, la transparence en bonne voie

L'affaire du Mediator a mis en lumière jusqu'à la caricature les largesses que les groupes pharmaceutiques accordent au monde médical.

La loi Bertrand relative au renforcement de la sécurité du médicament a imposé la transparence en obligeant les industriels de santé à déclarer leurs versements aux personnels soignants, aux étudiants en médecine, aux associations savantes et de patients, ainsi qu'aux médias. Ces données sont publiées sur le site Internet Transparency.sante.gouv.fr, dans un fouillis difficile à démêler. Heureusement, le collectif Euros For Docs s'est attaché à rendre les informations lisibles et exploitables. « Ce dispositif constitue une avancée, car on sait de façon certaine que les liens financiers influencent la prescription des médicaments, donc ont un impact sur la santé,

précise Bruno Toussaint. *Le chemin est encore long. Par exemple, des experts du conseil scientifique Covid-19 entretiennent des liens avec les firmes !*

## Autorisations de mise sur le marché : le barrage européen

Hors de l'Hexagone, le scandale du Mediator a eu une faible résonance. Or ce sont essentiellement les autorités compétentes européennes qui délivrent les autorisations de commercialisation, ces dernières s'imposant à tous les pays. La France ne peut donc pas refuser un médicament approuvé par l'Union. Les essais cliniques restent entre les mains des industriels, en position de juges et parties. Seule marge de manœuvre, le tarif accordé et le niveau de remboursement. Bruno Toussaint cite l'exemple des gliflozines, une famille d'antidiabétiques. « *Il n'existe aucune preuve qu'elles préviennent les effets du diabète, mais elles risquent d'entraîner des infections urinaires ou urogénitales, puisqu'elles agissent en chassant le sucre par l'urine.* » En jugeant « modéré » le service médical rendu (SMR) de deux molécules de cette catégorie, la Commission de la

transparence française a douché les ambitions de prix des fabricants et retardé leur mise sur le marché.

Une seule gliflozine (Forxiga/ dapagliflozine) est pour le moment disponible, avec des restrictions : seulement chez les patients pour qui la metformine ne suffit pas, et uniquement en association.

## Le destin incertain de la pharmacovigilance

Fallait-il réformer la pharmacovigilance française, longtemps érigée en exemple, puis montrée du doigt à cause du Mediator ? « *Nous n'avons rien à nous reprocher dans cette affaire, assure la D' Annie-Pierre Jonville-Bera, le signal est bel et bien remonté.* » Aujourd'hui, le milieu de la pharmacovigilance regarde son avenir avec appréhension. Le Comité technique de pharmacovigilance (CTPV), cercle de travail des 31 CRPV, a été supprimé : « *À peu près toutes les spécialités (neurologie, pneumologie, etc.) étaient représentées pour discuter des cas que nous avions* », se rappelle-t-elle. Il est question maintenant de rattacher les CRPV aux agences régionales de santé (ARS). « *Mais nous voulons rester proches des professionnels de santé dans les CHU, pas devenir des entités administratives* », estime-t-elle.

## Une indemnisation trop rare

L'affaire Mediator a obligé à créer un fonds spécifique d'indemnisation des victimes, dont les dossiers ont été examinés par un collège d'experts. Le modèle a servi pour les enfants et les familles victimes de la Dépakine. Reste que ce sont des dispositifs exceptionnels. « *Or, 5 % des entrées à l'hôpital résultent d'un effet nocif de médicament* », rappelle Bruno Toussaint, de la revue *Prescrire*. Pour ces patients-là, le dédommagement est rarement au rendez-vous car la loi qui s'applique leur est très défavorable. ♦

# CREVETTES D'ÉLEVAGE

# Pas si roses que ça

En l'espace d'une trentaine d'années, les crevettes tropicales sont devenues un produit de grande consommation. Mais ce boom de l'or rose cache souvent des pratiques d'élevage peu reluisantes. État des lieux.

— Par **FLORENCE HUMBERT** avec **DOMITILLE VEY**

**C**rues ou cuites, entières ou décortiquées, grosses ou petites, en vrac ou en barquettes, les crevettes roses débarquent en force sur les étals des supermarchés avec l'arrivée des beaux jours. Il y en a pour tous les goûts et toutes les bourses. Issues majoritairement de l'aquaculture, parfois appelées gambas, elles proviennent toutes des rivages tropicaux, là où les eaux chaudes leur assurent une croissance rapide. En moins de trois décennies, ce crustacé est devenu un produit de consommation incontournable dans la grande distribution comme dans les poissonneries. Et ce succès est planétaire. En valeur (environ 20 milliards d'euros), la crevette occupe la deuxième place sur le marché international des produits de la mer, devant le thon et juste après le saumon. Pour se hisser dans le trio de tête, sa production est passée d'une activité artisanale traditionnelle (en Asie du Sud-Est principalement) à une industrie agroalimentaire mondialisée, tournée vers l'exportation. Soutenus par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et par la Banque mondiale, les pays émergents d'Amérique latine et d'Asie se sont lancés à la conquête de cet or rose, porteur de croissance et source de devises.

**L'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est se sont lancées à corps perdu dans l'industrie de la crevette.**

## Pratiques polluantes

Mais à quel prix! La pollution de l'environnement, provoquée par le rejet des effluents d'élevage dans le milieu marin – pesticides, fertilisants chimiques, déjections des

**Le prix à payer pour une production de masse ?**  
**Comme souvent, un désastre écologique, des salaires de misère et des risques pour la santé**



animaux, etc. –, s'ajoute à la destruction massive de la mangrove pour implanter de nouvelles fermes. Un véritable désastre écologique, car ces « forêts bleues » constituent une formidable protection contre l'érosion des côtes et le réchauffement climatique – les mangroves captent cinq fois plus de carbone que les autres arbres. Elles abritent également toute une faune halieutique, dont la disparition a privé nombre de petits pêcheurs de leurs moyens de subsistance. Certes, l'industrie de la crevette exige beaucoup de main-d'œuvre, mais il s'agit essentiellement d'emplois précaires, sous-payés. Une répartition inégalitaire de la chaîne de valeur, que dénonce un récent rapport d'Oxfam. Selon cette ONG, en 2015, pour un kilo de crevettes produites au Vietnam et vendues en France 15,65 €, moins de 3 % du prix revenaient à l'ouvrier vietnamien, soit 0,45 €. En fait, les principaux bénéficiaires se situent en aval, du côté des entreprises internationales, des « cuiseurs », intermédiaires incontournables de la filière qui importent les crevettes crues et



## LABELS

### Quel crédit leur accorder ?

Quoi de mieux pour rassurer qu'un label ? Surtout lorsque la filière crevetticole est souvent en butte à des campagnes de dénonciation de ses pratiques peu reluisantes. Habillées d'une image de neutralité et de sérieux, **les certifications fleurissent donc sur les étiquettes** : Label rouge, AB, Aquaculture Stewardship Council (ASC)... « Les grandes surfaces exercent une pression colossale sur

les fournisseurs pour les obliger à en demander une », constate Frédéric Le Manach, directeur scientifique de l'ONG Bloom. Mais quel crédit accorder à des cahiers des charges parfois élaborés par les producteurs eux-mêmes ? Mieux vaut s'en tenir aux labels contrôlés par l'État (Label rouge, AB), qui offrent de réelles garanties même si elles restent limitées.



Lorsque vous achetez vos crevettes, fiez-vous aux labels contrôlés par l'État.

congelées, et surtout de la grande distribution, toujours friande de produits d'appel qu'elle brade parfois à moins de 10 € le kilo pour assurer son chiffre d'affaires.

### Du rêve au cauchemar

Pour les millions de paysans qui ont abandonné la riziculture pour se mettre à la crevetticulture et ont cru toucher le jackpot, l'eldorado s'est souvent transformé en enfer. Ces élevages intensifs, où la densité peut atteindre 150 crevettes/m<sup>2</sup>, sont régulièrement la cible d'épidémies qui déciment les crustacés. Stress des animaux, hausse de température, mauvaise qualité de l'eau... autant de facteurs qui augmentent leur vulnérabilité. Cette dernière s'explique aussi par l'abus d'antibiotiques à des doses mal maîtrisées, ou inadaptées, même si la filière prétend que c'est de l'histoire ancienne. Des erreurs de jeunesse, en quelque sorte. Il est vrai que les progrès technologiques offrent aujourd'hui la possibilité de mieux contrôler les problèmes sanitaires, notamment grâce

à une meilleure gestion de l'eau des bassins et à l'utilisation de probiotiques qui renforcent les défenses immunitaires des crevettes. Mais certains pays restent à la traîne. Selon Hervé Lucien-Brun, consultant indépendant, il faut faire la différence entre deux types d'aquaculture. « *D'un côté, l'Asie, où les densités de crevettes dans les élevages s'avèrent souvent très importantes, car les espaces disponibles y sont rares et chers. De l'autre, l'Amérique latine, où les exploitations s'étendent sur des dizaines, voire des centaines d'hectares, ce qui permet de pratiquer un système semi-extensif (20 à 30 crustacés/m<sup>2</sup>) plus respectueux de l'environnement* », défend-il. Et de montrer du doigt les petites fermes asiatiques, dont les exploitants seraient de grands amateurs « *de poudre de perlépinpin* ! (sic) ». Sans doute, la réalité sur le terrain se révèle-t-elle plus nuancée. Mais force est de constater que la majorité des infractions publiées par le système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF) de l'Union européenne (UE) entre 2013 et 2018 concernait des crevettes en provenance d'Inde (50%) et du Vietnam (39%). Et que plus de la moitié d'entre elles étaient dues à la présence d'antibiotiques interdits (nitrofuranes). Un constat qui confirme la détection d'un médicament de cette famille dans l'un des échantillons de notre test (lire l'encadré p. 23).

### Antibiorésistance à la hausse

Comme en médecine humaine, l'usage inadapté d'antibactériens accélère le développement de gènes de résistance, rendant, à terme, les antibiotiques inopérants. Le problème est d'autant plus grave que l'implantation des élevages aquacoles en milieu ouvert favorise la dissémination des pathogènes résistants dans l'environnement. Avec des conséquences qui, bien sûr, touchent d'abord les populations locales, mais qui n'épargneraient pas non plus les Occidentaux, via les importations. « *Le premier risque, le plus évident, c'est l'intoxication alimentaire due à une bactérie résistante, qu'il sera donc difficile de traiter* », constate Sophie Granier, >>>

## COMMENT NOUS AVONS PROCÉDÉ

**Voici les principaux critères que nous avons passés en revue pour départager les crevettes testées.**

**# Évaluation de la qualité microbiologique** par le dénombrement de la flore totale et la recherche de germes potentiellement pathogènes.

**# Recherche de résidus de médicaments**, afin de contrôler le respect de leurs limites maximales et l'absence de substances interdites.

**# Mesure/vérification des teneurs en additifs**, parmi lesquels les sulfites.

**# Mesure de la teneur en sel** comparée à l'étiquetage.

**# Dégustation des produits** pour caractériser notamment l'état de la chair et de la carapace, ainsi que le goût, la texture et l'odeur des crevettes.

»>> responsable du laboratoire national de référence sur les résistances antimicrobiennes de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). *Le second, beaucoup plus insidieux, car il passe inaperçu, est dû à des mécanismes de résistance qui seraient acquis par la flore microbienne du consommateur ayant mangé ces produits*, poursuit la microbiologiste. *Les analyses que nous avons effectuées dans le cadre d'une thèse sur l'antibiorésistance et les produits de la mer ont révélé la présence de germes multirésistants dans quelques lots, mais rien de catastrophique. Le problème ? Les données dont nous disposons sont bien trop limitées pour en tirer des conclusions. Car contrairement aux viandes d'élevage terrestres, il n'existe aucun plan de surveillance européen de l'antibiorésistance dans ce domaine.* » Dommage, parce que plus on cherche, plus on trouve ! Ainsi, les résultats du test effectué en 2019 par nos confrères de la Télévision suisse romande, pour l'émission « À bon entendeur », le montrent à l'évidence :

## Il faudrait consommer moins, mieux et local

sur 17 échantillons de crevettes analysés, 7 comportaient des bactéries antibiorésistantes (salmonelles, *Escherichia coli* ESBL, *Klebsiella pneumoniae* et staphylocoque doré). Nocive pour l'environnement, risquée pour la santé publique, ravagée périodiquement par les épizooties : la filière de la crevette d'élevage ressemble de plus en plus à un colosse aux pieds d'argile. Et la réponse des grands groupes industriels, qui prônent un process high-tech reposant sur la sélection génétique de crevettes résistantes aux maladies et à croissance rapide, ne devrait pas changer radicalement la donne. Alors, pourquoi ne pas retrouver le chemin d'une consommation plus responsable et se tourner vers les produits de nos côtes, quitte à en consommer un peu moins et seulement en saison ! Nos crevettes grises, bouquets, crevettes impériales des marais charentais et autres langoustines coûtent certes un peu plus cher. Mais ces crustacés sont tellement plus savoureux et respectueux de notre environnement ! ♦

## Des résultats plutôt rassurants

La qualité des crustacés se révèle assez homogène. Seuls le goût et la teneur en sel ou en additifs font la différence.

**# Sel** La quantité de sel dans les produits dépend de la salinité de l'eau, mais surtout des traitements réalisés lors de leur transformation. Certains industriels ont la main lourde, et les teneurs font le grand écart selon les crustacés.

**# Sulfites** Après la récolte, les crustacés sont plongés dans un bain de sulfites (E220-228), ce qui évite le phénomène d'oxydation, responsable du noircissement (mélanoïse) de la tête et de la carapace. Ce traitement, à visée purement esthétique, s'avère dangereux pour les ouvriers des fermes, exposés directement, et peut provoquer des réactions allergiques, plus ou moins graves, chez les consommateurs. Malgré ces risques, le règlement européen sur les additifs autorise l'emploi des sulfites, tout en fixant une teneur résiduelle maximale dans les produits finis. La plupart de nos échantillons restent dans les clous, à l'exception des Crevettes cuites Thiriet (■), de Lidl, de L'atelier poissonnerie et des Crevettes cuites Auchan (★), qui présentent des quantités limites. À l'inverse, les crevettes décortiquées ne contiennent pas ou très peu de sulfites, car ce traitement n'est pas vraiment nécessaire dans ce cas.

**# Additifs (hors sulfites)** Neuf des références testées ne comportent aucun additif autre que les sulfites (sept n'en ont aucun !). Les autres renferment de un à trois additifs de risque A/vert ou B/jaune (acceptables ou tolérables pour certaines populations), selon l'évaluation de l'UFC-Que Choisir. Aucun additif classé C/orange ou D/rouge (peu recommandables ou à éviter) n'a été détecté. En revanche, des carbonates ont été retrouvés dans les références Sacré marins et Leader Price. Ces substances sont autorisées si elles sont étiquetées, ce qui n'était pas le cas.

**# Dégustation** En général, les crevettes décortiquées s'avèrent de moindre qualité que celles qui sont entières. Le décorticage permet aux producteurs de masquer certains défauts (manque de fraîcheur, tête tombante, etc.). Il est donc logique que les cinq références qui ont obtenu ★★ sur ce critère soient toutes entières, présentant saveur, odeur et texture caractéristiques de ces crustacés. Mais c'est aussi parmi les crevettes entières que l'on retrouve les produits les plus médiocres : sur les six qui ont été notés ★, cinq le sont. Entre ces deux extrêmes, les références ★★ sont aussi bien des crevettes entières que décortiquées.

**# Origine** L'indication de l'origine des crevettes est obligatoire sur tous les produits vendus en vrac comme préemballés. Sauf si les crustacés sont décortiqués. Bien que facultative, cette précision figure sur la plupart des crevettes décortiquées de notre panel. Attention à ne pas la confondre avec la mention « fabriqué en France » : celle-ci signifie simplement que le produit a été cuit par une entreprise située dans l'Hexagone, mais ne dit rien de sa provenance.



## DÉGUSTATION

## 26 CREVETTES D'ÉLEVAGE

N°	MARQUE	DESCRIPTION	TENEUR EN SEL	ADDITIFS (hors sulfites)	DE MÉDICAMENTS	RÉSIDUS	DÉGUSTATION	APPÉCIATION GLOBALE	PRIX AU KG	€	Crevettes entières/décortiquées	Pays d'élevage
1	PICARD	QUEUES DE CREVETTES AVEC CARAPACE CUITES	S	★★★ ★★★ ★★★ ★★★ ★★★			17,1	★★★	41,87		Semi-décortiquées	Madagascar
2	ODYSSEÉ (INTERMARCHÉ)	GAMBAS ENTIÈRES CRUES	S	★★★ ★★★ ★★★ ★★★ ★★★			16,9	★★★	23,84		Entières	Vietnam
3	PICARD	QUEUES DE CREVETTES DÉCORTIQUÉES « COCKTAIL » CRUES	S	★★★ ★★★ ★★★ ★★★ ★★★			16,8	★★★	33,48		Décortiquées	Honduras
4	PICARD	CREVETTES ENTIÈRES CRUES <b>BIO</b>	S	★★★ ★★ ★★★ ★★★ ★★★			16,5	★★★	40,47		Entières	Madagascar
5	U	CREVETTES ENTIÈRES CRUES	S	★★★ ★★ ★★★ ★★★ ★★★			16,4	★★★	15,96		Entières	Équateur
6	COSTA	CREVETTES COCKTAIL CUITES	S	★★★ ★★ ★★★ ★★★ ★★★			16,4	★★★	35,25		Décortiquées	Indonésie
7	THIRIET	QUEUES DE CREVETTES COCKTAIL CUITES	S	★★★ ★★ ★★★ ★★★ ★★★			16,3	★★★	37,50		Semi-décortiquées	Équateur
8	DELPIERRE	RICHESSES MARINES CREVETTES BIO CUITES <b>BIO</b>	FP	★★★ ★★ ★★★ ★★★ ★★★			16,2	★★★	22,32		Entières	Équateur
9	FOOD4GOOD	GROSSES GAMBAS BIO CRUES <b>BIO</b>	S	★★★ ★★★ ★★★ ★★★ ★★★			15,6	★★	35,70		Entières	Indonésie
10	ASSIETTE BLEUE	CREVETTES NATURE CUITES	FP	★★★ ★ ★★★ ★★★ ★★★			15	★★	38,50		Décortiquées	n. c.
11	UBIO	CREVETTES DÉCORTIQUÉES CUITES NATURE <b>BIO</b>	FP	★★★ ★ ★★★ ★★★ ★★★			15	★★	39,50		Décortiquées	Équateur et/ou Costa Rica
12	DELPIERRE	CREVETTES DÉCORTIQUÉES CUITES	FP	★★ ★ ★★★ ★★★ ★★★			14,9	★★	32,72		Décortiquées	n. c.
13	CARREFOUR	CREVETTES JUMBO CUITES	FP	★★★ ★ ★★★ ★★★ ★★★			14,9	★★	26,20		Décortiquées	Vietnam ou Inde
14	SACRÉS MARINS	CREVETTES BIOLOGIQUES CUITES <b>BIO</b>	FP	★★★ ★★ ★★★ ■ ★★★ ★★★			14,8	★★	56,90		Décortiquées	n. c.
15	RONDE DES MERS (MARQUE REPÈRE)	GAMBAS CREVETTES TROPICALES CRUES	S	★ ★★★ ★★★ ★★★ ★★★			14,7	★★	14,98		Entières	Bangladesh
16	ECO+	CREVETTES CRUES	S	★ ★★★ ★★★ ★★★ ★★★			14,6	★★	10,63		Entières	Inde
17	CARREFOUR (MON POISSONNIER)	CREVETTE CUITES	FP	★★★ ■ ★★★ ★★★ ★★★			14,5	★★	12,91		Entières	Équateur et Amérique du Sud
18	ODYSSEÉ (INTERMARCHÉ)	GAMBAS CREVETTES TROPICALES CUITES	FP	★★★ ★ ★★★ ★★★ ★★★			14,4	★★	32,64		Décortiquées	Inde, Vietnam, Honduras et Nicaragua
19	OCEAN SEA	CREVETTES NATURE CRUES	S	★★★ ★ ★★★ ★★★ ★★★			14,4	★★	17,73		Décortiquées	Équateur
20	LECLERC	CREVETTES ROSES CUITES	FV	★★★ ■ ■ ★★★ ★★★ ★★★			14,2	★★	10,99		Entières	Nicaragua
21	AUCHAN	QUEUES DE CREVETTES « COCKTAIL » CRUES	S	★★★ ★★★ ★★★ ★★★ ■ ★★			13,7	★★	19,97		Décortiquées	Vietnam
22	LIDL	GAMBAS ENTIÈRES CUITES RÉFRIGÉRÉES	FP	★★★ ■■ ■ ★ ★★★ ★★★			13,4	★★	13,90		Entières	Équateur
23	LEADER PRICE	QUEUES DE CREVETTES CUITES	S	★★★ ■■ ■ ★★★ ■ ★★★ ★★★			13,1	★★	18,40		Semi-décortiquées	Inde
24	L'ATELIER POISSONNERIE	CREVETTES CUITES <b>BIO</b> <b>BIO</b>	FP	★★★ ■■ ■ ★ ★★★ ★★★			12,3	★★	18,33		Entières	Équateur
25	AUCHAN	CREVETTES CUITES	FV	★★★ ■■ ■ ★ ★★★ ★★★ ★			11,7	★	9,34		Entières	Venezuela
26	THIRIET	CREVETTES CUITES	S	★★★ ■ ■ ■ ★★ ★★★ ★★★			11,2	★	19		Entières	Équateur

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais n. c.: non communiqué S: surgelé FP: frais préemballé FV: frais vrac  
Certaines crevettes sont labellisées ASC (Aquaculture Stewardship Council) ou WWF (Fonds mondial pour la nature).

## Picard QUEUES DE CREVETTES CUITES

41,87 € \* | ★★★ | 17,1/20

Les élevages de Madagascar sont réputés, à juste titre, pour leur respect de l'environnement: système semi-extensif (20 à 30 crevettes/m<sup>2</sup>), réalisé sur des « tannes », vastes étendues d'argile stérile, en arrière des mangroves. Résultat: ces crevettes tigrées, de la variété *P. monodon*, offrent une chair ferme, goûteuse, et une bonne tenue à la décongélation. Pas d'autre additif que le disulfite de sodium. Leur seul défaut: un prix élevé pour des crustacés de petit calibre.



\* Prix au kilo.

## Odyssée GAMBAS ENTIÈRES CRUES

23,84 € \* | ★★★ | 16,9/20

Il s'agit de crevettes géantes de la variété *P. monodon* élevées au Vietnam. De belle taille (80 g environ chacun), ces crustacés à la chair ferme et croquante se prêteront parfaitement à la cuisson au barbecue. Qualité microbiologique satisfaisante, faible teneur en sel, sans additifs (un point fort pour une crevette entière!): voilà le meilleur rapport qualité/prix de notre sélection!

\* Prix au kilo.

RÉSIDUS D'ANTIBIOTIQUES  
Auchan épingle !

Nos analyses ont détecté deux résidus d'antibiotiques dans les queues de crevettes crues Auchan: le premier (enrofloxacine) est autorisé, sous réserve de respecter la limite maximale de résidu (LMR), ce qui est le cas. En revanche, le second (AOZ) pose problème car il est le marqueur de la présence de furazolidone (famille des nitrofuranes), antibiotique interdit, donc sans LMR. Même si la contre-analyse effectuée sur un autre lot n'a pas révélé la présence de ces résidus, nous avons pénalisé ce produit d'un ■.

# ENERGY BALLS

# Des promesses qui mettent en boule !

Rondes et colorées, les energy balls affolent en ce moment les papilles. Mais si elles affichent une composition plus noble que les barres céréalières ou chocolatées, elles ne sont pas forcément plus recommandables.

— Par **ELSA ABDOUN**

**L**es créateurs de tendances n'expriment pas leur sens de l'esthétique seulement sur les podiums des défilés. La dernière mode alimentaire : l'energy ball. Une collation en forme de jolie boule colorée, composée d'un mélange mixé de fruits secs et de fruits à coque. Trois points forts expliquent cet engouement. Facile à manger (pas de cuisson et peu d'ingrédients), elle est aussi très photogénique (décorée de graines de pavot, de sésame...) et se revendique comme un concentré de nutriments. Des livres de recettes lui sont dédiés, les articles de la presse féminine louent ses mérites. Surfant sur la vague, trois entreprises ont récemment développé leurs propres energy balls, à présent disponibles aux caisses et dans les rayons des supermarchés. Celles-ci espèrent convaincre le

consommateur qu'elles ont élaboré l'en-cas à la fois bon pour les papilles et la santé, et le positionnent comme une alternative équilibrée aux barres céréalières ou chocolatées. « *Notre idée, c'est de démocratiser le "manger sain" en grande distribution, face aux Mars et autres Twix* », affirme Camille Azoulai, cofondatrice de la start-up Funky Veggie, la première à s'être lancée sur ce créneau, suivie depuis par N.A! et nu3, des marques spécialisées dans les aliments « nature » et « santé ». Cette ambition se retrouve sur leurs emballages : « 100% naturel », « vegan », « riche en fibres », « source de cuivre », « bio », sans oublier, bien sûr, la liste habituelle des « sans », comme « sans gluten », « sans additifs » ou « sans sucres ajoutés ». Un marketing qui vante autant le côté bénéfique de ces produits que leurs saveurs alléchantes

de *junk food* (« nourriture de mauvaise qualité », en français), telles que « pâte à cookie » et « chocolat-noisette ».

## Liste d'ingrédients plus courte

Alors, a-t-on trouvé, avec les energy balls, la martingale alliant enfin alimentation saine et plaisir régressif ? Lecteur aguerri, vous nous voyez venir : non ! Certes, la recette et la composition nutritionnelle des energy balls s'avèrent indéniablement meilleures que celles des barres chocolatées ou céréalières classiques. La diététicienne Marie-Laure André souligne ainsi que ces boules présentent « une liste d'ingrédients plus simple et plus courte, ce qui est toujours préférable » (avec quelques sérieuses réserves, toutefois : lire l'encadré p. 25). Mais surtout, elles contiennent « plus de fibres, de protéines, de vitamines, d'antioxydants, de

### Deux recettes maison

**L**a diététicienne Marie-Laure André propose deux recettes maison, l'une salée, l'autre sucrée. Si les energy balls sont, par définition, très caloriques, les concocter soi-même permet au moins d'éviter les ingrédients indésirables et d'alléger un peu les préparations. Par exemple, en « ajoutant des flocons d'avoine, riches en fibres, et en remplaçant la datte par d'autres fruits secs moins sucrés », conseille-t-elle.

#### RECETTE SUCRÉE

**# Energy balls abricots/amandes : 392 calories/100 g**  
Mixez, d'un côté, 80 g d'abricots secs moelleux avec 50 g de purée d'amandes sans sucre, et de l'autre, 50 g de flocons

À faire  
vous-même

d'avoine. Malaxez le tout en y ajoutant un peu d'eau si le mélange se révèle trop compact. Puis placez la préparation au réfrigérateur pendant une à deux heures. Enfin, formez cinq petites boules et roulez-les dans 20 g d'amandes concassées.

#### RECETTE SALÉE

**# Energy balls avocat/sésame : 340 calories/100 g**  
Mixez 100 g de chair d'avocat et 50 g d'amandes. Mélangez et ajoutez le jus d'un demi-citron vert, 8 g de graines de chia, 30 g de flocons d'avoine, une pincée de piment de Cayenne et de sel. Laissez deux heures au frais puis réalisez cinq petites boules, à rouler dans des graines de sésame noir ou blanc.



## CARTON ROUGE

Malgré un marketing axé sur la santé, voire la naturalité, deux marques intègrent dans leurs energy balls des ingrédients ne correspondant pas tout à fait à cette image. N.A! y introduit du jus de raisin concentré, vecteur de sucres ajoutés, et de l'amidon de riz (un texturant). **Une composition qui classe ces produits parmi les ultratransformés**, très décriés. Mais la palme revient à nu3, dont les boules ne contiennent pas de fruits séchés, ces derniers étant remplacés par 32 % de sirop de riz !

V.DETIARENKO/ADOBESTOCK

minéraux et de graisses de meilleure qualité». Pas de doute, «c'est mieux qu'une barre chocolatée», concède Jean-Michel Lecerf<sup>(1)</sup>, médecin nutritionniste et directeur du service de nutrition de l'Institut Pasteur de Lille (59).

### Bombes énergétiques

Reste que «le principal souci pour notre santé, ce n'est pas le manque de vitamines et de minéraux, mais simplement le fait qu'on mange trop», alerte l'expert. Or, sous cet angle, les energy balls apparaissent beaucoup moins recommandables. Elles constituent «de véritables bombes énergétiques», juge Jean-Michel Lecerf. Les références proposées en grandes surfaces se révèlent aussi caloriques que les barres chocolatées, voire plus si l'on tient compte du volume. Elles affichent entre 400 et 500 calories aux 100 grammes, soit globalement autant que les barres traditionnelles, dont la plupart d'entre nous avons appris à nous méfier. Ce n'est pas tout: ces boules étant très denses, les fameux 100 grammes peuvent être atteints en un nombre encore plus faible de bouchées! Or, «le volume ingurgité est l'un des principaux

paramètres jouant sur la satiété», nous explique le nutritionniste. Tout comme la mastication. Mais, là, «tout est prémaché», la plupart des ingrédients ayant été réduits en poudre ou en purée. Et pour les avoir testés, nous pouvons en témoigner. À quantité identique, il nous a semblé bien plus rassasiant de croquer chacun des composants séparément et sous leur forme originale.

### Les arguments marketing des marques se révèlent difficiles à digérer

«Il ne faudrait pas croire qu'il s'agit d'un snack léger à cause de l'image saine qu'il renvoie», s'inquiète également Marie-Laure André. Au risque de vite faire pencher l'aiguille de la balance du mauvais côté. Sauf que certains fabricants font tout pour qu'on le pense. N.A! qualifie, par exemple, ses produits de collations «légères», tandis que Funky Veggie promet «peu de calories» (des allégations dont la légalité pose d'ailleurs question: la réglementation européenne dispose

que les formules suggérant une faible valeur énergétique sont interdites pour les produits qui apportent plus de 40 calories aux 100 grammes). «Chaque "cœur de boule" ne pèse que 22 grammes et ne se situe pas très loin d'une pomme au niveau calorique», insiste Camille Azoulai, de Funky Veggie. Et d'ajouter: «Les energy balls sont riches en fibres, ce qui les rend très rassasiantes.»

Un argument qui relève cependant de la mauvaise foi. Car là où il ne viendrait à l'idée de personne d'ingurgiter plusieurs pommes d'affilée, ces energy balls ne sont évidemment, elles, jamais vendues à l'unité. «On risque d'en manger plusieurs, et donc d'avaler des calories en excès», conclut Jean-Michel Lecerf. La marque nu3 bat même un record avec un sachet de 10 boules, comptabilisant 340 calories; soit l'équivalent de six barres de KitKat... oui mais avec 130 % des apports journaliers recommandés en vitamine C! Bref, si la mode pousse en général les femmes à s'affamer, celle des energy balls incite, elle, à se gaver. ♦

(1) Le surpoids, c'est dans la tête ou dans l'assiette?. Éditions Quæ, 2019, 19 €.

# PISCINES INDIVIDUELLES

## La délicate alchimie du traitement

Faire installer une piscine dans son jardin, c'est le rêve de nombreuses familles. Et en dépit des contraintes d'entretien, un vrai bonheur pour les participants à notre enquête... même si la qualité de l'eau s'avère souvent insuffisante.

— Par **ÉLISABETH CHESNAIS** avec **MÉLANIE MARCHAIS**

**E**n France, la piscine de jardin rencontre un franc succès. On en compte plus de 2,5 millions : 1,2 million hors sol et plus de 1,3 million construites en dur et enterrées, ce qui nous place au deuxième rang mondial derrière les États-Unis, d'après la Fédération des professionnels de la piscine. C'est dire l'engouement national pour cet équipement de loisir, pour peu qu'on ait les moyens et l'espace nécessaire. Mais si les agences régionales de santé (ARS) procèdent régulièrement à des analyses de la qualité de l'eau des bassins accueillant du public, ces tests font cruellement défaut pour les piscines individuelles. Ces dernières ne sont d'ailleurs soumises à aucune réglementation en matière d'hygiène, contrairement au parc collectif.

### Nos tests de terrain

Alors, l'été dernier, au cœur de la période d'utilisation, *Que Choisir* a décidé de se jeter à l'eau en réalisant des tests sur le terrain. Nous avons d'abord lancé un appel à témoignages, puis sélectionné 20 piscines privées à usage familial fabriquées en dur dans différentes régions, dans le Sud mais aussi au nord de la Loire. Pour ces équipements, deux principaux dispositifs de désinfection – au chlore ou par électrolyse du sel – se font concurrence. Nous avons donc veillé à ce qu'ils soient représentés dans notre panel, tout en donnant la priorité au traitement au chlore avec stabilisant, de loin le plus fréquent. Nous y avons également ajouté un bassin au chlore sans stabilisant. Puis, courant août et début septembre, nous avons envoyé un analyste de laboratoire prélever de l'eau.

**Pour maintenir une eau saine, il faut trouver l'équilibre idéal entre plusieurs paramètres interdépendants**

Les contrôles réglementaires effectués sur les bassins collectifs nous ont servi de guide pour mener nos propres analyses. D'abord, on vérifie la teneur en bactéries, leur multiplication pouvant provoquer des mycoses, des verrues et des eczémas, voire des affections ORL ou des troubles intestinaux. Plus les températures sont hautes, plus les risques de développement bactérien s'élèvent. La saison estivale constitue, par conséquent, un moment critique. Par ailleurs, si une certaine quantité de chlore désinfecte, en excès, il devient irritant pour la peau et favorise la formation de sous-produits, nocifs pour la santé. En revanche, s'il est sous-dosé, il ne joue pas son rôle. Ensuite, on examine le stabilisant, recommandé en extérieur pour éviter que le chlore ne se dégrade sous l'effet du rayonnement solaire. On mesure aussi le pH, qui influe sur l'efficacité du désinfectant. Quand celui-ci s'avère trop acide, l'eau provoque des irritations. Trop basique, il réduit le pouvoir du chlore et contribue à la prolifération microbienne. Tous ces indicateurs, et quelques autres, font l'objet de limites très strictes dans la réglementation sur les piscines collectives. Nous les utilisons plutôt comme références pour les installations privées, qui accueillent nettement moins de monde. On peut s'en écarter un peu sans courir de risques.

### Des résultats très moyens...

Cependant, même sans se référer strictement aux seuils réglementaires, les résultats de nos analyses se révèlent très moyens, voire médiocres pour un ou plusieurs paramètres. En effet, sur les 20 équipements testés, seuls 4 présentent une qualité de l'eau vraiment satisfaisante, ce qui est peu. L'un d'eux se trouve dans le Gard et dispose d'un traitement au chlore avec stabilisant, les trois autres ont un système par électrolyse du sel. Pour autant, il ne faut pas tirer de conclusions trop hâtives sur la supériorité de cette dernière technologie. Notre échantillon est trop réduit et, surtout, l'eau des deux autres piscines au sel affiche de grandes quantités de sous-produits de chloration.



**20  
PISCINES PRIVÉES  
ANALYSÉES PAR  
QUE CHOISIR**

**SEULES  
4  
ONT UNE QUALITÉ  
DE L'EAU  
SATISFAISANTE**

En réalité, dans les bassins de baignade, ce constat global d'une eau hors des clous sur certains critères sanitaires n'a rien de très étonnant. Sa qualité résulte de plusieurs facteurs interdépendants, délicats à maîtriser pour équilibrer le traitement en permanence. N'est pas ingénieur chimiste qui veut. Aussi, doser au plus juste relève de la gageure, d'autant que les teneurs nécessaires sont liées certes à la dureté de l'eau, mais également et tout à la fois aux conditions météo, à la température, à la fréquentation et à la charge organique de la piscine. Autant d'éléments difficiles à anticiper ou à connaître. « Je surveille de près l'eau de la mienne, qui fait le bonheur de nos quatre enfants, assure Jean-François, vivant près de Lyon (69). Mais maîtriser les variations de

**Pour que votre piscine ne soit synonyme que de plaisir, ne négligez pas son entretien.**

chlore est compliqué. Par précaution, j'en ajoute dès qu'on va recevoir du monde. » De fait, il suffit de quelques jours de chaleur et tous les proches débarquent pour un plongeon bienvenu. Ajuster la quantité de produit au dernier moment, en fonction des circonstances, s'avère complexe.

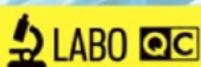
#### **... Mais pas de risques sanitaires majeurs**

Si nos analyses attestent souvent de traitements déficients ou de filtrations qui fonctionnent mal, elles ne sont, heureusement, pas synonymes de risques sanitaires majeurs pour les utilisateurs de ces 20 bassins individuels. Aucun des propriétaires qui ont fait tester l'eau de leur piscine ne déclare avoir constaté de troubles ou de problèmes de santé dans son entourage à la suite d'une baignade. Les résultats que nous leur avons envoyés les ont souvent surpris, et parfois conduits au changement du système de filtration, à des apports d'eau neuve ou à des dosages différents. Ce qui ressort le plus de nos échanges, c'est le plaisir de faire trempette, de voir les enfants ou les petits-enfants en profiter, de passer des moments agréables en famille ou entre amis. « Construite en 1991, quand mes enfants étaient très jeunes, notre piscine est toujours en service, se félicite Jean-Jacques, qui habite en Saône-et-Loire. Si, désormais, elle sert moins souvent, j'ai bien fait de l'acheter, car nous nous sommes tous régalaés. » Celle de Christian, résidant dans l'Allier, accueille les baigneurs tous les jours

de juin à septembre : « J'avais fait installer une pompe de nage à contre-courant, mes petits-enfants adorent. » Même après réception de nos prélèvements, personne n'a regretté son investissement. « Si c'était à refaire, je n'hésiterais pas », a déclaré un grand nombre de ces propriétaires. La piscine apporte assurément du bonheur, mais il ne faut malgré tout rien concéder en matière d'entretien et de filtration. Toute erreur ou approximation de dosage provoque des défaillances dans les traitements. Nous les détaillons en p. 28-29 afin de vous donner des conseils. En cette période estivale d'usage intensif, ils permettront à chacun de se baigner dans une eau de qualité. ♦

&gt;&gt;&gt;

&gt;&gt;&gt;



## COMMENT NOUS AVONS PROCÉDÉ

Pour les 20 piscines testées, nous avons analysé cinq indicateurs puis, selon leur traitement, d'autres paramètres.

**Pour les 20 piscines**

**# La qualité microbiologique.** Nous avons recherché les cinq types de bactéries qui font l'objet d'un suivi réglementaire dans les bassins collectifs, en y ajoutant les entérocoques intestinaux, que l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) recommande d'analyser.

**# Le pH.** Maintenir le pH entre 6,9 et 7,7 est impératif dans les piscines accueillant du public et qui ne traitent pas au brome.

**# Le TAC.** Le titre alcalimétrique complet (TAC) de l'eau détermine son aptitude à équilibrer le pH.

**# La turbidité.** En évaluant les matières en suspension, la turbidité renseigne sur l'efficacité de la filtration.

**# Le pouvoir désinfectant.** Les analyses portant sur cet indicateur varient selon le mode de traitement.

**# Les contaminants.**

Le carbone organique total (COT) : il caractérise la charge en matière organique, principalement apportée par les baigneurs.

**Les sous-produits de chloration :** ils se forment par réaction du chlore (utilisé directement ou produit par électrolyse), avec la matière organique. Il s'agit des chloramines, irritantes pour les yeux et les voies respiratoires, et des trihalométhanes (THM), dont le chloroforme, classé cancérogène possible.



Le pH doit se maintenir entre 6,9 et 7,7.

**Pour les 14 piscines traitées au chlore avec stabilisant**

**# Le chlore disponible.** Le mesurer permet de connaître le pouvoir désinfectant de l'eau.

**# Le stabilisant.** Il s'agit de l'acide isocyanurique, qui empêche le chlore de se dégrader sous l'effet du soleil. Mais en trop grande quantité, il inhibe son action désinfectante.

**Pour la piscine traitée au chlore non stabilisé**

**# Le chlore actif libre.** Il combat algues, bactéries et virus. Sa teneur doit se situer entre 0,4 et 1,4 mg Cl<sub>2</sub>/l dans le parc public.

**Pour les 5 piscines traitées par électrolyse du sel**

**# La conductivité de l'eau.** Elle dépend de la quantité de sel présente dans l'eau.

**# Le chlore libre.** Il comprend le chlore actif libre, le plus désinfectant.

## Nos résultats et

**MICROBIOLOGIE****Surveillez la température****La norme à respecter**

Aucune bactérie dans 100 ml d'eau, < à 10 dans 100 ml d'eau ou < à 100 dans 1 ml d'eau selon les bactéries

**Sur 20 piscines**

16 valeurs correctes,  
3 valeurs mauvaises,  
1 valeur un peu élevée

**# Une prolifération bactérienne peut provoquer des mycoses,** des verrues, des troubles intestinaux... Hormis la teneur en désinfectant, la température de l'eau joue un rôle dans le développement microbiologique. Plus elle est élevée, plus les bactéries se multiplient. La fréquentation le favorise également.

**# Nos résultats** Ils sont plutôt rassurants. Seuls quatre bassins au chlore avec stabilisant sont contaminés, mais il ne faut pas pour autant incriminer ce type de traitement. C'est le plus répandu, et donc le plus présent dans notre panel (70% des équipements testés). La présence de bactéries prouve que le traitement ne fonctionnait pas correctement au moment de nos prélèvements. Une piscine comportait deux *Pseudomonas aeruginosa* dans 100 ml d'eau. Les installations publiques ne doivent pas en contenir car, en se multipliant, il peut provoquer des otites. Deux bassins présentaient plus de 300 micro-organismes revivifiables à 36 °C dans 1 ml d'eau, alors que la limite est fixée à 100 par ml dans le parc collectif. Un troisième approchait cette limite.

**# Nos conseils** Pour éviter l'apparition de bactéries, renforcez la désinfection. Surveillez aussi la température de l'eau, très élevée dans trois des quatre piscines contaminées.

**POLLUTION ORGANIQUE****Douchez-vous avant la baignade****La norme à respecter**

< à 5 mgC/l

**Dans les piscines testées**

De 0,7 à 68 mgC/l

**Sur 20 piscines**

12 valeurs correctes,  
8 valeurs trop élevées

**# Il s'agit de la matière organique** apportée par les baigneurs.

**# Nos résultats** La moitié des bassins au chlore stabilisé affichait plus de 5 mgC/l, avec des teneurs jusqu'à 49 et 68 mgC/l, et celui au chlore sans stabilisant en présentait 41 mgC/l. Aucun dépassement n'est enregistré dans les systèmes par électrolyse. La matière organique contribue au développement de bactéries et à la formation de sous-produits de chloration.

Les deux piscines affichant les valeurs les plus élevées présentaient aussi une turbidité significative, ce qui témoigne d'un dysfonctionnement du système de filtration. Quant aux quatre équipements présentant un développement microbiologique, ils contenaient une charge importante en COT.

**# Nos conseils** Vérifiez le dispositif de filtration, éventuellement faites-le fonctionner plus longtemps, et nettoyez régulièrement le bassin.

# nos recommandations

ALERTE

TRAITEMENT  
AU CHLORE  
STABILISÉ

## PH

### Mesurez l'alcalinité de l'eau

#### La norme à respecter

Entre 6,9 et 7,7

#### Dans les piscines testées

De 2,3 à 8,3

#### Sur 20 piscines

14 valeurs correctes,  
4 valeurs trop basses,  
2 valeurs trop élevées

**# Le pH conditionne l'efficacité du chlore.** Il doit se situer entre 6,9 et 7,7. Quand il est trop acide (inférieur à 6,9), l'eau devient irritante. Trop basique (plus de 7,7), il dégrade le pouvoir désinfectant du chlore et favorise la prolifération bactérienne. Le maintenir entre ces deux valeurs n'est pas facile.

**# Nos résultats** Un pH incorrect peut être dû au titre alcalimétrique complet de l'eau (TAC). Deux de nos piscines avec les pH les plus bas (2,3 et 2,6) affichaient un TAC très faible. À l'opposé, les deux bassins aux pH de 8 et de 8,3 présentaient les TAC les plus élevés. Or, s'il est trop haut, le TAC empêche l'abaissement du pH. La difficulté ? Il n'existe pas de valeur précise de référence pour le TAC, car il dépend de la dureté de l'eau. La balance de Taylor aide à identifier le TAC adapté à sa piscine.

**# Nos conseils** Il est important de corriger le TAC avant de s'intéresser au pH. Vous le remontez à l'aide de bicarbonate de soude, progressivement, en vérifiant le résultat avec une bandelette entre chaque ajout. Vous l'abaissez en brassant l'eau au maximum ou en utilisant un produit spécifique.

## LES SOUS-PRODUITS DE CHLORATION

### Vérifiez les autres paramètres

#### Les normes à respecter

< 0,6 mgCl<sub>2</sub>/l pour les chloramines,  
< 100 µg/l pour les THM,  
valeur guide à 20 µg/l

#### Dans les piscines testées

De l'absence à 3,3 mgCl<sub>2</sub>/l pour les chloramines, de 2,4 à 94,6 µg/l pour les THM

#### Sur 20 piscines

Pour les chloramines,  
15 valeurs correctes,  
5 valeurs en excès

**# Aucun mode de traitement ne protège des chloramines et des trihalométhanes (THM),** la non-utilisation de chlore en direct (piscines au sel) n'empêchant pas leur apparition. Très volatils, les THM présentent cependant peu de risques en extérieur.

**# Nos résultats** Pour les chloramines, 2 des 14 équipements au chlore stabilisé, 2 des 5 systèmes

par électrolyse du sel et la piscine traitée au chlore sans stabilisant montraient des teneurs supérieures à la norme. Quant aux THM, trois bassins au sel et neuf au chlore stabilisé étaient au-dessus de la valeur guide, sans dépasser la limite recommandée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire.

**# Nos conseils** La présence de sous-produits de chloration est souvent liée à un ou plusieurs autres paramètres mal maîtrisés. Vérifiez la teneur en chlore, certainement trop élevée, le pH, trop bas, la charge en COT...

## TAUX DE CHLORE DISPONIBLE

### N'en mettez ni trop ni trop peu

#### La norme à respecter

Entre 2 et 4 mgCl<sub>2</sub>/l

#### Dans les piscines testées

De 0,05 à 14,9 mgCl<sub>2</sub>/l

#### Sur 14 piscines

3 valeurs correctes,  
5 valeurs excessives,  
6 valeurs trop faibles

**# Le chlore assure la désinfection de la piscine.**

Des taux trop faibles favorisent le développement bactérien. Des doses trop élevées provoquent des irritations et jouent un rôle dans la formation de sous-produits de chloration.

**# Nos résultats** Trois des quatre piscines contaminées

par des bactéries ne comportaient pas assez de chlore. Alors que le minimum requis pour les installations collectives s'élève à 2 mgCl<sub>2</sub>/l, elles n'en présentaient que 0,05, 0,1 et 0,87 mgCl<sub>2</sub>/l. Leur teneur en stabilisant et en charge organique s'avérait, en revanche, trop élevée, ce qui contribue à la prolifération microbienne. La surchloration, elle, concernait près d'un tiers des bassins analysés. Les quantités mesurées atteignaient jusqu'à 14,9 mgCl<sub>2</sub>/l. Ces taux de chlore trop hauts sont d'autant plus problématiques que la limite réglementaire est fixée à 4 mgCl<sub>2</sub>/l dans le parc accueillant du public, et que les besoins sont moindres en piscines individuelles.

**# Nos conseils** S'il est nécessaire de mettre beaucoup de chlore pour éviter les algues, c'est que le traitement est déséquilibré. D'autres paramètres doivent donc être corrigés (excès de stabilisant, de la turbidité, de la pollution organique). Vérifiez le système de filtration, nettoyez le filtre et augmentez la durée de filtration si la piscine est très utilisée.

## TENEUR EN STABILISANT

### Évitez les excès

#### La norme à respecter

Entre 25 et 75 mg/l

#### Dans les piscines testées

De la non-détection  
à 280 mg/l

#### Sur les 14 piscines

2 valeurs correctes,  
10 valeurs trop élevées,  
1 valeur trop faible,  
1 analyse sans résultat

**# À des proportions plus élevées que la norme,** au lieu de limiter la dégradation du chlore par le soleil, l'acide isocyanurique réduit son action désinfectante. À l'inverse, lorsque le taux de stabilisant est très faible, le chlore n'est pas protégé de la décomposition par les rayons UV.

**# Nos résultats** La plupart des piscines traitées au chlore

stabilisé sont trop chargées en stabilisant. Et le seul bassin qui présentait un développement bactérien, malgré une dose de chlore élevée, renfermait 170 mg/l de stabilisant, soit plus de deux fois le maximum autorisé dans les équipements publics.

**# Nos conseils** Pour abaisser le taux de stabilisant, qui se cumule au fur et à mesure de la dissolution des galets de chlore stabilisé, il faut vidanger en partie la piscine et apporter de l'eau neuve.

# SÉCURITÉ DES VOITURES

## Les voleurs ont les mains libres

Réalisés sans effraction grâce à l'électronique, les vols de voitures disposant d'une clé main libre explosent. Plus grave, notre test montre que la plupart de ces véhicules sont faciles à subtiliser. Nous vous donnons des conseils pour vous en protéger.

— Par **YVES MARTIN** avec **LARS LY**

**L**a scène dure moins d'une minute et demie. De nuit, deux malfrats masqués s'approchent d'une voiture garée dans la rue. Chacun tient un boîtier. L'un se poste à côté de la berline, l'autre s'avance vers la maison de son propriétaire, dans laquelle se trouve la clé du véhicule, et déplace son ustensile contre le mur. En moins de 10 secondes la porte du conducteur est ouverte. Quelques instants plus tard, le moteur vrombit et l'auto file au loin. Il ne s'agit pas d'un extrait du dernier *Mission: impossible*, mais des images filmées par la caméra de surveillance d'une villa. Ce type de vol, baptisé *mouse jacking* ou « à la souris », est de plus en plus pratiqué par les malfaiteurs. Il n'existe pas de données officielles à son sujet, et la Fédération française de l'assurance (FFA) n'a pas répondu à nos questions concernant son ampleur. Simple, rapide, silencieux et sans effraction, ce procédé consiste à pirater les signaux électroniques émis par le dispositif de verrouillage à distance, dit « accès main libre » (ou *keyless*, pour « *sans clé* »).

Proposé à l'origine sur la Mercedes Classe S puis démocratisé par Renault, à partir de 2001, sur la Laguna II, ce système équipe désormais toutes les catégories de véhicules, de la citadine à la routière. Il constitue une évolution logique du « plip », ce petit bouton, placé sur la traditionnelle clé de voiture, qui sert à déverrouiller les portes à distance. Cet accès main libre est intégré à la clé, qu'elle soit d'aspect classique ou prenne la forme d'une carte, voire d'une auto miniature (comme chez Tesla!), et permet le déverrouillage des portières, du coffre et, parfois, de la trappe à carburant. Tout cela sans action spécifique du conducteur! L'ouverture se fait automatiquement lorsqu'il touche la poignée de porte ou, pour les mécanismes les

plus sophistiqués, quand il s'en approche. La clé reste, quant à elle, au fond de la poche ou du sac à main. Une fois au volant, l'automobiliste appuie tout simplement sur le bouton dédié pour lancer le moteur.

### Pirater le système, un jeu d'enfant

Le principe de fonctionnement de l'accès main libre (lire l'encadré p. 32) est un dialogue crypté entre l'électronique de la voiture et la clé. Après identification de cette dernière, l'auto est déverrouillée et peut démarrer. Le système cherche en permanence, grâce aux signaux envoyés à intervalles réguliers, la proximité de la clé pour solliciter une réponse. De fait, pas de clé, pas d'ouverture! C'est là que le bât blesse. Si l'on intercepte l'un de ces signaux, le véhicule peut être déverrouillé et le moteur, lancé. Dès lors, il devient possible de partir avec la voiture, sans la moindre effraction. Et tant que le moteur fonctionne, pas besoin d'avoir la clé avec soi! Pour des questions de sécurité, les constructeurs ne le coupent pas une fois qu'il est mis en route. Selon la quantité de carburant restant dans le réservoir, le voleur peut donc parcourir plusieurs centaines de kilomètres. Largement de quoi mettre de la distance entre sa victime et lui. Quand elle arrive à destination, la voiture est démontée pour être revendue en pièces détachées ou les boîtiers électroniques sont remplacés et de nouvelles clés, programmées.

### Des résultats alarmants

Face à cette situation, nous avons voulu savoir si les fabricants automobiles avaient trouvé la parade et avons testé la sécurité de 333 voitures. Hélas, le bilan est alarmant: seulement cinq d'entre elles (soit 1,5% du total!) se sont révélées sûres et ont résisté à ce type de piratage (lire l'encadré p. 31). Toutes les >>>

**Les dispositifs accès main libre devraient être, à minima, désactivables sur toutes les automobiles, afin de les sécuriser**



TUANDEE/Shutterstock



## NOTRE ENQUÊTE QC

### Sur 333 voitures testées, seulement 5 sont sûres !

**# Nous nous sommes mis dans la peau d'un binôme de voleurs.** Nous avons donc adopté leur méthode : copier le signal émis par l'électronique de la voiture lorsqu'il recherche la clé, l'amplifier afin d'étendre sa portée, puis le transmettre à un complice s'efforçant, lui, d'établir le contact avec la clé. L'objectif ? Ouvrir l'auto en associant ce signal amplifié à la clé, censée se trouver dans le logement du propriétaire ou sur lui.

Une fois dans le véhicule, et quand cela a été possible, nous avons utilisé le même procédé pour essayer de lancer le moteur.

**# Nous avons conçu deux boîtiers.** L'un pour capter le signal émis par la voiture et l'amplifier, l'autre pour accoupler la carte afin d'ouvrir et faire démarrer l'auto. Notre dispositif nous permettait une retransmission du signal avec une portée de plus de 100 m.

Sa fabrication, qui demande une très bonne connaissance en électronique, ne nous aura coûté qu'une centaine d'euros. Et il n'a été réalisé qu'avec des composants disponibles dans le commerce ou sur Internet.

**# Nous avons aussi tenté de mettre en route des véhicules non équipés de l'accès main libre.** Ils n'offrent qu'une ouverture à distance via une télécommande, mais sont dotés d'un système de démarrage main libre par bouton-poussoir.



## Les 5 modèles inviolables

Le système de seulement cinq autos s'est montré inviolable ! Dans toutes les autres situations, il a été possible d'ouvrir la voiture et de lancer le moteur. Donc, de la voler sans effraction ! Notons que pour les modèles non équipés de l'accès main libre, nous avons toujours réussi à les faire démarrer. Cela démontre ainsi que la plus grande difficulté pour sécuriser un véhicule n'est pas d'empêcher qu'on le mette en route, mais plutôt d'éviter qu'on s'y introduise.



**# Audi A5** Si, lors de nos premiers tests, l'Audi A5 n'avait pas vraiment convaincu, elle a progressé en matière de sécurité. Ainsi, mi-2019, avec l'apparition de la version restylée, elle a résisté à nos assauts et il nous a été impossible d'ouvrir ses portes.



#### # Jaguar e-Pace et i-Pace

Le SUV compact et le SUV électrique de Jaguar sont au top en matière de sécurité : impossible à déverrouiller et à démarrer.



#### # Land Rover Discovery et Range Rover

Pour le Discovery, c'est à partir de 2018 que la sécurité a progressé. Avant cela, il ne faisait pas mieux que les autres. Depuis, ce SUV affiche un très bon niveau dans le domaine, tout comme son cousin, le Range Rover.

>>> marques sont concernées par ce fléau et il touche aussi bien la petite citadine ou la grande routière que le SUV haut de gamme. Il n'est pas tolérable que les véhicules disposant d'un dispositif main libre (équipement livré de série sur des finitions luxueuses ou proposé assez cher en option) soient plus faciles à voler que ceux fonctionnant avec une clé à télécommande normale. Ces systèmes devraient être, à minima, désactivables, afin de sécuriser les voitures. C'est aujourd'hui le cas sur quelques modèles, mais la tâche n'est pas toujours aisée.

### Le smartphone, clé de l'avenir

Interrogés, constructeurs et équipementiers nous ont répondu faire le maximum pour lutter contre cette menace, sans nous donner plus d'explications... Cependant, certains fabricants (souvent de véhicules de luxe) intègrent des détecteurs de mouvements dans leurs clés main libre. Au bout d'un certain temps sans bouger (entre 2 et 15 minutes), elles se mettent en veille et ne répondent plus au signal envoyé par l'électronique de la voiture. Cela rend impossible l'ouverture frauduleuse des portes. Pour réactiver le dispositif, il faut passer par le traditionnel déverrouillage à distance.

D'autres marques ont choisi le smartphone comme système d'ouverture. Si Tesla a été l'un des précurseurs dans le domaine, plusieurs leaders du secteur s'y sont aussi intéressés : BMW, Ford, Volkswagen... Cette « clé digitale » fait appel à la fonctionnalité de communication NFC (celle utilisée pour le paiement sans contact), que tous les téléphones portables récents possèdent. Des ondes de très courte portée (3 à 5 cm maximum) permettent de déverrouiller et de faire démarrer le véhicule avec une sécurité renforcée. De son côté, le Car Connectivity Consortium (CCC), composé de spécialistes des nouvelles technologies (Apple, Samsung, Valeo...) et de constructeurs automobiles (BMW, Ford, Honda, Hyundai, PSA, Renault, Volkswagen...), a reconnu que l'ultralarge fréquence (UWB), en cours de développement, serait très bénéfique. Elle devrait équiper la prochaine génération de clés numériques et offrir une protection antivol maximale. La clé du futur, sans doute... ♦



### Les astuces antivol de Que Choisir

**# Empêchez la clé main libre de communiquer avec la voiture.** Il suffit de la placer dans un étui dédié au blocage RFID (de l'anglais *Radio Frequency Identification*). Proposé sous forme de petite pochette (lorsqu'on a la clé sur soi) ou de coffret (pour ranger les clés à la maison), cet accessoire se trouve très facilement dans les centres auto ou sur Internet.

**# Ne posez jamais votre clé de voiture à côté de la porte d'entrée ou près d'une fenêtre.** Préférez un endroit situé au cœur de la maison, éloigné des murs. **# Utilisez un système de blocage mécanique.** Canne à installer en travers du volant, bloqueur de pédales ou du levier de vitesses... ces dispositifs, assez solides, ne sont pas appréciés des voleurs.

Comment ça marche ?

### Accès main libre

Ce système repose sur le dialogue, via un signal codé, entre une clé ou une carte et le dispositif électronique installé dans la voiture.

**1 Le propriétaire de la voiture a mis sa clé main libre au fond de sa poche.**



**2 Non loin de lui, le malfrat dispose d'un boîtier qui capte le signal envoyé par son complice pour l'accoupler à la clé.**



**3 Proche de la voiture, le complice amplifie le signal de la voiture et reçoit en retour l'identification de la clé.**



**# Les systèmes les plus anciens** Le conducteur doit poser sa main sur la poignée de porte afin qu'un capteur détecte sa présence et « prévienne » le calculateur ad hoc. Ce dernier envoie alors une requête au badge que le propriétaire de la voiture a sur lui afin de l'identifier. S'il y a concordance, celle-ci s'ouvre.

**# Les systèmes modernes** Ils fonctionnent à distance : le dispositif intégré à l'auto émet régulièrement des signaux basse fréquence pour rechercher la présence de la carte ou de la clé d'accès main libre. Lorsque son propriétaire entre dans un périmètre spécifique, à quelques mètres, l'association peut s'opérer et le véhicule se déverrouille. L'automobiliste est prévenu par le clignotement des feux de direction, l'allumage des feux de croisement, le déploiement des rétroviseurs électriques (selon les versions). Parfois, par un léger coup d'avertisseur sonore. Lorsque le conducteur s'éloigne et sort de la zone définie, le verrouillage est automatique. Il s'accompagne des mêmes avertissements qu'à l'ouverture et, le cas échéant, du repli des rétroviseurs.

**# À noter** Sur certains modèles haut de gamme, l'ouverture automatique gère également les réglages personnalisés pour chaque profil de conducteur mémorisé sur la carte ou la clé (hauteur du siège, position du volant, chauffage...).

**Vols sans effraction et assurance :**  
lire nos explications en p. 65 de ce numéro.



Pour réaliser les tests de ce numéro, nous avons acheté 473 produits, mobilisé 10 laboratoires et dépensé 360 000 €.

## POUR VOUS AIDER À CHOISIR

### GRAND TEST DU MOIS

34

### CRÈMES SOLAIRES

### TOUS LES AUTRES TESTS

38

### CONGÉLATEURS ARMOIRES

39

### VENTILATEURS

42

### CLIMATISEURS MOBILES MONOBLOCS

44

### SIÈGES AUTO

46

### ENCEINTES SANS FIL

47

### SORBETIÈRES

Lire également les résultats de nos tests sur les crevettes d'élevage p. 20-23, la qualité de l'eau des piscines individuelles p. 26-29 et la sécurité des voitures disposant de la clé main libre p. 30-32



Protocoles des tests et caractéristiques des produits sur  
**WWW.QUECHOISIR.ORG**

ACCÈS LIBRE

### NOTRE EXPERTISE

#### LES PRODUITS TESTÉS

Tous les produits que nous testons sont achetés anonymement dans le commerce, en plusieurs exemplaires selon les besoins du test. Nous les payons comme vous le feriez vous-même.

#### NOS TESTS DE PRODUITS

Nous testons tous les produits à partir d'un protocole établi par les ingénieurs de notre service essais comparatifs dans des laboratoires indépendants et qualifiés, en partenariat avec nos homologues européens. Les produits sont testés selon leur aptitude à la fonction, leur ergonomie et leur sécurité.

#### NOUS N'ACCEPTONS AUCUNE PUBLICITÉ

Les résultats de nos tests comparatifs et les informations que nous publions ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire, à l'exception de « La Note Que Choisir », délivrée et contrôlée par le Bureau Veritas Certification.



#### LE MIEUX NOTÉ

C'est le meilleur produit de la sélection, tous critères confondus, sauf le prix qui n'est pas pris en considération dans la note globale.



#### BON CHOIX

Sans être le meilleur de la sélection, c'est un bon produit qui mérite votre attention.



#### MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ/PRIX

Le produit ne manque pas de qualités compte tenu de son prix. C'est le meilleur compromis.



#### À ÉVITER

Les résultats de nos tests nous conduisent à déconseiller l'achat du produit.

# CRÈMES SOLAIRES

## Protéger la mer, aussi

L'impact des résidus de crèmes solaires sur le milieu marin commence à être pris en compte par les fabricants, et certaines formules conjuguent à présent efficacité et « propreté ». Notre évaluation de 20 produits inclut donc l'enjeu écologique.

— Par **FABIENNE MALEYSSON** avec **GAËLLE LANDRY**

**Q**ue doit protéger une crème solaire ? Notre peau ? Certes. Mais pas seulement. Les fabricants sont aujourd'hui confrontés à un autre enjeu : épargner l'environnement marin, mis en danger par l'usage massif de ces cosmétiques par les baigneurs. Avec leurs logos Ocean Respect (Avène, Cattier) et Ocean Protect (Caudalie), ou leur mention « Formule respectueuse du milieu marin » (La Roche-Posay), les emballages reflètent cette préoccupation. De même pour la dernière publicité de Biotherm, avec son slogan : « Aidez-nous à préserver le poumon bleu de notre planète. » Dans l'esprit du grand public, l'impact potentiel des crèmes solaires concerne surtout les coraux. Inconnus avant les années 1980, les épisodes de blanchissement massif des structures coraliennes, qui risquent de conduire à leur disparition, se multiplient à intervalles de plus en plus rapprochés. Des scientifiques ayant lié ce phénomène à la présence de certains filtres solaires dans la mer, plusieurs



Plus le tourisme se développe, plus l'élimination des polluants contenus dans les crèmes solaires devient vitale pour les coraux.

autorités locales (Hawaii, Key West en Floride, les Palaos dans le Pacifique) ont légiféré pour interdire les deux substances semblant les plus problématiques, l'oxybenzone et l'octinoxate<sup>(1)</sup>. Largement médiatisées, ces décisions ont souvent abouti à des simplifications, laissant entendre que le salut ne pouvait venir que des filtres bio. Comme souvent, les choses s'avèrent plus compliquées.

### Les filtres bio ne règlent pas tout

Primo, plusieurs chercheurs contestent les protocoles suivis par leurs collègues, qui ne refléteraient pas ce qui se passe « dans la vraie vie », notamment parce qu'ils utilisent des doses de filtres solaires bien supérieures à celles retrouvées dans les eaux de baignade. Secundo, ils rappellent que d'autres menaces, plus importantes, pèsent sur ces récifs : contaminations de différentes origines, espèces invasives et, surtout, hausse des températures. Cela dit, même si la responsabilité des filtres est secondaire, choisir les moins nocifs constitue une solution davantage à notre portée et aux effets plus immédiats que de régler le problème du réchauffement climatique ! Dans cette optique, vaut-il mieux se tourner vers >>>



### COVID-19 Un critère en moins

Odeur, texture, facilité d'application, traces blanches : les caractéristiques cosmétiques d'une crème solaire sont déterminantes. Habituellement, un panel teste les produits en aveugle. Cette année, nous n'avons pas pu mener à bien cette partie de l'évaluation, car le laboratoire auquel nous l'avions confiée a fermé pendant le confinement. Nous avons donc décidé de ne pas attribuer de notes globales. Les remarques sur ces critères pour nos deux « meilleurs choix » résultent d'une prise en main en interne.

► Dès qu'ils seront disponibles, les résultats complets figureront sur [Quechoisir.org](http://Quechoisir.org).



IMAGE SOURCE-TKLINIE-DESIGN PICAS/PNS

## GROUPE 1 Performantes et peu polluantes

Cattier (bio) et Biotherm Waterlover allient une protection solaire à la hauteur de l'indice annoncé, une absence d'ingrédients indésirables pour la santé et un impact limité sur l'écosystème marin. La première utilise, pour unique filtre, du dioxyde de titane. Elle agit aussi bien contre les UVB (qui provoquent les coups de soleil) que contre les UVA (sans effets visibles mais responsables de cancers cutanés), ce qui est une bonne surprise, car la quasi-totalité des produits bio testés dans le passé protégeait insuffisamment des seconds. Biotherm

Waterlover préserve également bien des deux types de rayonnements. Il s'agit d'une crème conventionnelle mais formulée pour minimiser son impact environnemental, comme le confirment notre laboratoire et la présence du label Nordic Swan. Ses quatre filtres sont parmi les moins écotoxiques. En revanche, côté qualités cosmétiques, si Biotherm nous a séduits, Cattier dégage une odeur peu consensuelle et, surtout, laisse des traces blanches tenaces. C'est a priori le signe qu'il n'y a pas de nanos, mais cela reste bien peu esthétique... Enfin, ces deux références coûtent cher.

Nos meilleures  
choix



### RÉFÉRENCES

- # **BIOtherm** Lait solaire Waterlover, 37 € les 200 ml
- # **CATTIER** Spray protection solaire, 18 € les 125 ml.

Les crèmes testées présentent un indice SPF (Sun Protection Factor) de 30.

## GROUPE 2

## Efficaces, mais quid de l'environnement ?

Des efforts à faire

Ces produits protègent à hauteur de l'indice annoncé et ne contiennent pas de substances indésirables pour le consommateur, mais leur impact environnemental pourrait s'avérer trop important. D'ailleurs, la plupart ne comportent aucune allégation à ce sujet. Les deux exceptions ? Avène et La Roche-Posay, qui affirment tout faire pour minimiser l'effet de leurs crèmes sur l'écosystème marin. Le premier explique, test à l'appui, que les filtres utilisés se révèlent sans impact sur des modèles de corail, de phytoplancton et de zooplancton à des concentrations retrouvées dans la nature. Mais, même si le bilan global de cette référence, établi par notre laboratoire, figure parmi les moins critiquables de ce groupe, un de ses filtres est bioaccumulable et peu biodégradable. En ce qui concerne La Roche-Posay, plusieurs des filtres employés polluent trop aux yeux de nos experts. Même si la marque assure qu'ils sont présents en quantités minimes et que, grâce à une technique inédite, la capacité de rétention du produit par la peau est meilleure (et donc sa dispersion dans l'eau, moindre), le doute sur son impact réel reste permis.



## RÉFÉRENCES

#AVÈNE Spray haute protection sans effet blanc #BIODERMA Photoderm Bronz  
 #CIEN Sun Lait solaire classique #COSMIA Sun Spray protecteur #GARNIER Ambre solaire Clear Protect Refresh #LA ROCHE-POSAY Anthelios spray invisible ultrarésistant #L'ORÉAL Sublime Sun Spray lacté #MIXA Lait solaire peaux sensibles #VICHY Capital soleil Beach Protect spray anti-déshydratation #YVES ROCHER Solaire peau parfaite lait-en-spray corps #ZENOVA Sun Spray.

MAGDALENA/ADOBESTOCK - LHINI

Les crèmes testées présentent un indice SPF (Sun Protection Factor) de 30.

>>> les produits biologiques dont les cahiers des charges n'autorisent que deux filtres, le dioxyde de titane et l'oxyde de zinc ? Pas si sûr. D'abord, parce que ces minéraux ne sont pas biodégradables. Déverser dans le milieu marin un grand nombre de composés qui y resteront pour toujours n'est a priori pas recommandé. Ensuite, parce que, si le premier paraît relativement inoffensif pour cet écosystème, la toxicité du second est non négligeable, non seulement pour les coraux mais aussi pour toute la faune et la flore aquatiques. Car le corail n'est, bien sûr, pas le seul à souffrir des diverses pollutions des eaux de mer. Elles mettent en péril les autres organismes animaux et végétaux, notamment le phytoplancton, qui joue un rôle capital : il se situe à la base de la chaîne alimentaire marine et produit plus de la moitié de l'oxygène terrestre.

## Cinq critères d'écotoxicité à la loupe

La question de l'impact des filtres solaires sur l'environnement est donc complexe. Son importance nous a incités à tenter d'éclairer votre choix en faisant appel à un laboratoire spécialisé pour qu'il évalue la composition des cosmétiques

sélectionnés. Il s'est penché sur cinq critères : l'effet perturbateur endocrinien sur l'environnement, les autres types de toxicité aiguë et chronique sur les poissons, algues et daphnies (petits crustacés d'eau douce), le risque pour les coraux, la biodégradabilité et la bioaccumulation (fait de s'accumuler dans les organismes au lieu d'être excrété). À chacun est attribué un score, et le total aboutit à la note finale du filtre. Ensuite, pour chaque crème est établie la note globale, additionnant celle de tous les filtres qu'elle contient – parfois jusqu'à sept différents ! Ce calcul donne une idée de l'effet nocif des produits sur la vie marine. Cela dit, il ne le cerne pas de façon très fine. Plusieurs fabricants avancent que le critère essentiel n'est pas le nombre de filtres, mais leur quantité globale dans la composition. Or, nous n'avons malheureusement pas accès à cette information. De même, l'argument selon lequel il faudrait tester l'effet de la formule dans son ensemble sur le milieu marin est recevable. Avène ou La Roche-Posay affirment avoir procédé à ces analyses avec succès : l'impact de leurs crèmes serait très limité. Mais les marques invoquant le secret industriel, pas moyen de le vérifier...

## GROUPE 3 Insuffisamment protectrices

Les crèmes solaires affichent des indices de protection, la moindre des choses, c'est qu'ils soient respectés ! Or, pas moins de sept d'entre elles, soit le tiers de notre sélection, ne tiennent pas leurs promesses sur ce plan. Dès lors, quels que soient les efforts des fabricants pour préserver l'environnement, nous ne pouvons que déconseiller ces produits. Comme souvent, les bio (et Caudalie, qui

est un soin conventionnel) ne bloquent pas efficacement les UVA. Mais, cette année, toutes ces références ne protègent pas non plus suffisamment des UVB, sauf Biosolis. Dans les pires cas, leur indice n'atteint que de 17 (Lovea et UVBio) ou 20 (Rituals et Pur Eden). En outre, des ingrédients potentiellement nocifs pour la santé ont été détectés dans Lovea et Rituals. Ce dernier contient

du butylphenyl methylpropional, un allergène qui serait également toxique pour la reproduction. En 2017, le comité d'experts européen déclarait ne pas pouvoir garantir la sécurité de cette substance. Quant au Lovea, on y retrouve de l'ethylhexyl methoxycinnamate, un perturbateur endocrinien aussi épingle sur le plan environnemental.



Les crèmes testées présentent un indice SPF (Sun Protection Factor) de 30.

D'où la nécessité de disposer d'un repère garantissant la vérité des allégations. Outre les soins bio – mais, on l'a vu, un des filtres autorisés est contestable –, une seule référence de notre sélection en arbore un: Biotherm, qui est labellisé Nordic Swan Ecolabel. Cette certification pose des exigences fortes sur les produits tout au long de leur cycle de vie. « *Il s'agit de s'assurer que la formule dans sa globalité ne présente aucune écotoxicité, que ce soit pour les organismes marins ou pour ceux vivant en eau douce*, précise Véronique Poulsen, directrice de la sécurité environnementale de L'Oréal, groupe qui possède Biotherm. *L'autre défi, c'est l'exigence de biodégradabilité. Car l'intérêt de l'utilisateur est, au contraire, que les filtres solaires restent stables, pour ne pas avoir à appliquer de la crème sans arrêt. Il faut jongler entre ces deux exigences.* »

### De plus en plus de consommateurs sensibilisés

Manifestement, se plier à ces contraintes est possible. Et c'est le souhait de consommateurs de plus en plus nombreux. Plus connu que la certification scandinave, l'Écolabel européen devrait bientôt couvrir les produits solaires. Espérons qu'un large panel de fabricants entreprendront alors la démarche, et qu'ils proposeront des références labellisées... à des prix accessibles. ♦

(1) Respectivement appelés, en Europe, benzophenone-3 et ethylhexyl methoxycinnamate. Le premier n'est présent dans aucune des crèmes testées; le second, uniquement chez Lovea.

### Crèmes à éviter

#### RÉFÉRENCES

- # BIOSOLIS Spray solaire
- # CAUDALIE Spray solaire lacté
- # LOVEA Protection Brume sèche invisible
- # PAI Hello Sunshine Protection solaire peaux sensibles
- # PUR EDEN S.U.N Spray solaire visage & corps
- # RITUALS Sun Protection Milky Spray
- # UVBIO Lait solaire haute protection.

MAGDAL3NA/ADOBESTOCK - L'HINI

#### L'AVIS DE L'EXPERT

**GAËLLE LANDRY**  
Notre spécialiste cosmétiques



#### « *Même avec de la crème, ne vous exposez pas pour bronzer* »

« Pour réduire l'impact environnemental de la crème, on serait tenté d'en mettre moins. Mauvaise idée: il faut en appliquer une bonne couche pour qu'elle soit efficace. Cela dit, ce produit ne constitue qu'un complément aux autres moyens de protection. Cherchez l'ombre et ne vous exposez pas pour simplement bronzer. Portez un chapeau et des lunettes de soleil,

afin d'éviter une insolation ou une ophtalmie, et des vêtements couvrants si vous pratiquez une activité de plein air. Quant aux tout-petits qui aiment jouer sur la plage, ils peuvent porter des maillots anti-UV. Le soin solaire sera alors réservé aux parties découvertes du corps; une autre façon de diminuer son impact environnemental et de faire des économies. »

# CONGÉLATEURS ARMOIRES

Notre sélection de congélateurs présente des modèles coûtant entre 300 € et 999 €. Les tests montrent que le prix n'est pas forcément corrélé à la qualité.

— Par **MORGAN BOURVEN** avec **AISSAM HADDAD**

**P**résents dans 55 % des foyers français, les congélateurs (format coffre ou modèle armoire, plus compact, testé ici) n'ont plus la cote. En effet, leurs ventes (673 735 unités écoulées en 2019) reculent, au profit d'appareils plus modulables combinant réfrigération et congélation. Ce désamour se traduit par une innovation au ralenti dans le secteur. Alors que les réfrigérateurs multiplient les options, plus ou moins utiles (écrans tactiles, nombreux compartiments...), les congélateurs se distinguent surtout par leur design, la qualité de leurs finitions et leur classe énergétique. Autant de points qui expliquent que les prix varient du simple au double, selon les références. Du côté des performances, en revanche, ni catastrophe ni miracle : ils naviguent dans les mêmes eaux. ♦



NEW AFRICA/SHUTTERSTOCK

## Beko CVN01D2

499 €

| ★★ | 14,5/20

Ce Beko s'en sort très bien au regard de son prix. Sa rapidité de congélation s'avère correcte (aucune référence ne se distingue d'ailleurs sur ce critère) et sa température interne se maintient quand celle de l'endroit où il est installé varie. En cas de panne de courant, son autonomie dure plus de 18 heures. Son défaut : il est bruyant. De plus, à ce tarif-là, ses finitions ne sont pas de grand luxe. À noter : l'appareil peut être placé dans un garage ou une pièce non chauffée l'hiver, où il fait jusqu'à -15 °C.



## AEG AGE82924NX

999 €

| ★★ | 14,5/20

Plus haut de gamme, ce joli congélateur offre de nombreux rangements sur glissières, faciles à manipuler, dont certains sont amovibles sur la partie supérieure de la porte. Sa vitesse de congélation est satisfaisante, sa température interne, stable, même en cas de variation du thermomètre à l'extérieur. Lors d'une coupure de courant, son autonomie reste correcte. L'appareil n'est pas très discret mais s'avère économique en énergie. Il ne consomme en effet que 37 € d'électricité par an (classe A++).



LESERICH

## 11 CONGÉLATEURS ARMOIRES

RÉGLAGE PRÉCONISÉ PAR LE FABRICANT	FACILITÉ D'UTILISATION	RAPIDITÉ DE CONGÉLATION (4 KG/100 L)	AUTONOMIE DU CONGÉLATEUR	COÛT ANNUEL	BRUIT	APPRECIATION GLOBALE	DIMENSIONS MINIMALES		VOLUME	Niveau sonore annoncé	Mesuré	No Frost (froid ventilé)	Classe énergétique	Plage de fonctionnement (classe climatique)	°C
							Prix	Note sur 20	€	cm	cm	l	l	dB	
1 BEKO CVN01D2	★★★ ★	18 h 25	★ ■	48	14,5	★★	499	152	60	214	153	43	●	A+	10 à 43
2 AEG AGE82924NX	★★★ ★	16 h 56	★ ■	37	14,5	★★	999	185	60	241	169	42	●	A++	10 à 43
3 SIGNATURE SCA2603A+XNF	★★★ ■	17 h 44	★ ■	55	14,4	★★	599	187	60	260	183	43	●	A+	16 à 43
4 INDESIT UI61S1	★★★ ■■	19 h 07	★ ★★	43	14	★★	504	168	60	233	169	40	-	A+	10 à 43
5 LG GF5237PZJZ1	★★★ ■	19 h 53	★ ★	45	13,9	★★	999	185	61	279	198	40	●	A++	16 à 43
6 HAIER H3F-280WSAAU1	★★ ★	17 h 38	■ ★	42	13,2	★★	699	172	60	285	217	38	●	A++	10 à 43
7 CANDY CFF1864M	★★ ■	17 h 25	★ ★	46	13,1	★★	609	186	60	259	168	45	●	A++	10 à 43
8 VALBERG UFNF260A+WMIC	★★ ■	18 h 23	★ ★	54	13	★★	400	187	60	260	178	43	●	A+	16 à 43
9 SABA CV259NF	★★ ★★	19 h 55	★ ★	62	13	★★	450	186	60	280	195	42	●	A+	10 à 43
10 PROLINE UFZ168	★★★ ■■	15 h 29	★ ■	44	12,8	★★	300	143	55	168	110	42	-	A+	16 à 38
11 HISENSE MTZ60235FF	★ *	19 h 28	★ ■	54	11,8	★	350	175	60	235	169	43	●	A+	10 à 43

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais ● oui -:non

## VENTILATEURS

## Quatre segments dans le vent

Quel que soit son format, le ventilateur reste un incontournable de l'été. Mais parmi les milliers de modèles en vente, difficile de faire un choix. Notre test et nos conseils vous y aideront.

— Par MORGAN BOURVEN avec NEIL MCPHERSON

**C**et été, le thermomètre risque encore de flirter avec la canicule. En effet, les températures observées depuis le début de l'année en France sont supérieures aux normales de saison. Associées à l'impossibilité de se déplacer aussi aisément qu'avant l'épidémie de Covid-19 ou de profiter sans restriction des terrasses, des parcs et des plages, celles-ci pourraient être difficiles à supporter dans les logements. Et quand l'atmosphère s'y fait étouffante, le premier réflexe est d'allumer un ventilateur. Moins cher que le climatiseur, plus écologique aussi, cet appareil s'avère très pratique. Rien de plus facile que de le poser sur son bureau, lorsque l'on travaille, ou dans sa chambre, près du lit – voire d'en fixer un au plafond –, pour passer une bonne nuit. Mais attention, contrairement à la clim, il ne rafraîchit pas une pièce.

#### Le même effet qu'un éventail

Pour rappel, le climatiseur fonctionne un peu comme un réfrigérateur: il aspire l'air de l'endroit où il est installé, le refroidit avec un fluide frigorigène, puis évacue la chaleur à l'extérieur. Le ventilateur, lui, produit une énergie mécanique qui, en mettant l'air en mouvement, baisse la température ressentie: d'une part, en balayant



DEEPOL/PLAINPICTURE

#### Sécurité

#### Attention aux doigts !

Nos tests n'ont pas relevé de problèmes de sécurité majeurs sur les modèles sélectionnés, mais deux appareils ont quand même été sanctionnés sur ce point. Le ventilateur de table **Rowenta Turbo Silence Extreme** a vu sa note globale réduite, car le laboratoire a remarqué que le doigt d'un enfant peut se glisser

dans la grille et toucher les pales.

Quant au **Taurus Alpatec Bergen 16 CR**, un système sur pied, il présente un risque de pincement des doigts lorsque l'oscillation automatique est activée. Dans tous les cas, nous vous conseillons de ne jamais laisser les plus jeunes sans surveillance à côté d'un ventilateur.

la fine couche d'air chaud présente juste au-dessus de la peau (le corps dégageant naturellement de la chaleur), et d'autre part, en facilitant l'évaporation de la sueur, qui n'est plus piégée par cette couche d'air chaud. Pour cette raison, un ventilateur ne se montre efficace que sur la peau nue: sortez de son rayon d'action et vous ne percevrez aucune différence. In fine, il agit comme un éventail.

Malgré cette apparente simplicité, on trouve en magasin ou sur Internet des milliers de références de ventilateurs coûtant du simple au décuple. Un marché florissant qui nous a incités, pour notre premier comparatif qui leur est dédié, à ventiler notre sélection en quatre segments: les systèmes sur pied, de table, de sol et colonne. Bruit, efficacité mais aussi sécurité et robustesse ont été évalués. Bonne nouvelle: nul besoin de dépenser une grosse somme pour s'équiper convenablement. Nous espérons que l'un de ces modèles réussira à rendre votre habitation plus vivable! Si ce n'est pas le cas, rendez-vous en p. 42-43 pour notre test de climatiseurs mobiles. ♦ >>>

**Essentiel B**

EVP2239B

68 €

| ★★ | 15,5/20

Vendu par Boulanger, ce modèle dispose d'une bonne polyvalence, avec 12 vitesses. Le débit maximal est élevé (49 m<sup>3</sup>/min), mais l'appareil fait alors beaucoup de bruit: 60 dB(A). À la vitesse la plus faible, on l'entend à peine et il souffle doucement (vitesse de 0,6 m/s et débit de 5,5 m<sup>3</sup>/min); parfait pour une utilisation de nuit. Ce ventilateur se monte facilement et se distingue des autres systèmes sur pied par sa stabilité et sa qualité de fabrication. Il possède une télécommande, qui n'est pas obligatoire, car ses boutons permettent d'effectuer les réglages.



De 25 €  
à 349 €

**14 VENTILATEURS**

PERFORMANCES      BRUIT      QUALITÉ DE FABRICATION      FONCTIONNALITÉS      APPRECIATION GLOBALE

Note sur 20

Prix      Oscillation automatique      Télecommande      Minuterie

Prix

Puissance nominale

Nombre de vitesses

W

●

●

●

●

●

●

1	DYSON PURE COOL ME <sup>(1)</sup>	★★	★★	★★★	★★★	★★★	16,5	★★★	349	40	10	●	●	●
2	DYSON COOL AM07	★★	★	★★★	★★★	★★★	16	★★	329	56	10	●	●	●
3	ESSENTIEL B EVP2239B	★★★	★★	★★	★★	★★	15,5	★★	68	35	12	●	●	●
4	ESSENTIEL B EVC2242N	★	■	★★	★★	★★	13,7	★★	59	45	3	●	●	●
5	ROWENTA EOLE INFINITE <sup>(2)</sup>	★	★★	★★	★	★★★	13,4	★★	108	40	3	-	●	●
6	BLACK+DECKER BXEFF60E	★	■	★★★	★	★★★	13,1	★★	65	60	3	-	-	-
7	TAURUS ALPATEC SIROCCO 18	★	■■	★★★	★	★★★	12,8	★★	79	120	4	-	-	-
8	ROWENTA TURBO SILENCE EXTREME <sup>(3)</sup>	★	★★	★★★	★	★	11,7	★	89	40	4	-	●	-
9	DOMAIR DK40II	■	★★	★★	★	★	10,9	★	30	45	3	-	●	-
10	BLACK+DECKER BXEFP41E	★	★★	★★	★	■	10,4	★	45	40	3	-	●	-
11	TAURUS ALPATEC GRECO 16	★	★	★★	★	★	10,4	★	40	40	3	-	●	-
12	DOMAIR FL40II	★	★	★★	★	★	10,2	★	25	45	3	-	●	-
13	DOMAIR TFB50	★	★	★★	★	■	9,6	★	40	45	3	-	●	●
14	TAURUS ALPATEC BERGEN 16 CR	★	★	★	★	★	9,3	★	45	45	3	-	●	●

(1) Ventilateur avec purificateur d'air. (2) Référence VU6620FO. (3) Référence VU2630FO.

Fan de table      Ventilateur colonne      Ventilateur sur pied      Ventilateur de sol

**Essentiel B**

EVC2242N

59 €

| ★★ | 13,7/20

**Rowenta**

TURBO SILENCE EXTREME

89 €

| ★ | 11,7/20

S'il n'atteint pas la qualité du Pure Cool Me de Dyson (lire l'encadré p. 41), ce ventilateur de table constitue une alternative bien moins onéreuse. Doté de quatre vitesses, il offre des performances satisfaisantes. Son mode Turbo (vitesse de 2,6 m/s et débit de 42 m<sup>3</sup>/min) suffit pour ce type d'appareil et son niveau sonore, 56 dB(A), s'avère correct. Le mode silencieux réduit de moitié la vitesse et fait baisser le bruit à 38 dB(A). Ce modèle est solidement construit et plutôt joli, mais l'espacement excessif de la grille de protection peut permettre à un enfant d'y passer son doigt. Nous l'avons donc pénalisé.



Ce ventilateur colonne, stable et robuste, propose les modes Normal (trois vitesses), Naturel (vitesse variable comme le vent) et Sommeil (qui réduit peu à peu la puissance). Dans tous les cas, l'appareil se focalise plus sur la vitesse du flux d'air que sur son débit, ce qui génère du bruit: 59 dB(A) en position maximale et 48 dB(A) à la vitesse la moins élevée (contre 42 dB(A) pour le Rowenta Eole Infinite). L'assemblage est simple et rapide, mais la notice s'avère nécessaire pour bien comprendre les réglages. Une télécommande est fournie.

★★★ très bon    ★★ bon    ★ moyen    ■ médiocre  
■■ mauvais    ● oui; - non

## GUIDE D'ACHAT

## Les points à retenir

Format, options, puissance... Même si le ventilateur semble être un objet relativement ordinaire, il convient de se poser certaines questions avant l'achat.

## QUELS SONT LES DIFFÉRENTS FORMATS ?

Le format de ventilateur le plus simple est le modèle dit « de bureau » ou « de table ». Il repose sur un socle. Moins cher, il dispose d'un débit plus faible (de 20 à 50 m<sup>3</sup>/min). Les systèmes sur pied, les plus vendus, peuvent être plus performants et offrir de multiples options. Les dispositifs en colonne, eux, bénéficient d'une technologie différente, sans hélice, moins bruyante, mais aussi moins efficace que celle des appareils sur pied. Quant aux ventilateurs de sol (ou brasseurs d'air), souvent plus puissants, ils sont plutôt utilisés par les professionnels. Enfin, ceux que l'on fixe au plafond conviennent pour une grande pièce et ne posent pas de problème de stockage !

## DE QUELLE PUISSANCE AI-JE BESOIN ?

Un ventilateur de bureau suffit pour rafraîchir une zone restreinte. En revanche, pour ventiler une pièce entière, optez pour des puissances de 100 m<sup>3</sup>/min (pour 20 m<sup>2</sup>) ou de 150 m<sup>3</sup>/min (pour 30 m<sup>2</sup>). Un brasseur d'air ou deux appareils moins puissants peuvent faire l'affaire.



Un brasseur d'air peut ventiler une pièce entière.



Les ventilateurs de table coûtent moins cher mais ils sont moins puissants.

## QUELLES OPTIONS PEUVENT-ILS OFFRIR ?

La plupart des références permettent de régler la vitesse, la rotation (sauf ventilateur de sol) ou l'inclinaison (sauf système en colonne). En montant en gamme, différentes options apparaissent : minuterie, programmation, télécommande... Certains modèles, plus onéreux, offrent la brumisation : ils expulsent un peu d'eau pour accroître la sensation de fraîcheur. L'humidification, elle, augmente l'hygrométrie de l'air ambiant pour le rendre plus respirable.

## COMBIEN ÇA COÛTE EN ÉLECTRICITÉ ?

Les ventilateurs fonctionnent, en moyenne, avec 20 fois moins d'électricité que les climatiseurs, selon l'Agence de la transition écologique (Ademe). La consommation dépend de la puissance : plus elle est élevée, plus l'appareil s'avère gourmand en énergie. Un ventilateur sur socle classique, d'une puissance de 45 W, consommera 48 kWh s'il reste allumé 12 heures par jour pendant trois mois. Vous paierez 7,50 € au tarif réglementé. Pour un brasseur d'air de 100 W, la facture grimpe à 16,70 €.



Le Pure Cool Me et le Cool AM07 de Dyson.

## Beaux et chers, mais pas parfaits

Le Pure Cool Me (ventilateur de table) et le Cool AM07 (colonne) de Dyson ont obtenu les meilleures notes dans leur catégorie. Mais ce qu'ils coûtent cher ! À ce prix, leur design est élégant et leur qualité de fabrication, élevée. Ils intègrent de multiples réglages, dont 10 vitesses chacun. Leurs performances sont bonnes mais pas

exceptionnelles. Le Pure Cool Me fait déplacer l'air à une vitesse correcte : 2,45 m/s, en dessous des 2,65 m/s du Rowenta Turbo Silence Extreme. Et il est bruyant. L'AM07, lui, génère au maximum une vitesse de 3 m/s et un niveau sonore élevé, à 63 dB(A). En revanche, à la vitesse la plus faible, les deux Dyson sont discrets.

## Focus

JC MOSCHETTI/REA, T.PANNELL/CORBIS/PNS

## QUELS MODÈLES SONT LES MOINS BRUYANTS ?

Les pales font forcément du bruit en brassant l'air, autour de 55 dB(A) pour un ventilateur de table de 40 W. Afin d'y remédier, il est possible d'acheter un modèle sans pales – mais il coûte plus cher – ou de choisir un appareil avec plusieurs vitesses. Certains proposent une option Nuit ou Silence : elle correspond simplement à la vitesse la plus faible, avec un niveau sonore pouvant descendre en dessous de 30 dB(A). ♦

# CLIMATISEURS MOBILES MONOBLOCS

Quand le ventilateur ne rafraîchit plus assez, l'achat d'un climatiseur mobile peut s'imposer. Voici notre sélection de 15 appareils.



# Gardez la tête froide

— Par MORGAN BOURVEN avec AISSAM HADDAD

**L**es enseignes de distribution écou-  
lent, chaque été, des climatiseurs  
mobiles par milliers, et 2020 ne  
devrait pas déroger à la règle, car  
les mois de juillet et août s'annoncent  
encore une fois secs et chauds. Pendant  
le confinement, le test qui leur est dédié  
sur notre site Quechoisir.org s'est hissé  
en tête des recherches plusieurs jours  
d'affilée, aux côtés des machines à  
coudre (fabrication de masques) et des  
vélos électriques (préparation du décon-  
finement). Mais avant de vous ruer en  
magasin, vous devez définir vos besoins.  
Vous avez seulement envie de vous  
rafraîchir de manière ponctuelle ? Un  
ventilateur (lire notre comparatif p. 39-41)  
peut faire l'affaire. Si, à l'inverse, vous  
souffrez de la chaleur une partie de  
l'année, mieux vaut alors réfléchir à  
l'installation d'un climatiseur split fixe  
(QC n° 591), plus efficace et moins éner-  
givore. Selon nos calculs, la consomma-  
tion électrique de ce type de système ne  
s'élève au total qu'à 45 € entre juin et sep-  
tembre, alors que celle d'un modèle  
mobile monobloc atteint environ 30 €  
pour 12 heures d'utilisation quotidienne  
pendant 2 semaines.

**Avant de vous ruer en magasin,  
vous devez définir vos besoins :  
système fixe ou mobile ?**

Quoi qu'il en soit, quelques règles  
simples vous permettront de perdre plu-  
sieurs degrés dans votre logement.  
D'abord, quand la température est la  
plus basse, ouvrez les fenêtres de toutes  
les pièces pour créer des courants d'air.  
Un conseil d'ailleurs valable tous les  
jours et en toute saison : « *Il est même  
recommandé d'aérer matin et soir, pendant  
20 minutes, pour renouveler l'air de  
l'habitation et évacuer les poussières* »,  
précise Stéphane Gayet, infectiologue  
hygiéniste au CHU de Strasbourg.

## Contre la « surchauffe »

Pendant la journée, fermez volets et  
stores, vous empêcherez ainsi le soleil de  
taper sur les vitres. Enfin, évitez d'utiliser  
les appareils qui émettent beaucoup de  
chaleur comme les lampes halogènes,  
les fours ou encore les ordinateurs.  
Sachez que les réfrigérateurs anciens en  
génèrent bien plus que les modèles  
récents. Par ailleurs, quand le thermo-  
mètre monte, humidifiez régulièrement  
la peau du visage, des bras, du cou et des  
jambes, puis laissez sécher sans essuyer.  
N'oubliez pas, non plus, de boire en  
grande quantité, mais jamais d'eau gla-  
cée. « *Lorsque cette dernière arrive dans  
le système intestinal, il s'active pour la  
réchauffer, car elle est trop agressive pour  
le corps. C'est pour cette raison qu'une  
boisson tiède s'avère in fine bien plus  
rafraîchissante* », décrypte le D<sup>r</sup> Gayet. ♦

## CORONAVIRUS La clim en cause ?

**D**es contaminations en chaîne  
dans des lieux clos climatisés  
ont semé le doute. Et si l'air  
conditionné avait transporté  
le SARS-CoV-2 ? Des chercheurs  
chinois l'ont confirmé pour un  
restaurant, mais leur étude fait  
débat. Néanmoins, tout le monde  
s'accorde sur l'intérêt  
d'apporter de l'air neuf  
ou de le renouveler  
pour éliminer  
le coronavirus. Deux  
points sur lesquels  
les climatiseurs  
se révèlent parfois  
défaillants. C'est le cas  
des modèles où l'unité intérieure  
aspire l'air de la pièce pour  
le restituer à la température  
souhaitée. Quant aux ventilateurs,  
ils ne font que le brasser : s'il est  
chargé en virus, ces appareils  
le diffusent. Il n'existe, à ce jour,  
aucune preuve de sa transmission  
par l'air, mais mieux vaut couper  
la clim en cas de suspicion  
de Covid-19 chez soi. Il s'agit  
d'un principe de précaution.

**Soyez  
vigilant**

PIÈCES > 25 M<sup>2</sup>**Whirlpool PACW212CO**

599 €

| ★★ | 15,2/20

Gros produit, grosses performances ! Ce 3,5 kW, dont le débit d'air s'est élevé à 314 m<sup>3</sup>/h lors du test, rafraîchit vite la pièce et distribue l'air froid de manière homogène. Avec 61 dB(A) mesurés, il s'avère l'un des moins bruyants de notre sélection, mais attention, il s'agit d'un haut niveau sonore ! Son mode d'emploi est clair, mais sa programmation mériterait d'être plus intuitive. Sa consommation électrique pour deux semaines est estimée à 34 €, une somme élevée. Il offre une fonction déshumidificateur (non testée) et s'adapte selon la température souhaitée.

PIÈCES < 25 M<sup>2</sup>**Electrolux EXP26U338CW**

649 €

| ★★ | 14,5/20

Un modèle performant pour les petites surfaces. En moins de six minutes, il abaisse de 5 °C la température d'une pièce où il fait 35 °C. Il lui faut une quarantaine de minutes pour la faire chuter de 10 °C. Et ce avec une bonne distribution du froid. Ce climatiseur est l'un des moins sonores du test, mais il génère tout de même un niveau de décibels élevé. Sa programmation se révèle simple et sa télécommande, facile à utiliser. Le coût en électricité pour 15 jours se monte à 23 €. Ramené à sa puissance de réfrigération, cet Electrolux affiche une excellente efficacité énergétique.

**L'AVIS DE L'EXPERT****AISSAM HADDAD**

Notre spécialiste climatisation



A. LECOMTE

**« Gare aux fins de stock ! »**

« Nous avons retiré de notre sélection le Qlima P528, car il a évolué sans changer de référence commerciale. Celui que nous avons acheté fin 2019 utilise du gaz réfrigérant R410A. Or, le P528 actuellement en rayon fonctionne avec du R290, moins polluant. Cet appareil serait – selon la marque – plus performant que le nôtre, fabriqué en 2018 ! Garder la même appellation pour un produit qui a été modifié n'est pas correct, surtout quand les anciens modèles continuent d'être vendus. À l'achat, vérifiez donc la date de fabrication du climatiseur. »

LESCHERICH

**15 CLIMATISEURS MOBILES MONOBLOCS****PIÈCES > 25 M<sup>2</sup>**

PIÈCES > 25 M <sup>2</sup>	PERFORMANCES	FACILITÉ D'UTILISATION	APPRECIATION	NOTICE	APPRECIATION GLOBALE	PRIX	de refroidissement		Puissance	Poids	Classe énergétique déclarée	kg	kW
							BRUIT	COÛT ÉLECTRICITÉ 2 SEMAINES X 12 H	CONSUMMATION ÉLECTRIQUE	Distribution du froid dans la pièce	Rapidité de refroidissement	de commande	Déplacement et stockage Tableau
1 WHIRLPOOL PACW212CO	★★★ ★★★	■ 34 ■■■	■ ★ ★ ★	★★★	15,2	★★	599	A	37	3,5			
2 WHIRLPOOL PACW29COL	★★★ ★★★	■ 26 ■	■ ★★ ★	★★★	15,1	★★	450	A	36	2,8			
3 ELECTROLUX EXP34U338CW	★★★ ★★	■ 34 ■■■	★★ ★★	★★★	14,7	★★	699	A	34	3,4			
4 WHIRLPOOL PACW29HP	★★★ ★★★	■ 25 ■	■ ★ ★	★★★	14,6	★★	699	A+	36	3			
5 TAURUS ALPATEC AC 351 RVKT	★★ ■■	■■ 35 ■■■	★★ ★★	★★★	10,1	★	725	A	31	3,5			

**PIÈCES < 25 M<sup>2</sup>**

PIÈCES < 25 M <sup>2</sup>	PERFORMANCES	FACILITÉ D'UTILISATION	APPRECIATION	NOTICE	APPRECIATION GLOBALE	PRIX	de refroidissement	de	Puissance	Poids	Classe énergétique déclarée	kg	kW
1 ELECTROLUX EXP26U338CW	★★★ ★★★	■ 23 ■	★★ ★★	★★★	14,5	★★	649	A	33	2,6			
2 OLIMPIA SPLENDID DOLCECLIMA COMPACT 10P	★★★ ★★	■ 26 ■	■ ★★	★★★	14,4	★★	523	A	27	2,6			
3 BEKO BX109C	★★★ ★★	■■ 24 ■	★ ★	★★★	14,3	★★	499	A	33	2,6			
4 ELECTROLUX WP71-265WT	★★ ★★★	■ 23 ■	■ ★	★★★	13,6	★★	849	A+	37	2,6			
5 DELONGHI PAC N90ECO SILENT	★★★ ★	■ 24 ■	★★★ ★	★★★	13,4	★★	649	A	29	2,5			
6 TAURUS ALPATEC AC 2600KT	★★ ★★★	■■ 19 ■	★ ★	★★★	12,9	★★	477	A	20	2,6			
7 DELONGHI PAC CN93ECO	★★★ ★	■ 25 ■	★ ★	★★★	12,8	★★	500	A	31	2,6			
8 EQUATION 2600 W WAP-07EZ26	★★★ ★	■ 22 ■	★ ★	★★★	12,5	★★	349	A+	33	2,6			
9 DELONGHI PAC N77ECO	★★ ★	■ 20 ■	★★★ ★	★★★	11	★	500	A	27	2,1			
10 TRISTAR AC-5477	★ ★	■■ 17 ■■	★ ★	★★★	10	★	300	A	21	2,1			

★★★ très bon  
★★ bon ★ moyen  
■ médiocre  
■■ mauvais

**BRUIT** Nous mesurons le niveau sonore du programme le plus silencieux, puis celui conseillé pour un usage quotidien et à pleine puissance. Un climatiseur mobile silencieux, ça n'existe pas !

**CONSOMMATION ÉLECTRIQUE** Un appareil d'une puissance de 2 500 W (pour une pièce d'environ 25 m<sup>2</sup>) coûte, en électricité, environ 0,16 € par heure d'utilisation, soit près de 4 € par jour en continu.

# SIÈGES AUTO

Le choix d'un siège auto est primordial car il doit assurer la sécurité et le confort de l'enfant. Certains ne sont pas pratiques à l'usage, mieux vaut donc comparer avant de prendre une décision.

— Par YVES MARTIN avec LARS LY



## 18 SIÈGES AUTO

Notre sélection

### GROUPES 0 ET 0+ et équivalents i-Size

	SÉCURITÉ	COMMODITÉ D'EMPLOI	CONFORTEUR, ERGONOMIE	SUBSTANCES TOXIQUES	APPÉCIATION GLOBALE	PRIX
	Note sur 20				€	
1 <b>SILVER CROSS DREAM + DREAM I-SIZE BASE</b>	★★★	★★	★★	★★	16,2	★★★
2 <b>NUNA PIPA NEXT + PIPA NEXT BASE</b>	★★★	★★	★★	★★★	15,9	★★
3 <b>BÉBÉ CONFORT CORAL + BASE FAMILYFIX3</b>	★★★	★★	★★	★★	15,8	★★
4 <b>JOIE I-SNUG + I-BASE ADVANCE</b>	★★★	★★	★★	★★	15,3	★★
5 <b>PEG PEREGO PRIMO VIAGGIO I-SIZE</b>	★★★	★★	★★	★★★	15,2	★★
6 <b>BUGABOO TURTLE + BASE TURTLE</b>	★★	★★	★★	★	15	★★
7 <b>UPPABABY MESA I-SIZE + BASE MESA</b>	★★	★★	★★	★★	14,5	★★
8 <b>CONCORD AIR I-SIZE + BASE AIR I-SIZE</b>	★★	★★	★★	★★★	14,4	★★

### GROUPE 0+/1 et équivalents i-Size

1 <b>JOIE I-SPIN 360</b>	★★	★★	★★	★★★	15,1	★★
2 <b>BRITAX RÖMER DUALFIX2 R</b>	★★	★	★★	★★★	12,7	★★
3 <b>BESAFE IZI TWIST B</b>	★★★	★	★★	★★★	12,4	★★

### GROUPÉ 1 et équivalents i-Size

1 <b>BESAFE IZI TWIST</b>	★★★	★	★★	★★★	13,2	★★
2 <b>INGLESINA DARWIN TODDLER I-SIZE + BASE DARWIN I-SIZE</b>	★	★	★★	★★	11,6	★
3 <b>NANIA RACER SP</b>	★	★	★★	★★	10	★

### GROUPÉ 2/3 et équivalents i-Size

1 <b>CYBEX SOLUTION Z I-FIX</b>	★★	★★	★★	★★	14,7	★★
2 <b>BÉBÉ CONFORT KORE PRO</b>	★★	★★	★★	★★★	13,8	★★
3 <b>CHICCO FOLD&amp;GO I-SIZE</b>	★★	★	★★★	★★★	11,2	★
4 <b>MIFOLD HIFOLD THE FIT-AND-FOLD BOOSTER</b>	★	★★	★★	★	10,1	★

**SÉCURITÉ** On simule un choc frontal à 64 km/h, puis un choc latéral à 50 km/h. Un mannequin d'enfant enregistre les accélérations et les forces supportées.

**COMMODITÉ D'EMPLOI** Le chrono est lancé ! Des néophytes fixent le siège et attachent l'enfant. Des experts évaluent aussi la facilité d'installation, la clarté des notices et les risques d'erreurs.

**SUBSTANCES TOXIQUES** Nous recherchons une quarantaine de substances dangereuses : HAP, phthalates, retardateurs de flammes...

## GROUPES 0 ET 0+ et équivalents i-Size

### Silver Cross DREAM + DREAM I-SIZE BASE

504 € | ★★ | 16,2/20

Bien qu'un peu cher, le Silver Cross Dream, utilisé avec sa base Isofix, remplit haut la main toutes ses missions. D'ailleurs, dans sa catégorie, ce siège coque a obtenu la meilleure note de tous les tests réalisés par *Que Choisir*. Il offre, en effet, une protection optimale, en choc frontal comme en latéral, un excellent confort et une grande simplicité d'utilisation. Le réglage en hauteur simultané du harnais et de la tête (sur cinq positions) s'opère grâce à une seule poignée facilement accessible. Le harnais, très bien positionné, ne gêne pas le tout-petit. L'installation du siège dans l'habitacle se révèle aisée, mais l'ensemble reste assez volumineux et le champ de vision de l'enfant, limité.



## Sièges évolutifs

### Bonne idée ? Oui, à l'occasion

Acheter un seul siège qui conviendra à votre enfant pendant toute sa croissance ? Tentant, question budget ! Mais côté protection et confort, ce type de modèle a du mal à suivre.

Pour correspondre aux exigences en matière de sécurité et de confort, les sièges auto doivent être adaptés à la morphologie des enfants. C'est pourquoi ils sont segmentés par catégories. Mais alors, que valent ceux capables de les accueillir tout au long de leur croissance ? Sans surprise, lors de nos essais, ils écopent de notes très moyennes (lire ci-dessous), car ils ne satisfont pas à tous les critères évalués pour chaque âge. Dédié aux plus petits, un système évolutif est doté, entre autres, de rembourrages et d'inserts afin de bien les caler. Or, d'après nos tests, beaucoup de modèles présentent des inconvénients : assise trop courte, confort limité... Utilisé pour les autres âges, le siège peut assurer une protection répondant à la norme en vigueur, mais nous le pénaliserons pour certains défauts, comme le phénomène de sous-marinage (le mannequin glisse sous la ceinture ventrale), qui se révèle assez fréquent. Autre écueil récurrent : son installation, plus ou moins aisée selon la configuration. Si ces produits respectent la réglementation et ne sont pas dangereux, nous conseillons donc de les réserver à un usage occasionnel (seconde voiture ou celle des grands-parents).



## GROUPES 0+/1 et équivalents i-Size

### Joie I-SPIN 360

300 € | ★★ | 15,1/20

Accueillant l'enfant de la naissance à quatre ans et demi environ (de 40 à 105 cm), cette coque rotative robuste est très pratique (on peut l'orienter vers la portière pour installer le bambin) malgré son poids élevé (13,9 kg). Elle offre un excellent niveau de protection et se montre stable sur la banquette. Le petit peut être placé dos à la route jusqu'à ce qu'il mesure 1,05 m, position optimale pour protéger des chocs frontaux. Mais ses jambes finiront un peu à l'étroit ; c'est sans doute le seul défaut de ce siège. Parce qu'à 300 €, son prix est lui aussi correct au regard de ses multiples atouts.



## Nos résultats

CBX XELO (groupe 1/2/3)	180 €	★   12,6/20
Nuna MYTI (groupe 1/2/3)	380 €	★   11,3/20
Kinderkraft ONETO3 (groupe 1/2/3)	140 €	★   10,8/20
Joie VERSO (groupe 0+/1/2/3)	280 €	★   9,8/20
Bébé Confort BERYL (groupe 0+/1/2)	399 €	★   8,5/20



### Un modèle à éviter par précaution

**S**i vous possédez un Tex Baby i-Size, de 61 à 105 cm, vendu chez Carrefour, méfiance. Lors de nos essais en choc frontal, la boucle du harnais s'est déformée, puis ouverte, et le mannequin a été éjecté. Nous avons contacté le fabricant, Team Text, qui assure n'avoir jamais constaté ce grave défaut

lors de ses tests. Le distributeur a, néanmoins, retiré le produit de ses rayons. Le principe de précaution nous invite à le déclasser et à lui attribuer une note globale de 2/20 (■■). Nous vous le déconseillons logiquement. Mais si vous l'avez déjà acheté, sachez que nos tests sont plus sévères que les



normes en vigueur et qu'il peut être utilisé. Les autres épreuves ont révélé un siège d'un bon rapport qualité/prix (150 €), dont la protection en latéral est moyenne (11,8/20, ★). Et si rien ne facilite son installation, on le règle facilement. Enfin, il ne se montre pas très confortable, mais sa forme est ergonomique.

# ENCEINTES SANS FIL

Nous vous présentons les six meilleures enceintes sans fil, de 49 € à 400 €, pour écouter votre musique ou la radio chez vous, d'une pièce à l'autre.



MARSHALL

## Du bon son à tous les prix

— Par **CAMILLE GRUHIER** avec **FRANÇOIS PALEMON**

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen ■ médiocre ■■ mauvais

### Marshall KILBURN

180 € | ★★★ | 16,1/20

Zound Industries, qui exploite la célèbre marque Marshall, propose des enceintes sans fil d'une qualité assez surprenante. La Kilburn, lancée en 2015, est toujours en vente et, si vous la trouvez, n'hésitez pas : elle se hisse en tête de notre classement. Elle dispose d'une grande autonomie, se déplace de pièce en pièce (3 kg), offre une bonne restitution sonore... Difficile d'obtenir mieux à ce prix. Ni la Kilburn II (15,1/20, ★★), qui lui a succédé, ni les autres modèles du fabricant, les Stockwell (15,1/20, ★★) et Stockwell II (13,6/20, ★★), ne font mieux (mais ce sont de bons appareils).



### Bose PORTABLE HOME SPEAKER

369 € | ★★ | 14,7/20

Léger (1 kg), ce modèle Bose délivre une qualité audio très correcte, de la puissance et une bonne dynamique. Le rendu sonore est large et équilibré, notamment dans les graves. Le fabricant surfe sur la mode des enceintes connectées et intègre le wifi, pour que les assistants « intelligents » Google et Alexa se relient à Internet. L'utilisation se révèle simple et intuitive, mais on regrette qu'il faille créer un compte dans une application mobile pour configurer l'appareil. En Bluetooth, cette enceinte offre plus de 16 heures d'autonomie.



### Harman Kardon ONYX STUDIO 5

200 € | ★★ | 14,9/20

Le look atypique de cette enceinte ne plaira pas à tous, mais il lui permet de se distinguer de la concurrence. Sa poignée invite à la déplacer, plutôt dans la maison (son poids excède 3 kg). La restitution audio est performante et sa puissance, sans saturation, ce qui est appréciable. Grâce au large spectre couvert (de 62 Hz à 20 kHz, pour les experts), le son se révèle bien équilibré et détaillé, la dynamique, étonnamment bonne. Son autonomie dépasse 9 heures; hélas, le voyant d'alerte ne s'allume que 10 minutes avant que la batterie soit totalement à plat.



### Bose SOUNDLINK MINI II

#### ÉDITION SPÉCIALE

160 € | ★★ | 14,5/20

Difficile de trouver mieux en matière de qualité sonore dans un si petit volume. Dans cette « édition spéciale », Bose a remplacé la station de charge par un câble USB (Type C) et doublé l'autonomie (11 heures). Simple à utiliser, pratique pour écouter de la musique, des podcasts ou la radio jouée depuis son smartphone, cette enceinte est aussi équipée d'un micro pour prendre les appels en main libre. Du très bon, à prix correct.



### Sonos MOVE

400 € | ★★ | 14,8/20

Avec la Move, la qualité audio est au rendez-vous, le son, puissant, détaillé et équilibré des graves aux aigus. Il s'agit de la première enceinte portable de Sonos mais, avec ses 3 kg, elle s'éloigne des modèles les plus légers (moins de 1 kg). À la maison, elle se connecte à votre réseau wifi, ce qui en fait un appareil « intelligent », capable de répondre à vos requêtes via les assistants Google ou Alexa. Dommage qu'il soit nécessaire de télécharger une application, puis de donner de nombreuses informations (création d'un compte Sonos, localisation, etc.) lors de la configuration.



La bonne affaire !

### Ikea ENEBY

49 € | ★★ | 14,5/20

Ikea fait aussi des enceintes en kit ! L'Eneby est livrée sans batterie (à brancher au secteur, donc), il faudra déboursier 19,95 € pour en acheter une. Mais même en ajoutant le socle à 12,95 €, destiné à l'accueillir, ou un support mural à 3,99 €, l'Ikea Eneby reste une bonne affaire. Elle offre un son naturel, détaillé, dynamique et bien équilibré. Plus récent, le modèle Frekvens, à 149 €, avec caisson de basses (batteries vendues séparément), fournit une qualité audio correcte, mais s'avère moins intuitif. Il a obtenu la note moyenne de 11,2/20 (★).





# SORBETIÈRES

Certes, une sorbetière est encombrante, mais ce défaut ne pèse pas lourd face au plaisir d'une glace maison. Nous avons testé sept modèles à accumulation et deux turbines.

— Par **CAMILLE GRUHIER** avec **GABRIELLE THÉRY**

**G**râce à une bonne machine, vous préparerez vous-même des sorbets, des glaces et autres plaisirs givrés maison moins sucrés, sans lactose, sans conservateurs ni colorants. C'est très simple, il suffit de verser la préparation dans la cuve et d'actionner le moteur. Votre recette sera prête en une demi-heure environ ! Une précision, toutefois : avec les sorbetières à accumulation, vous devrez anticiper et placer le bol vide au congélateur pendant une dizaine d'heures au minimum. En effet, ces appareils conservent le froid mais ils ne peuvent pas le produire. Voilà la grande différence avec les turbines, qui, elles, sont équipées d'un compresseur (ce qui fait, évidemment, grimper leur prix). ♦

## Lagrange TYPE 409

55 € | ★★ | 15,6/20

Cette sorbetière nous a régalez sans nous ruiner. Facile d'emploi, elle est performante et discrète. Le temps de préparation peut être programmé entre 5 et 45 minutes via les boutons de commande, et un petit écran affiche la durée qu'il reste. Vous pourrez ajouter des ingrédients en cours de recette grâce à une ouverture dans le couvercle. Une réserve, cependant : le nettoyage s'avère un peu fastidieux (ne passe pas au lave-vaisselle). Un bon plan pour un usage occasionnel.



MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ / PRIX  
ACCUMULATION

## Domo DO9066I

240 € | ★★ | 14,9/20

Si vous êtes prêt à investir, cette turbine vous livrera ses douceurs en moins d'une heure. Les préparations sont homogènes et leur texture nous a satisfaits. La machine conserve la glace au froid pendant 60 minutes. Le montage et la programmation sont intuitifs. L'écran indique le temps restant et la température. La poignée du bol amovible facilite les manipulations. Dommage que cet appareil soit malaisé à nettoyer (à la main) ! Mais quand on aime...



BON CHOIX  
TURBINE  
BON CHOIX

## 9 SORBETIÈRES

	RÉALISATION DE GLACES	FACILITÉ D'UTILISATION	Perte de préparation	Fonctionnement	Nettoyage	CONSUMMATION ÉLECTRIQUE	BRUIT	APPRECIATION GLOBALE	PRIX	NOTES					
										Notes sur 20	€	min	kg	l	
1	CUISINART ICE40BCE	★★★ ★★★ ★★★ ★★★	★	★★★ ★★ ★	★	■	n. a.	15,7	★★	110	n. a.	5,3	0,5 par bol		
2	LAGRANGE TYPE 409	★★★ ★★★ ★★★ ★★	★★	★★ ★ ★	★	★★	n. a.	15,6	★★	55	n. a.	2,4	1		
3	MAGIMIX LE GLACIER 1,1 L	★★★ ★★★ ★★★ ★★	★	★★★ ★★★ ★★★ ★★	★★	■	★★	n. a.	15,5	★★	90	n. a.	2,7	0,6	
4	DOMO DO9066I	★★★ ★★★ ★★★ ★★	★	★★ ★ ★	★★	■	★	★★	14,9	★★	240	60	10,2	0,6	
5	H.KOENIG HF180	★★★ ★★ ★★★ ★★	★	■ ■ ■ ■ ■	★	■	★★	★★★	14,4	★★	175	60	10,2	0,8	
6	CUISINART ICE30BCE	★★ ★★★ ★★ ★★★	★	★★★ ★★★ ★★	★	■ ■	★	■	n. a.	13,5	★★	130	n. a.	4,8	1,5
7	MAGIMIX LE GLACIER 1,5 L	★★ ★★ ★★★ ★★★	★	★★★ ★★★ ★★★	★★	■	★★	n. a.	13,3	★★	90	n. a.	3	1	
8	SEB GELATO IG500131	★ ★★★ ★ ★	★★★ ★★★ ★	★	★★	■	★★	n. a.	12,8	★★	60	n. a.	2,9	0,5	
9	PRINCESS 282605	■ ★ ★ ★	★	★★★ ★★★ ★	★	■	★★	n. a.	9,7	★	50	n. a.	2,9	1,5	

● Sorbetière à accumulation

● Turbine à glace

★★★ très bon ★★ bon ★ moyen

■ médiocre ■■ mauvais

n. a. : non applicable

**PERFORMANCES** Les pales de l'appareil doivent bien mélanger la préparation, et continuellement. Il faut aussi assez de froid pour obtenir une bonne texture.

**CONSOMMATION ÉLECTRIQUE** On mesure celle des turbines pour réaliser un litre de glace par recette. Celle des sorbetières à accumulation est négligeable (froid produit par le congélateur).



## GESTES VERTS

# La nouvelle jeunesse du compostage

Quoi de plus absurde que d'incinérer ou de mettre en décharge des déchets organiques qui pourraient enrichir nos sols ? Pour une gestion plus vertueuse de ces matières putrescibles, le compostage mérite d'être encouragé, y compris en zone urbaine.

— Par **FABIENNE MALEYSSON** avec **MARINE PERIER-DULHOSTE**



**P**eaux de banane, épluchures et autres fleurs fanées: même *chez ceux qui ne gaspillent rien*, les déchets organiques représentent un volume considérable. En moyenne, chaque habitant jette annuellement 83 kg de ces ordures dites « putrescibles ». À l'heure actuelle, la quasi-totalité est incinérée ou stockée en décharge. « *On peut s'interroger sur la pertinence de brûler ces matières composées majoritairement d'eau, ce qui dégrade le rendement énergétique des incinérateurs, ou de les stocker, alors qu'elles pourraient permettre de produire un amendement de qualité dans un contexte d'appauvrissement des sols* », souligne Chloé Mahé, ingénieur au service mobilisation et valorisation des déchets de l'Ademe (rebaptisée Agence de la transition écologique). De fait, la plupart de ces 5 millions de tonnes de biodéchets gaspillées tous les ans pourraient être transformées en compost et utilisées comme engrais par les agriculteurs, les gestionnaires d'espaces verts ou les particuliers. Depuis quelques années, nous sommes collectivement de plus en plus conscients de la nécessité de mettre fin à ce genre d'absurdités. Aussi, la pratique du compostage, jadis répandue en milieu rural, connaît-elle une nouvelle jeunesse. Une renaissance à laquelle devrait contribuer la loi du 10 février dernier relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Selon ce texte, dans

le cadre du service public de gestion des déchets, les collectivités territoriales sont tenues de mettre à disposition de leurs administrés, d'ici à fin 2023, de quoi « permettre la valorisation [des biodéchets] de manière à limiter les émissions de gaz à effet de serre et à favoriser le retour au sol ».

### ENQUÊTE QC

**75 %**  
des « non-pratiquants » seraient intéressés par une solution de compostage partagé

En pratique, deux solutions, non exclusives l'une de l'autre, s'offrent à elles: proposer une collecte séparée des déchets organiques – à l'image de ce qui se fait pour les recyclables – et favoriser le compostage dit « de proximité ». Des options plus ou moins adaptées selon les situations locales, la densité et la nature, principalement individuelle ou collective, de l'habitat, la proximité des installations de traitement, etc. La collecte sélective s'avère plutôt confortable pour les citoyens, qui n'ont qu'un nouveau geste de tri à intégrer, mais elle implique une certaine pollution avec la valse des camions en amont et en aval des structures de prise en charge des biodéchets. Sans compter que, pour l'heure, ramasser et traiter ces derniers revient beaucoup plus cher que de les mélanger avec le reste des ordures ménagères.

### Compostage de proximité ou partagé

À l'inverse, le compostage de proximité, peu onéreux, en circuit court, non polluant, pourvoyeur d'engrais gratuit, devrait logiquement être privilégié. Des collectivités se sont mises à le promouvoir. Dans les communes où les logements individuels prédominent, des composteurs de jardin sont parfois proposés, gratuitement ou à un prix modique. D'après l'Ademe, deux millions de ménages ont été équipés. Mais la vraie nouveauté, c'est que le compostage se pratique désormais en ville. En appartement, il est possible d'installer un lombricomposteur, petit bac garni de vers. Cela dit, parmi les personnes ayant répondu à notre questionnaire sur le compostage (lire l'encadré p. 49), celles qui ont adopté ce système ont rencontré des difficultés deux fois plus souvent que la moyenne. En effet, dénicher l'emplacement idéal (soit entre 15 et 25 °C) n'est pas évident, des moucherons prolifèrent et certaines familles n'y trouvent pas leur bonheur, car le bac est trop vite plein.

### ENQUÊTE QC

**97 %**  
des personnes qui compostent sont satisfaites de cette pratique



Au pied de leur immeuble ou dans leur quartier, de plus en plus de citadins prennent en charge la gestion d'un site de compostage.



Le compostage partagé, en pied d'immeuble ou de quartier (avec des bacs installés dans des squares, par exemple), paraît préférable lorsque l'environnement s'y prête. Un nombre croissant de collectivités en proposent, à l'instar de Nantes, d'Angers, de Grenoble, de Paris ou encore de Rennes, pionnière en la matière. Dans cette agglomération, un cinquième de la population a accès à l'un des 500 sites de compostage partagé, et on estime que plus de 1 200 tonnes de biodéchets par an sont détournées des poubelles d'ordures ménagères.

### Les deux clés du succès

Dans la plupart des communes, ces dispositifs sont installés à la demande des administrés<sup>(1)</sup>. « *Une partie d'entre eux a peur des nuisances, reconnaît Chloé Mahé, mais quand ils apprennent à en venir à bout, la pratique est extrêmement appréciée, à deux conditions : les sites doivent être fonctionnels et adaptés à l'environnement. Pas question, par exemple, de placer un bac près d'un cours d'eau si l'on veut éviter les rongeurs. Et surtout, il est primordial d'accompagner les habitants.* » Raison pour laquelle les collectivités mettent à leur disposition des maîtres composteurs pour les former et suivre les sites dans la durée. De fait, comme le répètent tous les experts interrogés et le montrent clairement les réponses ouvertes à notre enquête, ce sont avant tout la méconnaissance du processus et les idées reçues sur le compostage qui font obstacle à une adoption plus large de ce geste vert. Espérons que nos conseils (lire p. 50-51) permettront de les balayer. ♦

(1) Si vous êtes intéressé pour votre immeuble, il faut une emprise de 10 m<sup>2</sup> sur de la terre et, de préférence, un débouché (parterres de fleurs...).

Le projet se monte avec l'accord de l'assemblée générale des copropriétaires (ou du bailleur social), en lien avec la collectivité locale compétente.

### UNE PRATIQUE PLÉBISCITÉE

Plus de 13 000 réponses en une semaine à notre questionnaire publié en ligne !

Le compostage a suscité l'attention de nos lecteurs. Diminuer la quantité de déchets organiques, réduire l'impact environnemental et le coût du traitement des ordures ménagères, bénéficier d'un fertilisant gratuit, autant de motivations invoquées à plus de 95 % par les « pratiquants ». Vivant, pour la plupart, en maison individuelle, ils mélangent déchets alimentaires et de jardin. Et répandent leur amendement dans le potager et sur les parterres de fleurs. Au total, 97 % d'entre eux se disent satisfaits d'avoir adopté ce geste vert, et ce pour plusieurs raisons : utilité pour l'environnement, expérience positive de la pratique et du fonctionnement du composteur, qualité de l'engrais obtenu. Peu (14 %) se heurtent à des difficultés, mais les deux tiers compostent depuis plus de six ans. À l'évidence, l'expérience compte ! Les nuisances sont citées par 38 % des répondants, le plus souvent des propriétaires de lombricomposteur qui déplorent des moucheurs. Moins souvent mentionnés, les rongeurs dans les jardins et les mauvaises odeurs émanant des bioseaux collectés. Tous ces tracas ne sont pas une fatalité (lire p. 50-51). Quant aux internautes qui ne se sont jamais adonnés à cette activité, c'est à cause du manque de place ou d'équipement et/ou de l'éloignement du bac de collecte. L'absence d'intérêt arrive loin derrière.

&gt;&gt;&gt;

# Tous les conseils pour réussir votre compost

Suivez ces quelques règles d'or et, au bout de quelques mois de patience, vous verrez vos efforts récompensés.

**P**as si facile que ça de réussir son compost! Les néophytes s'en plaignent souvent: informations contradictoires ou imprécises, méconnaissance du processus, hésitations devant les manipulations conseillées... De quoi en décourager plus d'un. Vous trouverez ici des conseils pour bien débuter. Ceux qui ont persévétré en témoignent: après quelques tâtonnements, les difficultés de départ s'oublient. C'est la satisfaction qui l'emporte alors!

## COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Une fois les biodéchets versés, les bactéries dégradent la matière. Cette fermentation produit de la chaleur. Après quelques semaines vient la phase de maturation. Les vers, cloportes, millepattes et autres petites bêtes prennent alors le relais. Si vous trouvez des larves blanches, elles sont le plus souvent de cétoine dorée – et non de hanneton –, inoffensives pour les cultures. Au bout de neuf mois à un an, selon la quantité de déchets, vous récolterez un compost mûr. Pour le récupérer, videz le bac et réintroduisez la partie encore en décomposition.



## LES RÈGLES À RESPECTER

régulièrement, faute de quoi il dégage du méthane, puissant gaz à effet de serre, et des gaz malodorants (odeurs d'œuf pourri et d'ammoniac). À chaque apport, ménagez un trou pour vider votre seau et mélangez à la couche inférieure. Chaque mois, brasssez un peu plus en profondeur ce qui a été ajouté depuis un mois. Attention à ne pas aller trop loin vers le bas, au risque de mêler indéfiniment compost mûr et couches plus récentes.

### # Contrôlez la texture

Pour vous assurer que le compost n'est ni trop sec ni trop humide, prenez-en une poignée en cours de maturation, pressez fort. La texture idéale ? Quand quelques petites gouttes perlent entre vos doigts et que le mélange reste compact. Si, à la pression, du liquide s'en échappe, ajoutez des déchets secs. Si la matière se délite lorsque vous ouvrez la main, arrosez votre tas.

### # Luttez contre les nuisances

Afin d'empêcher la prolifération d'insectes, terminez toujours par une couche de déchets secs. Pour combattre les mauvaises odeurs, versez du bicarbonate au fond de votre poubelle et, dans le composteur, rééquilibrer le mélange en ajoutant de la matière sèche.

N'oubliez pas de bien l'aérer. Enfin, sous le composteur, placez une grille de moins de 13 mm de maille, avec retour sur les côtés. Celle-ci doit être très bien ajustée. Ainsi, vous éviterez la visite de rongeurs.

### # Soyez patient

Souvent, il faudra attendre entre neuf mois et un an pour récolter le compost mûr en bas du bac. Il doit être brun foncé, grumeleux et sentir l'humus. Vous pourrez vous en servir comme engrais dans votre potager, sur vos massifs de fleurs ou autres plantations, mais aussi dans vos jardinières, en le mélangeant avec de la terre, dans une proportion d'un tiers/deux tiers.



Trop humide

Trop sec

Triez  
bien vos  
déchets

## CE QUI PEUT ALLER DANS LE BAC

### # Les déchets verts, mous et humides

Déchets de légumes et de fruits (épluchures, tronçons, etc.), marc de café (avec le filtre), thé (même en sachet) et coquilles d'œufs écrasées (elles ne se décomposeront pas, mais se fragmenteront encore) alimenteront votre compost. La règle d'or ? Plus les débris sont coupés en menus morceaux, plus le processus s'avère rapide. Cela vaut notamment pour les peaux d'agrumes (qui peuvent être incorporées au mélange, contrairement à une idée reçue), de melon, de banane, etc.

### # Les déchets bruns, secs et structurants

Les tailles de haies ou les branches coupées, voire broyées, constituent les déchets les plus intéressants. Certaines collectivités proposent des solutions de broyage. Faute de grand jardin, ramassez des branches et des brindilles au cours de vos promenades ou demandez-en aux gestionnaires d'espaces verts. En dernier recours, achetez du broyat en jardinerie. Vous pouvez aussi ajouter des feuilles mortes une fois sèches et, à faible dose, des tontes de gazon, que vous aurez préalablement fait sécher. Les coquilles dures (noix, pistaches), elles, seront intégrées

en petites quantités. Les essuie-tout absorbent bien l'humidité, mais ne structurent pas le compost.

### # Les déchets interdits

Viandes, poissons, crustacés et croûtes de fromages risquent d'attirer les rongeurs. Idem pour le pain. Quoi qu'il en soit, il n'y a aucune raison de le jeter. Les huiles et les graisses ralentissent la décomposition. Les sacs dits « biodégradables » ou « compostables », ainsi que les dosettes de café (type Senseo), se désagrègent très mal. Le papier glacé et l'encre des magazines ne conviennent pas non plus.

De toute façon, cartons et papiers se destinent au recyclage. Côté déchets bruns, les conifères se dégradent trop lentement. Sachez aussi que les feuilles mortes pas encore sèches ou la tonte fraîche ne jouent pas le rôle de déchet brun. La sciure et la cendre, elles, « étouffent » le mélange. Y mettre des mauvaises herbes montées en graines est également déconseillé. Enfin, plastique, verre, métal, déchets médicaux, litières, couches-culottes et balayures ne doivent pas être compostés. Évident ? Sans doute, mais les maîtres composteurs en témoignent, il est nécessaire de le rappeler.



**Au bout de neuf mois  
à un an environ, vous  
récolterez le compost  
mûr en bas du bac**



## QUEL MATÉRIEL CHOISIR ?

Optez pour un bac cubique, et non pyramidal, pas trop haut, sinon le mélange sera malaisé. En plastique recyclé ou en bois, les deux matériaux font l'affaire, mais le second devra être entretenu à l'huile de lin. Veillez à ce que les interstices entre les planches n'excèdent pas 1 cm. Privilégiez une ouverture sur toute la hauteur, car la version avec trappe n'est pas pratique. Installez votre bac

bien à plat dans un endroit pas trop ensoleillé. Laissez de l'espace autour, cela facilite le vidage. Pour remuer le compost, préférez une fourche à un brasse-compost : elle permet d'aller dans les coins et on s'en sert pour vider le bac. L'hiver, s'il fait très froid, le processus ralentit sensiblement. En altitude, choisissez donc un grand modèle, car le volume réduira lentement.

Merci à Louise Rouget, responsable du service compostage du Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets, et Jean-Jacques Fasquel, auteur de *Composter en ville* (Rustica éditions, 12,95 €).

# APPLIS DE CARTES POSTALES

## Des souvenirs de vacances dépoussiérés

Plusieurs applications mobiles permettent de créer de vraies cartes postales personnalisées, que l'on peut envoyer à ses proches d'un simple clic. Facile et ludique.

— Par CYRIL BROSSET

**O**n la pensait has been, finie, enterrée. Et pourtant la carte postale a plutôt bien résisté à l'avènement des smartphones et des réseaux sociaux. Même l'augmentation régulière **du prix du timbre** ne l'a pas fait couler. Si elle est loin d'afficher le **dynamisme d'antan**, il s'en est tout de même vendu plus de 74 millions d'unités en France en 2018, soit à peine moins qu'un an auparavant. Mais le secteur réussira-t-il encore longtemps à garder la tête hors de l'eau face à la multiplication, ces dernières années, des applications de cartes postales ? Grâce à elles, envoyer un mot personnalisé à ses proches n'a jamais été aussi simple. Pas besoin de courir les boutiques ni de perdre son temps dans un bureau de poste, un smartphone connecté à Internet et quelques minutes suffisent pour créer, sur son écran, une carte postale, qu'un membre de votre famille ou un ami trouvera dans sa boîte aux lettres. Et pas n'importe quelle carte ! En effet, ces applis – c'est leur autre point fort – permettent de réaliser des modèles uniques à partir de photos que l'on a prises soi-même. Il est même souvent possible de repositionner les clichés à sa



guise, de changer le décor qui les entoure, d'ajouter des filtres (noir et blanc, sépia ou autre) et de modifier la police d'écriture. Une fois la composition finalisée et l'adresse indiquée, on règle en ligne et le tour est joué. Dans les **heures** qui suivent, la carte postale est imprimée dans un labo photo puis expédiée par La Poste au destinataire, qui la reçoit 3 à 10 jours plus tard chez lui.

### Un service qui vaut le coût !

Nos essais grande nature ont certes montré des différences entre les applications, des interfaces plus intuitives ou plus agréables à utiliser que d'autres et des options de personnalisation plus ou moins poussées. La qualité d'impression varie aussi et plusieurs cartes étaient légèrement abîmées lorsque nous les avons reçues (seules celles de Youpix et de Fizzer avaient été mises sous enveloppe pour les protéger). In fine, aucun ne nous a réellement déçus. Ce service a toutefois un coût non négligeable. Selon les applis, la carte postale se facture entre 2,20 € et 2,70 € l'unité, contre moins de 1,50 € pour sa version classique.



### Créez votre carte postale

#### 1 TÉLÉCHARGEZ UNE APPLICATION

Utilisez votre smartphone. Que ce soit sur le Google Play Store dédié aux appareils Android ou sur l'App Store pour les iPhones, le choix d'applications est large. Certaines vous obligent à créer un compte.



#### 2 OPTEZ POUR UNE COMPOSITION

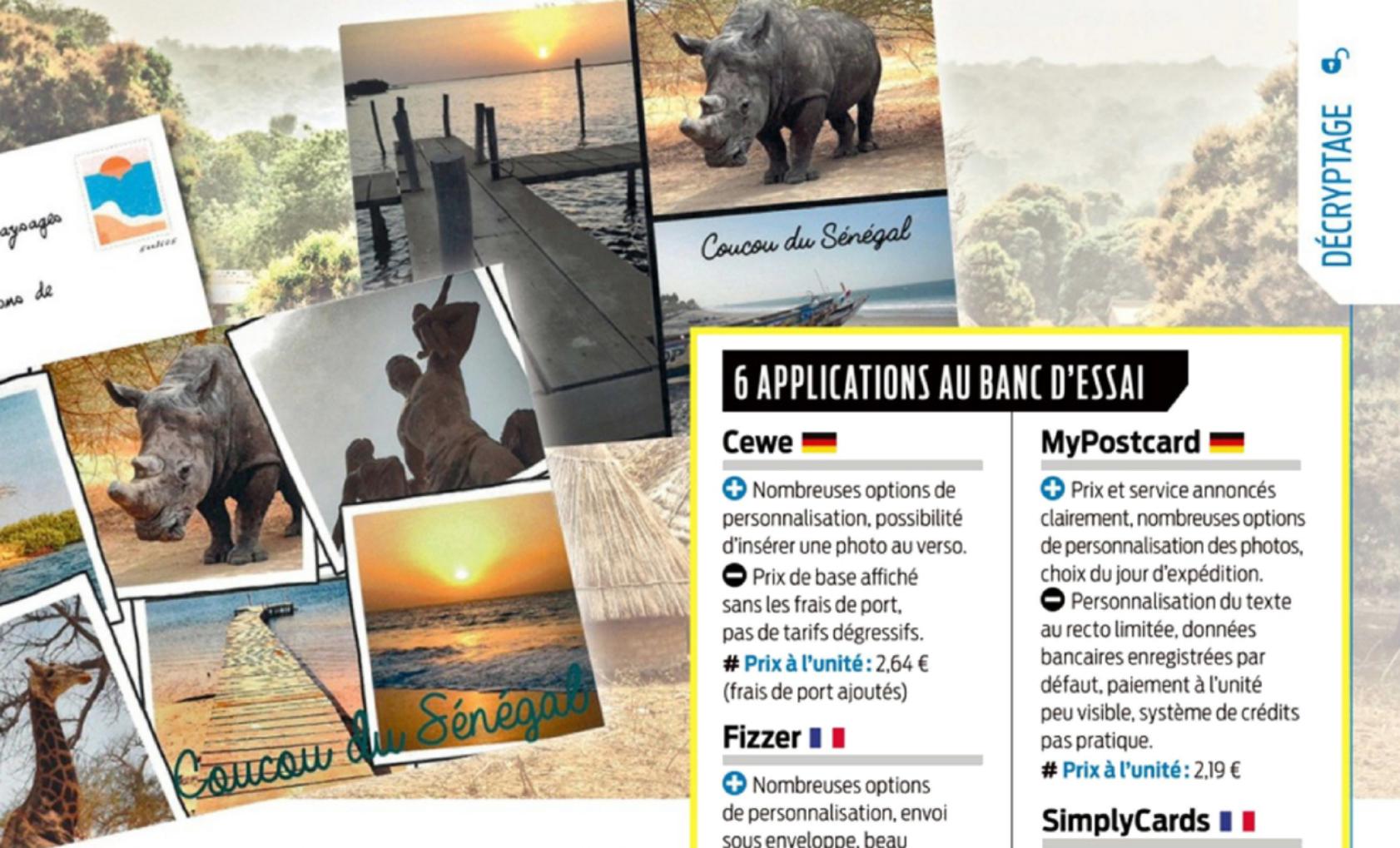
D'abord, définissez le nombre de photos que vous souhaitez placer au recto et leur disposition. Puis sélectionnez, parmi ceux qui vous sont proposés, un décor ou une couleur de fond. N'hésitez pas à faire plusieurs essais.



#### 3 INSÉREZ DES PHOTOS

Choisissez une ou plusieurs photos stockées dans votre téléphone (ou celles de Facebook et d'Instagram si vous en avez la possibilité). Vous pouvez en général les agrandir, appliquer des filtres, et même les faire pivoter.





## 6 APPLICATIONS AU BANC D'ESSAI

### Cewe

- ⊕ Nombreuses options de personnalisation, possibilité d'insérer une photo au verso.
- ⊖ Prix de base affiché sans les frais de port, pas de tarifs dégressifs.
- # **Prix à l'unité:** 2,64 € (frais de port ajoutés)

### Fizzer

- ⊕ Nombreuses options de personnalisation, envoi sous enveloppe, beau résultat, crédits utilisables sans limite de temps.
- ⊖ Filtres applicables sur la carte entière et non par photo.
- # **Prix à l'unité:** 2,39 €.  
Par 10: 2,19 €. Par 20: 2,10 €

### iPostcard

- ⊕ Prix et service annoncés clairement.
- ⊖ Personnalisation des photos compliquée, pas de tarifs dégressifs.
- # **Prix à l'unité:** 2,29 €

Carte postale imprimée et envoyée  
 de France d'Allemagne

### MyPostcard

- ⊕ Prix et service annoncés clairement, nombreuses options de personnalisation des photos, choix du jour d'expédition.
- ⊖ Personnalisation du texte au recto limitée, données bancaires enregistrées par défaut, paiement à l'unité peu visible, système de crédits pas pratique.
- # **Prix à l'unité:** 2,19 €

### SimplyCards

- ⊕ Nombreuses options de personnalisation du texte, possibilité de choisir le timbre, beau résultat final, présence d'un QR Code pour permettre au destinataire de remercier l'expéditeur.
- ⊖ Création de compte un peu compliquée.
- # **Prix à l'unité:** 2,49 €.  
Par 10: 2,29 €. Par 20: 1,99 €

### Youpix

- ⊕ Envoi sous enveloppe, tarifs dégressifs intéressants.
- ⊖ Impression trop sombre.
- # **Prix à l'unité:** 2,39 €.  
Par 10: 1,99 €. Par 20: 1,80 €

(en comptant 0,50 € en moyenne pour une carte et 0,97 € pour le timbre). Ces tarifs un peu élevés incluent une impression personnalisée du style « carte postale » et des frais de port forfaits (quel que soit l'endroit dans le monde où vous vous trouvez et le pays dans lequel réside le destinataire, vous payez la même somme!). Ceux-ci prennent aussi en compte les équipes de designers et d'informatiens qu'emploient les sociétés éditrices de ces programmes pour renouveler les thèmes en fonction des événements (vacances, Saint-Valentin, etc.) et améliorer l'ergonomie. Toutefois, si le prix de base s'avère assez haut, vous pouvez le faire baisser grâce à des systèmes de crédits.

Pratiques et ludiques, ces applications séduiront à coup sûr de plus en plus d'utilisateurs. Ce n'est pas pour autant que les cartes postales traditionnelles ont dit leur dernier mot. Car pour beaucoup, tourner des présentoirs à la recherche de la carte parfaite, écrire quelques mots à la main, y coller un joli timbre puis la glisser dans une boîte aux lettres fait partie intégrante du charme de l'exercice. Et les applis ne pourront jamais rivaliser avec cela. ♦

### 4 ÉCRIVEZ UN MOT AU VERSO



Tapez le texte que vous désirez voir apparaître au dos. Ensuite, modifiez à votre guise la police, la couleur et la taille des caractères, voire la disposition. Avec certaines applis, vous pouvez intégrer une photo.

### 5 ENTREZ L'ADRESSE DU DESTINATAIRE



Sélectionnez la ou les personnes à qui sera envoyée la carte. Insérez les coordonnées ou récupérez-les depuis votre carnet d'adresses. Plusieurs applications vous permettent de personnaliser le timbre.

### 6 PAYEZ



Le paiement se fait, la plupart du temps, par carte bancaire, mais aussi via PayPal ou par d'autres systèmes tels que Google Pay, Paylib ou SecuriPay. Quelques applis vous envoient un message pour prévenir que la carte a été expédiée.

# ALIMENTATION

# Notre pays en quête d'autonomie

La crise sanitaire a relancé le débat sur notre autosuffisance alimentaire. En cause, nos habitudes de consommation et les impératifs de rentabilité. Certaines relocalisations pourraient être utiles.

— Par ELSA CASALEGNO

« *O*n a frôlé la catastrophe», juge un acteur de l'agroalimentaire. Les rayons à moitié vides et les ruptures de stocks récurrentes pour des denrées comme les pâtes ou la farine durant le confinement ont inquiété les professionnels presque autant que les consommateurs. Si ces derniers ont pu remplir leur caddie, les difficultés d'acheminement des produits et la crainte de manquer de main-d'œuvre dans les usines et les champs ont donné des sueurs froides au secteur entier. Finalement, tout s'est bien passé, mais les Français ont réfléchi à la provenance de leur nourriture pendant la crise sanitaire. Et transformateurs et distributeurs eux-mêmes s'interrogent, désormais, sur la fiabilité de leurs approvisionnements.

A priori, aucune raison de redouter une pénurie dans notre pays. Les volumes mondiaux agricoles nous mettent à l'abri. « *La question de la sécurité alimentaire ne se pose pas vraiment pour la France, qui est exportatrice nette de denrées et a les moyens financiers d'acheter sur tous les marchés du globe* », explique Bertrand Schmitt, économiste à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae). Mais si, en théorie, notre production répond largement à nos besoins, en pratique, la situation se révèle plus nuancée : la récolte représente environ deux fois notre consommation en céréales, mais à peine la moitié de celle en fruits et légumes et le quart de celle en poissons (lire les infographies p. 54-55 et p. 56-57). En clair, dans nos assiettes, on trouverait du pain et des pâtes à volonté, mais trop peu de tomates, de fraises, de cabillaud... Les importations se chargent de rééquilibrer notre régime, en couvrant 20 % de ce que nous mangeons.

Parfois, le bilan positif s'affiche en trompe-l'œil. Cela est lié à nos préférences alimentaires. Nous élevons, en tonnages, à peu près autant de volailles que nous en consommons. Mais près du tiers des quantités que nous engloutissons proviennent



## Des niveaux d'indépendance différents selon les productions

**CÉRÉALES** La France est un pays producteur et exportateur de céréales de premier plan, en particulier de blé. La récolte couvre plus du double de nos besoins. Le commerce international est donc vital pour la filière. Le blé et l'orge se transforment en pain, pâtes, bière, etc. Une autre partie est orientée vers des usages industriels (amidon, éthanol...) ou l'alimentation animale.

**FRUITS ET LÉGUMES FRAIS\*** C'est notre talon d'Achille, malgré notre 4<sup>e</sup> rang européen. Nous ne satisfaisons que la moitié de nos besoins. Nos agriculteurs subissent la concurrence de l'Espagne, de l'Italie et de la Pologne, dont les coûts de production sont très inférieurs. À signaler : sur une production totale de 5,4 millions de tonnes, pommes et tomates représentent le tiers des volumes !

\* Environ 35 % de la production de légumes et 20 % de celle de fruits sont transformés (conserves, confitures, plats préparés...).



## LEXIQUE

### # Autonomie/autosuffisance/indépendance alimentaire

Capacité d'un État ou d'un territoire à répondre à ses besoins alimentaires par sa propre production agricole.

### # Sécurité alimentaire

Aptitude d'un pays ou d'un territoire à nourrir à tout moment sa population, par sa production propre et/ou des importations.

### # Souveraineté alimentaire

(concept porté par le mouvement agricole mondial Via Campesina, dont est membre la Confédération paysanne) : droit des pays et de leur population à définir leurs propres politiques alimentaires et agricoles, sans pour autant nuire à la souveraineté alimentaire des autres États.

d'ailleurs – surtout d'Allemagne, de Pologne ou des Pays-Bas. Explication ? Nous raffolons des filets de poulet, mais délaissions l'aile et la cuisse, ce qui nous oblige à importer les uns et à exporter les autres. Il en va de même pour le porc, dont la production satisfait nos envies bon an mal an – sur le papier, du moins. Mais notre appétence pour le jambon nous contraint à nous approvisionner en Espagne et en Allemagne, et à nous délester du gras, des pieds, des oreilles, des abats et de certaines pièces de viande auprès de la Chine, de la Corée ou encore de l'Italie.

Au-delà des goûts des consommateurs, le prix reste le premier critère des entreprises. Si elles se fournissent hors de nos frontières, c'est d'abord parce que cela leur coûte moins cher. Cela occasionne des flux énormes, souvent en dépit du bon sens. Courgettes et melons poussent mieux sous le soleil du Sud, et bananes, thé ou café se cultiveront toujours sous les tropiques. Mais des pays semblables s'échangent aussi des produits substituables. Ainsi, l'Hexagone est exportateur net de blé (17 millions de tonnes exportées par an sur les 36 millions produites), ce qui ne l'empêche pas d'en acheter 3 millions de tonnes par an à ses voisins. Les grandes surfaces préfèrent aussi proposer de l'agneau néo-zélandais, plutôt que français, car il est disponible hors saison à un tarif inférieur.

**La quête des prix bas entraîne des flux énormes qui vont à l'encontre du bon sens**

### Une réelle volonté de changer ?

Aujourd'hui, une partie de ceux qui ont construit ce modèle en dénoncent l'absurdité. Car cette stratégie se paie cher, en emplois agricoles notamment. « *La crise du Covid-19 a révélé les fragilités du système* », déplore Patrick Bénézit, secrétaire général adjoint de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). « *On l'a vu pour les asperges, les fraises, les agneaux... dont les quantités d'origine française ne suffisaient pas. Les producteurs ne sont pas assez rémunérés, ils ont donc abandonné à d'autres le soin de les produire.* » Derrière les prix bas se cache un dumping social, fiscal et environnemental, jusqu'au sein de l'Union européenne (UE). « *L'Espagne et l'Allemagne ont opté pour une industrialisation de l'élevage, qui aboutit à d'immenses abattoirs et des fermes >>>*

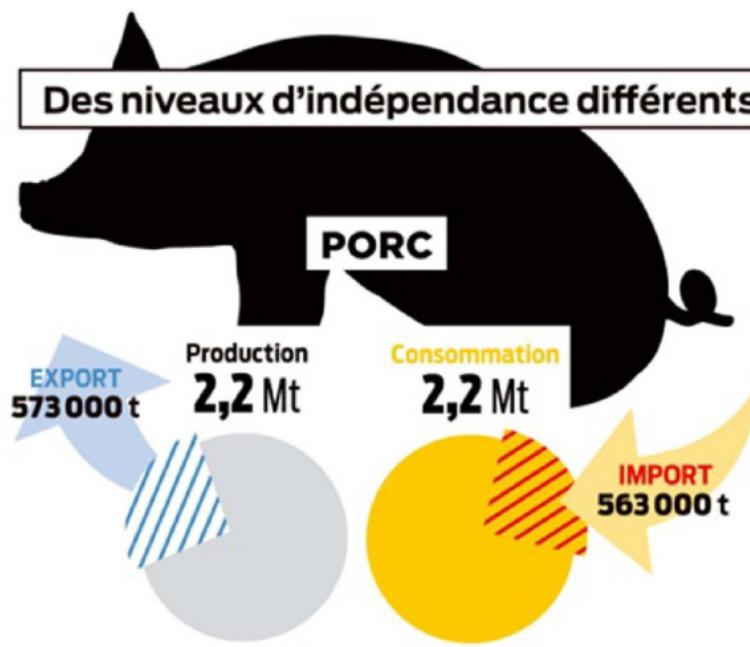
>>> de très grande taille permettant d'importantes économies d'échelle, tout en sous-payant leurs ouvriers étrangers», rappelle Aurélie Trouvé, économiste à AgroParisTech. À ce jeu, la France risque de perdre. Même ses produits bas de gamme ne sont jamais aussi bon marché que le low cost importé. Dominique Chargé, président des coopératives agricoles, abonde: «Le concombre vient des Pays-Bas, la tomate, d'Espagne, le poulet, de Pologne... On les achète à des pays moins regardants sur l'environnement ou le bien-être animal. Nous sommes beaucoup trop dépendants de certaines importations. Il faut rapatrier une partie de ces productions.» Mais améliorer l'autonomie ne va pas de soi. «Si on cultive ou élève à un endroit donné, c'est qu'il y a un bénéfice, naturel (sol, climat) ou construit par l'homme (coût du travail, fiscalité), décrit Bertrand Schmitt. Pour réussir à relocaliser, il faut créer d'autres avantages dans les zones moins adaptées.»

La crise sanitaire fera-t-elle bouger les lignes? L'agroalimentaire et la grande distribution affichent leur bonne volonté. «Nous devons aller vers davantage d'indépendance, approuve Thierry Desouches, porte-parole de Système U. Nous essayons. Pour le lait bio sous notre marque, nous collaborons avec Biolait et la laiterie Saint-Denis-de-l'Hôtel (LSDH) depuis des années. Pour le porc bio, nous avons signé un contrat de cinq ans avec un groupement de producteurs.» «Ce sont les industriels et les distributeurs qui décident ce que l'on mange, objecte Véronique Marchesseau, secrétaire générale de la Confédération paysanne. Le choix des consommateurs est dicté par ce qui leur est proposé en magasin et ce que la publicité incite à acheter. L'agroalimentaire n'est pas que négative, mais le dispositif actuel ne fonctionne pas dans l'intérêt général.»

### Monter des projets locaux

Si la France n'a pas vocation à être totalement autonome, des marges de progrès sont possibles, par exemple dans les fruits et légumes. Il s'agirait de remonter des filières partout sur le territoire, alors même qu'une grande partie de l'agroalimentaire se concentre dans quelques régions comme la Bretagne, le Bassin parisien ou le Languedoc. «Il faut aider des paysans à s'établir, favoriser toutes les installations en maraîchage, en

### Des niveaux d'indépendance différents



Sur le papier, la France est autosuffisante. En fait, les importations couvrent le quart de notre consommation. Il s'agit surtout de jambons provenant d'Espagne et d'Allemagne. En parallèle, 25 % de la production sont vendus essentiellement en Asie (abats, gras, pieds, oreilles et diverses pièces de viande).

arboriculture et en petits fruits, mais aussi réimplanter des sociétés de transformation locales, avec des abattoirs, des laiteries, des minoteries...», énumère Véronique Marchesseau. Les solutions à petite échelle et les circuits courts permettent de s'affranchir des intermédiaires, de la distribution, des marchés internationaux. «Les collectivités peuvent être un levier, en achetant local ou français, complète Patrick Bénézit, de la FNSEA. Leur rôle : présenter des cahiers des charges très exigeants, qui évitent de tirer les tarifs à la baisse. Malheureusement, dans la réalité, elles imposent souvent des prix plafond.»

Des expériences fonctionnent, portées par des consommateurs militants ou des entreprises. LSDH, qui fabrique des jus de soja, a noué des partenariats avec des agriculteurs proches de son usine pour réintroduire cette culture délaissée chez nous. Sodexo, multinationale spécialisée dans la restauration, elle, a recréé des filières d'approvisionnement locales (fruits, légumes, pâtes...) pour répondre à la demande. «Cette dernière venait initialement des collectivités territoriales, qui souhaitaient avoir un impact sur les productions agricoles de leur

### SOJA, ENGRAIS, TRACTEURS... L'AUTRE DÉPENDANCE

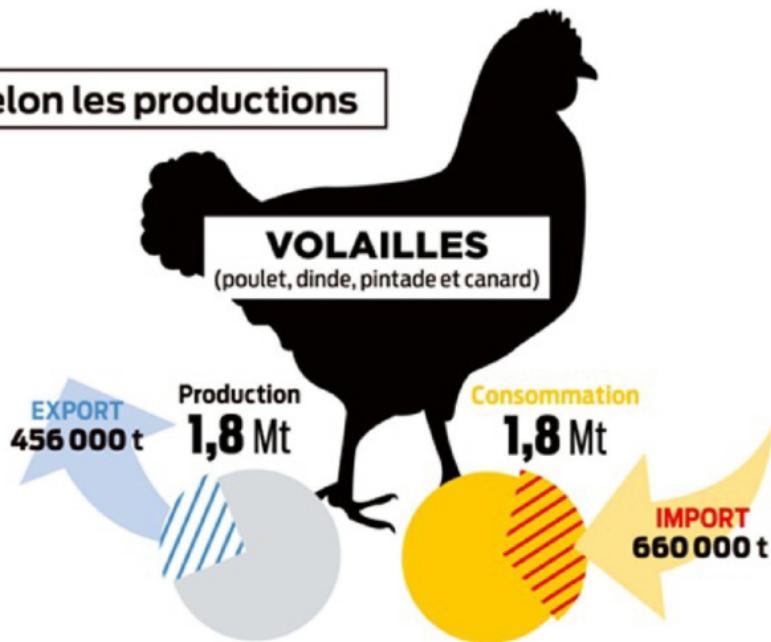
L'autonomie est illusoire sur l'ensemble de la filière alimentaire. Notre secteur agricole importe des intrants (presque) introuvables sur le territoire, comme le soja pour l'alimentation animale, les engrains chimiques, le carburant, les tracteurs, et même la main-d'œuvre saisonnière. Pour réduire cette dépendance, «il faut transformer les modes de production», souligne Aurélie Trouvé, économiste à AgroParisTech: notamment développer en Europe

les surfaces dédiées au soja, à la luzerne et au lupin, afin de réduire les arrivages de cargos aux soutes remplies de soja brésilien; diversifier les cultures en semant davantage de légumineuses pour améliorer la fertilisation et diminuer les besoins en intrants; remplacer une partie des plantations destinées à l'exportation par d'autres utilisées au niveau local... Cette évolution pourrait se mener à l'échelle européenne, dans le cadre d'une politique agricole commune renouvelée.



Des cargos nous livrent du soja brésilien que nous pourrions produire en France.

## selon les productions



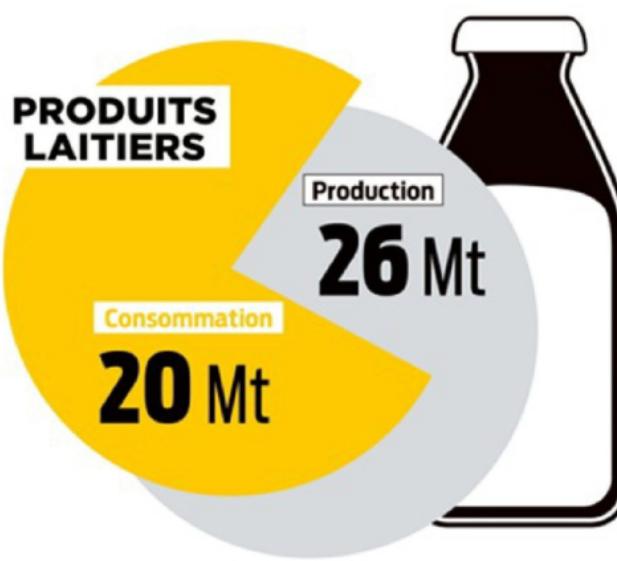
Alors que la production équivaut à la consommation, seuls deux tiers des volailles élevées en France finissent dans nos assiettes. Pour le poulet, dont nous raffolons, c'est pire puisque 54 % des quantités sont achetés à l'étranger. Les importations ont triplé en moins de 20 ans, venant surtout de Pologne et d'Allemagne.

## Notre agriculture doit consacrer des terres aux productions déficitaires pour améliorer notre autosuffisance

régiion», explique Hind Bendaoud, responsable des achats de Sodexo. Les cantines scolaires offrent des volumes suffisants pour les réorienter. Ainsi, la cuisine centrale du groupe à Marseille (13), qui concocte 50 000 repas par jour, fait appel à 35 % de producteurs du coin. « Mais 100 % d'approvisionnement local, ce n'est pas faisable, nuance Hind Bendaoud. De plus, les clients doivent accepter de payer plus cher. Car davantage de local, c'est davantage de fournisseurs et des produits premium. »

### Combiner plusieurs niveaux d'autonomie

Si un approvisionnement de proximité peut s'envisager en petites et moyennes agglomérations, l'instaurer dans les grandes zones urbaines s'avère plus compliqué. « L'ampleur des flux locaux est mal connue, mais on peut calculer la surface nécessaire pour alimenter une ville entière. À Montpellier, on devrait y consacrer tout le département de l'Hérault, sourit Yuna Chiffolleau, sociologue spécialiste de la question à l'Inrae. Impossible. Il faut donc combiner différents niveaux d'autonomie, en renforçant les circuits locaux, sans tomber dans le "localisme" défensif. » Des initiatives collectives comme les projets alimentaires territoriaux (PAT)<sup>(1)</sup> peuvent y contribuer. Dans la région de Grenoble (38), 272 communes se sont associées pour construire un PAT qui s'étend sur une centaine de kilomètres, jusqu'à la Savoie et la Drôme, et englobe deux parcs naturels régionaux (Vercors et Chartreuse). Le chef-lieu de l'Isère, qui compte 8 200 hectares de surfaces agricoles pour 450 000 habitants, affiche un degré d'autonomie de moins de 10 %. « Notre objectif: consommer localement ce qu'on peut cultiver ou élever localement, explique Lilian Vargas, responsable du service agriculture de Grenoble Alpes Métropole. Afin



La France possède un savoir-faire reconnu pour la transformation du lait en fromage, crème, beurre, laits infantiles et poudres. Environ 40 % des produits laitiers sont exportés. Malgré cela, les importations de beurre, crème, fromages industriels, etc., ont doublé en 12 ans.

de passer d'une politique agricole sectorielle à une stratégie alimentaire globale, nous avons travaillé avec les territoires voisins, moins peuplés, et évalué si chacun était capable d'approvisionner, produit par produit, nos cantines. Nous avons aussi étudié comment réorienter l'agriculture pour combler le déficit. » Pour le pain, le Trièves fournit à Grenoble du blé de qualité. Pour les fruits, les vergers des vallées du Rhône et de Savoie sont à une heure de route. « Ce qu'on ne peut pas produire à proximité, on veut aller le chercher le moins loin possible », résume-t-il. Il s'agit de réduire notre dépendance vis-à-vis des importations. De fait, manger des tomates en hiver est-il indispensable?

Pour une collectivité, relocaliser les outils industriels constitue un investissement lourd mais pas insurmontable. Grenoble a injecté 6,2 millions d'euros dans son abattoir. Le but? L'ouvrir à d'autres espèces et créer une salle de découpe à destination des petits artisans et des éleveurs en vente directe. « Certes, l'État ne peut pas toujours intervenir dans les stratégies privées, mais il a une marge de manœuvre : cela s'appelle la régulation ! Il faut des ceintures vertes autour des villes, installer des agriculteurs... », estime Yuna Chiffolleau.

L'agriculture doit consacrer de nouveau des terres à des productions très déficitaires, tout en menant sa transition écologique. C'est possible. Cela exige une volonté et des instruments politiques qui font aujourd'hui défaut. Toutefois, l'autonomie et l'agroécologie sont désormais inscrites dans l'agenda politique. En France, plusieurs rapports parlementaires récents ont mis l'accent sur la nécessité d'améliorer notre indépendance alimentaire<sup>(2)</sup>. Et au niveau de l'UE, le Green Deal, proposé par la Commission, va dans le même sens (lire p. 9). Dommage que le projet de la Politique agricole commune (Pac) 2021-2027 continue de faire la part belle au système actuel... ♦

(1) Crées, en 2014, par la Loi d'avenir pour l'agriculture afin de « relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines ». (2) Le dernier en date : Vers une alimentation durable, délégation à la prospective du Sénat, 28 mai 2020.

# MASQUES

## Difficile de s'y retrouver !

Aujourd'hui, les masques en tissu et chirurgicaux sont plus accessibles. Mais ils représentent un surcoût important et ne sont pas toujours accompagnés des informations nécessaires.

— Par ANNE-SOPHIE STAMANE avec ISABELLE BOURCIER



« *est marqué 10 lavages mais vous pouvez aller jusqu'à 50* », assure machinalement le pharmacien au comptoir de son officine parisienne du 18<sup>e</sup> arrondissement. Pour 2,50 €, le client ne se fait pas prier. Il achète même un deuxième de ces masques en tissu « *homologués Afnor* », fabriqués au Pakistan. Renseignement pris, l'emballage arbore, au recto, le macaron officiel « *filtration garantie, testé 10 lavages* ». Au dos, l'explication suivante : « *Nos masques ont été testés 10 lavages selon la norme Afnor. Les caractéristiques techniques du tissu permettent 50 cycles de lavage ménager à 60 °C.* » Au consommateur de décider s'il s'en tiendra prudemment à la recommandation officielle ou s'il fera confiance au distributeur ! La même pharmacie vend des masques

en tissu aux origines et aux propriétés encore plus mystérieuses. Conditionnés dans une pochette plastique individuelle, en coloris noir ou blanc, ils n'affichent que leur composition et les instructions de lavage sur une étiquette classique. Comme un simple accessoire de prêt-à-porter. Le nombre d'utilisations possibles n'est pas indiqué, le mode d'emploi ou le pays de provenance, non plus.

### Information défaillante

Depuis l'arrivée des masques dans les commerces, l'information du consommateur ne pèse pas lourd face au besoin pressant d'équipement. Ceux en tissu bénéficient d'une tolérance, car ils ont un temps été fournis grâce à la mobilisation de couturières bénévoles. Difficile

d'imposer des exigences techniques de filtration ou de respirabilité quand on fait avec ce qu'on a en stock dans les tiroirs ! Ils peuvent toujours être vendus librement, sans certification mais sans garantie non plus. Les personnes qui ont répondu au questionnaire, diffusé auprès d'un échantillon représentatif de la population (lire l'encadré « Les habitudes changent »), confirment la forte persistance du port de masques non certifiés. Ainsi, pour les sondés en ayant acheté la semaine précédent notre enquête, 48 % des masques en tissu n'étaient pas accompagnés de notice. Et 56 % d'entre eux n'affichaient pas de marquage officiel ! Malheureusement, les défauts d'étiquetage touchent aussi les masques chirurgicaux, issus d'une filière industrielle qui



### PLUSIEURS TYPES DE PRODUITS

Les masques sont surtout utiles en intérieur, dans les transports publics ou les magasins, quand les distances de sécurité ne peuvent pas être bien respectées.

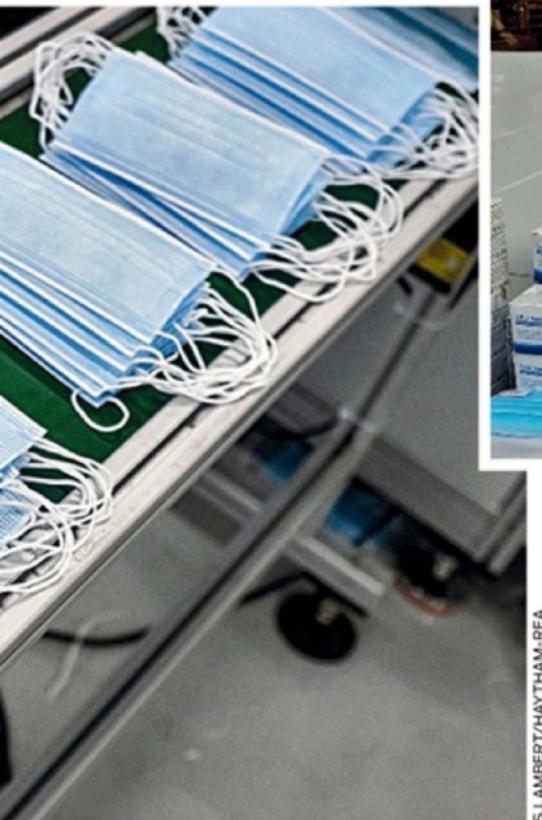
#### 1 Les masques à usage non sanitaire, ou grand public

Une nouvelle catégorie a émergé à la faveur de la pénurie : les masques grand public, dits « à usage non sanitaire ». En tissu, ils ont d'abord été confectionnés dans l'urgence du moment, et sans réel cadre réglementaire, par les particuliers et les couturières. Puis ils ont fait l'objet d'une

spécification de l'Afnor, avec des recommandations pour optimiser la filtration. Ils sont toujours autorisés à la vente, mais n'ont pas passé les tests objectivant leur efficacité. D'autres masques en tissu sont commercialisés selon les exigences de filtration et de respirabilité publiées par les autorités sanitaires. Dans ce cas, ils affichent une



pastille « garantie filtration ». De catégorie 1, ils filtrent au moins 90 % des particules émises par leurs utilisateurs, de catégorie 2, entre 70 et 90 %. Ils protègent aussi des particules inhalées, sans que les performances soient précisément connues. L'emballage mentionne le nombre de lavages possibles.



**Absence de notices, indications uniquement en chinois et/ou en anglais... l'information au consommateur ne pèse pas lourd face au besoin pressant de masques.**

internationales reconnues comme équivalentes. Ici, rien de visible. A priori, ils ressemblent bien aux masques chirurgicaux vendus ailleurs... Ce n'est qu'après l'achat et l'ouverture du paquet qu'un «*product certificate*» s'en échappe. Écrit en mandarin et en anglais, il mentionne un standard de fabrication : GB/T32610. Encore faut-il savoir qu'il s'agit d'une norme chinoise, validée par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) au début du mois d'avril, malgré une tolérance sur l'apparition possible de moisissures. Afin d'y voir plus clair, les services des douanes françaises ont publié un document d'équivalence des normes. Destiné à assister les importateurs, il peut également servir de repère au grand public (pour le consulter : <https://www.douane.gouv.fr/sites/default/files/uploads/files/Covid-19/Tableau-equivalences-normes-au-23-avril-2020.pdf>).

### Les contrôles vont continuer

Absence de notices et indications uniquement en chinois et/ou en anglais sont les anomalies les plus fréquemment constatées. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a déjà contrôlé la filière et mis en évidence les lacunes dans l'information au consommateur. Elle a annoncé son intention de poursuivre ses inspections. Les particuliers qui sont confrontés à des difficultés sont incités à les rapporter sur le portail [Signal.conso.gouv.fr](https://www.signal.conso.gouv.fr). Cependant, concernant les masques, seul le prix peut faire l'objet d'un signalement. Or, même si l'achat constitue un surcoût important pour les ménages, c'est loin d'être le seul problème à déplorer. ♦

## 2 Les masques chirurgicaux

Ils ne servent qu'une fois. Ils sont régis par la norme EN14683, qui figure sur l'emballage. Le type I filtre 95% des particules au-dessus de 3 microns. Le type II en arrête 98% et le modèle IIR résiste en plus aux éclaboussures. Son utilisateur protège son entourage et se protège. Les performances de filtration des particules inhalées sont mieux établies que celles des masques grand public.

## NOTRE QUESTIONNAIRE QC

### Les habitudes changent

**# Entre le 20 et le 26 mai derniers, 11 500 personnes ont répondu à notre questionnaire sur les masques**, diffusé dans notre newsletter envoyée par e-mail à nos abonnés. Nous avons dans le même temps réalisé un sondage par Internet auprès d'un échantillon représentatif de la population. Les résultats permettent d'établir qu'en sept jours, les ménages ont acheté 360 millions de masques jetables et 27 millions en tissu, pour une dépense de 390 millions d'euros, soit 13 € par foyer.

**# 99 % des répondants portent toujours un masque dans les transports, 64 % au moment de faire les courses, 55 % sur leur lieu de travail.**

Les masques, même s'ils sont souvent mal portés, sont entrés dans les mœurs.



**# 77 % des personnes interrogées portent un masque parce qu'il constitue une protection collective.**

Quand tout le monde s'en équipe, elle s'avère maximale. On empêche ainsi les projections de postillons vers l'entourage et on limite les contaminations. La protection individuelle compte aussi pour 66 % des répondants. À raison, puisque les masques chirurgicaux comme les modèles en tissu filtrent également les particules inhalées.

**# 59 % seulement des sondés jettent systématiquement leur masque chirurgical.** Ils sont 30 % à le mettre à sécher quand il a été porté moins de quatre heures, en vue d'une réutilisation. Ce n'est pas absurde, le coronavirus survit peu de temps à l'air libre. Mais d'autres bactéries ou moisissures peuvent se développer et souiller le masque.

ÉTAT DES LIEUX  
DE SORTIE

Appareil en panne:  
qui paie ?

Il y a quelques mois, j'ai quitté le logement que je louais. Dans l'état des lieux de sortie, il a été précisé que le lave-vaisselle qui équipe la cuisine était en panne. Je l'avais signalé au propriétaire deux mois avant mon départ. Depuis, le bailleur refuse de me restituer mon dépôt de garantie justifiant, avec une photo extraite d'un site Internet, qu'un appareil d'une gamme similaire vaut 800 €. Cette dépense m'incombe-t-elle ? ♦

Jean-Luc S., Gordes (84)

LA RÉPONSE DE QC

Le bailleur doit dûment justifier les sommes qu'il retient sur un dépôt de garantie (art. 22 de la loi n° 89-462 du 06/07/1989). Sur la forme, il n'est pas obligé de produire la facture acquittée d'un appareil, un devis peut suffire (Cour de cassation, 3<sup>e</sup> ch. civ., du 16/09/2008, n° 07-15789). En votre qualité de locataire, vous êtes responsable de toutes les dégradations occasionnées dans l'habitation. Vous êtes également tenu à l'entretien courant et aux menues réparations des équipements (art. 7 de la loi du 06/07/1989 et annexe VI/a du décret n° 87-712 du 26/08/1987). En revanche, si vous démontez, par exemple, que le lave-vaisselle est tombé en panne en raison de sa vétusté, la dépense est alors à la charge du propriétaire (art. 6/c de la loi du 06/07/1989). Aussi, n'hésitez pas, avec les éléments en votre faveur, à le mettre en demeure, par lettre recommandée avec AR, de vous restituer votre dépôt de garantie, désormais majoré (art. 22, alinéa 7, de la loi du 06/07/1989). À défaut, saisissez la commission départementale de conciliation dont dépend le logement que vous occupez.

GESTE COMMERCIAL:  
LA PISCINE VOUS  
EST OFFERTE !



Le bec dans l'eau

TRAVAUX DE RÉNOVATION

L'entreprise n'était pas assurée

Avant de vous engager avec une entreprise pour réaliser des travaux, il faut effectuer certaines vérifications sur elle, sous peine de mauvaise surprise. La réfection de l'étanchéité de ma terrasse a été un vrai désastre ! Le plafond de la chambre de ma fille, refaite à neuf, a été endommagé. Idem pour la nôtre et le salon. J'ai même été obligé de placer des bassines à certains endroits pour recueillir l'eau qui s'écoulait. Un expert a établi un constat. Malheureusement, la société en charge de la rénovation n'a pas souscrit une assurance responsabilité civile. J'ai beau lui envoyer des lettres en recommandé pour qu'elle intervienne à nouveau, elle ne réagit pas. Dans cette situation-là, le particulier se retrouve bien démunie. À part me lancer dans un procès long et à l'issue incertaine, je ne pense pas avoir d'autres recours. ♦

Jacques Bonardo, Nice (06)

ORANGE

Assurance imposée

Mon téléphone portable ne fonctionnait plus (il ne captait pas le réseau !). Mes manœuvres pour le réparer se révélant infructueuses, je compose le 3900, le service de dépannage d'Orange. Puis, dans la soirée, je reçois un e-mail de l'opérateur me remerciant d'avoir choisi son assurance. Un message que je supprime aussitôt, car je n'ai adhéré à rien ! Deux jours plus tard, je me rends dans une de ses boutiques, où l'on me confirme que j'en ai bien souscrit une à 2,90 € par mois, ce que je conteste. Pour l'annuler, je dois contacter, m'annonce-t-on, le service réclamation. Ce que je fais. On me rappelle par la suite pour m'informer que le contrat sera résilié... le mois suivant. Un beau passage en force de la part du groupe de téléphonie mobile pour « placer » ses assurances ! ♦

M. Formfroux Chorda, Lambesc (13)

## LIVRAISON

### Pas vraiment à domicile

Depuis plusieurs années, j'achète des croquettes pour animaux sur le site Croquetteland. Je demande toujours à ce que les paquets soient déposés à mon domicile. Avant même que ne commence la crise sanitaire, les livreurs laissaient les colis au pied de mon immeuble. Puis-je exiger leur remise jusqu'à ma porte d'entrée ? ♦

F.G., Grenoble (38)

### LA RÉPONSE DE QC

Le vendeur est tenu de vous informer des conditions de livraison: au pied de l'immeuble ou jusqu'à votre porte d'entrée (art. L. 111-1 du code de la consommation). En l'absence d'indications contractuelles particulières lors de la finalisation de votre commande, vous êtes en droit de penser que votre achat sera acheminé jusqu'à votre palier (art. L. 211-1 du code de la consommation). Certes, avec les récentes mesures sanitaires, les livreurs doivent respecter des gestes barrière. Mais, sauf mention spécifique sur la plateforme, ils peuvent monter à l'étage pour vous remettre le colis (art. 6 du décret n° 2020-293 du 23/03/2020). Adressez une réclamation à Croquetteland et exigez une réduction des frais de transport. Le site est responsable de la bonne livraison, même s'il sous-traite cette opération (art. L. 221-15 du code de la consommation).

CETTE FOIS, ESSAYE DE VISER JUSTE, Y'A EU DES PLAINTES



ILLUSTRATIONS MICHEL SZLAZAK

## DR. PIERRE RICAUD

### Harcèlement pour une prévue dette

Client de longue date de Dr. Pierre Ricaud, j'ai récemment été choquée par les agissements de cette société de vente par correspondance. Pendant huit mois, j'ai été l'objet de ses menaces répétées à propos d'une somme de 12,50 €, qu'elle m'accusait de ne pas avoir réglée. Pour prouver ma bonne foi, je lui ai expédié pas moins de huit recommandés avec la photocopie de mon relevé de compte. Sa réponse ? Ce montant que soi-disant je lui devais allait être alourdi d'intérêts de retard. Pour m'impressionner, un huissier m'a même écrit qu'une action judiciaire était envisagée à mon encontre (pour 12,50 € !). Ma ténacité a payé. J'ai fini par recevoir une lettre d'excuse. Mais le comportement de cette entreprise m'a écoeurée, d'où la décision d'adresser un courrier à Que Choisir. ♦

Michelle Ernould, Armentières (59)

SORTEZ LES MAINS EN L'AIR,  
LA FACTURE BIEN EN ÉVIDENCE!



Nidu

## COPROPRIÉTÉ

### Nexity abuse

Pour la future vente de mon appartement, mon syndic de copropriété, Nexity, me facture 498 € pour établir le pré-état daté et 210 € pour le « coût d'information acquéreur art. 54 ». Des frais très élevés ! Comment les réduire ? ♦

E.A., Périgueux (24)

### LA RÉPONSE DE QC

Aucun texte de loi n'impose la production d'un pré-état daté pour la vente d'un lot en copropriété. Vous pouvez donc communiquer vous-même à l'acquéreur les informations obligatoires, sur tous supports et par tous moyens. De plus, un syndic n'a le droit de facturer que les tâches listées dans son contrat type (art. 9-2 de celui-ci, issu du décret n° 2015-342 du 26/03/2015). Or,

le pré-état daté n'y figure pas. Celui-ci ne doit pas être confondu avec l'état daté, obligatoire, dont le montant est plafonné à 380 € TTC depuis le 1<sup>er</sup> juin 2020 (décret n° 2020-153 du 21/02/2020). En revanche, les autres frais réclamés (210 €) sont libres et dus si vous avez demandé à Nexity des documents tels que la délivrance de diagnostics techniques (art. 9-3 du contrat type de syndic).

**TAXE D'ORDURES MÉNAGÈRES**

**Locataire sollicitée**

Le loyer de ma maison individuelle s'élève à 520 €, sans les charges mentionnées dans le bail, que je ne règle pas en accord avec le propriétaire. Depuis peu, sa fille, qui a repris la gestion de cette location, me demande de payer la taxe d'ordures ménagères. Doit-elle rédiger un avenant au bail existant ou m'en proposer un nouveau ? ♦ **Janine B.**, Noyon (60)

**LA RÉPONSE DE QC**

Non, il n'est pas nécessaire d'établir un nouveau contrat. Au mieux, en cas de changement de propriétaire, ce dernier doit vous notifier son nom et son adresse. Mais tout se poursuit à l'identique. Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), relisez votre bail. Si votre logement est une location meublée, le versement d'un certain montant de charges est susceptible d'y être prévu (art. 25-10 de la loi n° 89-462 du 06/07/1989). La TEOM fait alors partie de la somme réglée chaque mois au bailleur et il ne peut vous la réclamer. À défaut de la mention d'un forfait ou si l'habitation est équipée par vos soins, le propriétaire peut revenir sur sa décision et demander à récupérer les charges et autres impositions (art. 2, alinéa 1, et 23 de la loi n° 89-462 du 06/07/1989). Il est, par conséquent, en droit d'exiger le remboursement de la TEOM. De votre côté, vous pouvez lui enjoindre de vous communiquer la copie de sa taxe foncière sur laquelle elle apparaît.

**ADRESSEZ VOS COURRIERS**

233, BD VOLTAIRE,  
75555 PARIS CEDEX 11

**OU VOS E-MAILS**

WWW.QUECHOISIR.ORG/  
NOUS-CONTACTER-N42652

**JEUX-CONCOURS**

**Cadeau fantôme**

J'ai participé au jeu « Bébé roi de la glisse » organisé par Carrefour voyages. À la suite du tirage au sort, j'ai gagné un séjour d'une valeur de 1200 € ! Ma joie fut de courte durée car, malgré mes relances par e-mails et courriers, je n'ai plus de nouvelles du distributeur. Comment dois-je procéder pour obtenir mon gain ? ♦

**Steeve Remer**, Chanceaux-sur-Choisille (37)

**LA RÉPONSE DE QC**

Selon le règlement du jeu-concours, Carrefour voyages avertit les personnes tirées au sort par courrier électronique. Y est également stipulé que le lot peut être annulé si la société n'a pas pu l'envoyer à l'adresse indiquée par le gagnant, ni le joindre par téléphone au numéro mentionné dans le formulaire de participation. D'abord, vérifiez que les informations communiquées lors de votre inscription sont

correctes. S'il n'y a aucune inexactitude, mettez en demeure, par lettre recommandée avec AR ou par e-mail, l'organisateur de vous délivrer votre dotation (art. 1300 du Code civil). Si vous n'obtenez toujours pas votre gain, n'hésitez pas à contacter la direction départementale de protection des populations (DDPP), car il s'agit alors d'une pratique commerciale trompeuse (art. L. 121-2 du code de la consommation).

**On fait mijoter le client**

**TÉLÉSHOPPING**

**Un bon de retour qui se fait attendre**

Il y a quelque temps, j'achète un set de poêles et de casseroles sur Téléshopping. Mais à la réception, il manque les couvercles. Je contacte le service client à un numéro facturé 0,40 € la minute. Après une heure d'attente, un employé m'annonce qu'il m'adressera un bon de retour pour ces produits. Quinze jours plus tard, rien. Je rappelle et, de nouveau, je patiente longtemps avant d'avoir un interlocuteur. Le bon va me parvenir, me répète-t-on. Quatre semaines plus tard, celui-ci n'est toujours pas arrivé. Je repasse un coup de fil et la même promesse m'est faite, accompagnée, cette fois, d'un geste commercial : une réduction de 10 % à valoir sur une prochaine commande. Au moment où j'écris ce courrier, cinq mois se sont écoulés, et j'ai encore sur les bras ma batterie de cuisine sans couvercles... faute de bon de retour. ♦ **Sylvie André**, Lanouée (56)

DES OVNI'S!

AH ENFIN! VOILÀ LES COUVERCLES!



## MOLLO AVEC L'ÉPONGE! Y'A PLUS DE PIÈCES POUR VOUS NON PLUS



### ELECTROMÉNAGER

#### Le forfait réparation en question

Après cinq ans d'utilisation, mon lave-vaisselle est tombé en panne. Lors de l'achat, j'avais souscrit un forfait réparation à 149 €, toujours valable. Mais après trois interventions, le fabricant m'a annoncé que la pièce défectueuse n'était plus commercialisée. Ma machine est donc hors service. Puis-je obtenir le remboursement de ce forfait ? ♦

**Jean-François D.**  
Bourg-en-Bresse (01)

### LA RÉPONSE DE QC

Lors de l'achat, le vendeur est obligé de vous communiquer la durée de disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation du lave-vaisselle (art. L. 111-4 du code de la consommation). Cette information, délivrée par le fabricant, doit non seulement apparaître, de manière visible et lisible, sur tout support commercial, mais aussi sur le bon de commande ou tout document accompagnant la vente. Concernant le forfait réparation (qui induit une obligation de résultat), le réparateur était tenu de remettre la machine en état de fonctionnement. Si ce n'est pas le cas, vous pouvez engager la responsabilité du professionnel (art. 1231-1 du Code civil), et donc exiger le remboursement des 149 €.

### ASSURANCE EMPRUNTEUR

#### Chantage de la banque

Nous avons fait une demande de prêt immobilier auprès du Crédit agricole. Son assurance emprunteur n'étant pas intéressante, nous en avons trouvé une ailleurs. La banque refuse de la prendre en compte si mon conjoint, qui est cadre, ne souscrit pas une option perte d'emploi.

Cette dernière est-elle obligatoire ? ♦

**S. G.**, Tours (37)

### LA RÉPONSE DE QC

Cette option, généralement facultative, peut être proposée en complément des garanties décès, invalidité ou incapacité de travail. Vérifiez qu'elle a été initialement intégrée dans le contrat de groupe (il s'agit de la fiche standard d'information et de la fiche d'information personnalisée qui vous ont été remises) du Crédit agricole. Il n'a pas le droit de rejeter une assurance souscrite auprès d'un autre établissement si celle-ci offre un niveau de garantie équivalent à la

sienne (art. L. 313-30 du code de la consommation). D'ailleurs, la banque est tenue de motiver son refus. Dans le cas où il s'avère injustifié, envoyez-lui une réclamation en dénonçant cette conduite, avec copie à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). Cette institution est attentive à la bonne application de la réglementation et pourrait mettre en garde le Crédit agricole s'il maintenait sa pratique (art. L. 612-30 du code monétaire et financier).

### NOTRE ASSURANCE A DES ARGUMENTS CONVAINCANTS



### ACCÈS INTERNET AUX COMPTES

#### Smartphone obligatoire

L'automne dernier, ma banque, le Crédit mutuel, m'a informé que je ne pourrais plus consulter mes comptes en ligne si je ne possépais pas de smartphone avec une application dédiée. En effet, une directive européenne oblige tous les établissements à renforcer les systèmes d'authentification, afin de sécuriser les opérations et les paiements à distance ou de proximité. J'ai donc contacté mon chargé de clientèle, qui m'a vendu un téléphone et un abonnement à Crédit mutuel mobile. Manque de chance, l'appareil est tombé en panne, et j'ai dû le rapporter à mon agence. Trois semaines plus tard, mon portable est toujours en cours de réparation et moi, je suis dans l'impossibilité de suivre mes comptes ! ♦

**Christian Cugny**, par courriel

# La France très bien classée

Beaucoup d'entre nous passeront leur été dans l'Hexagone. Ce sera, peut-être, l'occasion de visiter les sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco, dont notre pays regorge.

## 1 Conditions d'inscription

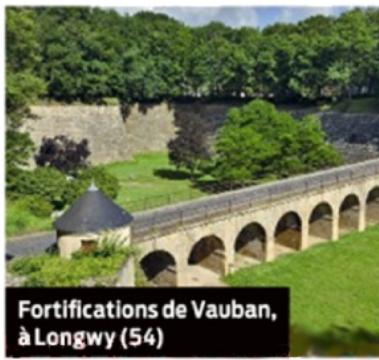
Crée en 1972, par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), la liste du Patrimoine mondial comporte 869 biens culturels, 213 sites naturels et 39 biens mixtes.

Pour y figurer, chaque pays doit d'abord dresser un inventaire de son patrimoine « classable ».

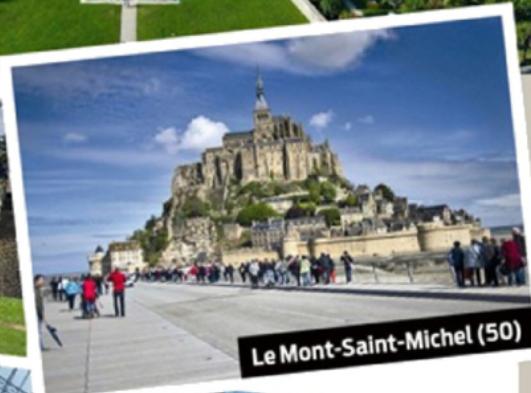
Puis il élaboré un dossier montrant que tel lieu a une valeur universelle exceptionnelle, satisfait au moins 1 des 10 critères de sélection et respecte entre autres des plans de protection et de gestion. Ces documents sont examinés par des commissions scientifiques et techniques. Le processus prend des années : l'inscription de l'œuvre architecturale de Le Corbusier a été lancée en 2003... et acceptée en 2016. L'intérêt de ce classement est surtout touristique.



Saline royale, à Arc-et-Senans (25)



Fortifications de Vauban, à Longwy (54)



Le Mont-Saint-Michel (50)



Le centre historique minier, à Lewarde (59)

## 2 Une quarantaine de sites en France

La France possède 45 biens classés (39 culturels, 5 naturels et 1 mixte).

En 1979, les premiers honorés furent, notamment, la basilique de Vézelay (89), la cathédrale de Chartres (28) et le Mont-Saint-Michel (50). Depuis, ont été classés le golfe de Porto (Corse) en 1983, le canal du Midi en 1996, les quartiers

historiques de Lyon (69) en 1998, les fortifications de Vauban en 2008 et le bassin minier du Nord-Pas-de-Calais en 2012. Autant d'endroits à (re)découvrir cet été ! Les terres et mers australes françaises, apparues sur la liste de l'Unesco l'année dernière, sont moins accessibles !

## 3 Plusieurs obligations

La conservation et la gestion des biens reste du ressort des États, mais est scrutée par des organismes internationaux. Ces sites peuvent être retirés de la liste de l'Unesco si l'organisation estime qu'ils ne sont pas correctement gérés et protégés. Ce fut le cas, en 2017, de la cathédrale de Bagrati (Géorgie), dont la reconstruction en béton, cinq ans auparavant, a entraîné son exclusion.

## 4 Le patrimoine en péril

La liste du Patrimoine mondial en péril regroupe les sites menacés par l'activité humaine, les conflits ou des causes naturelles. En Europe, le vieux port de Liverpool (Royaume-Uni) et le centre historique de Vienne (Autriche) sont notamment concernés.



Chapelle Notre-Dame du Haut, par Le Corbusier, à Ronchamp (70)

## 5 Des effets pervers

La liste du Patrimoine mondial suscite quelques vives critiques à cause de l'augmentation, parfois exponentielle, du nombre de visiteurs qu'elle draine sur les sites inscrits. Des experts dénoncent cette « *Unescoisation* » du tourisme, qui participe in fine à la dégradation des lieux en question. C'est encore plus vrai dans les pays n'ayant pas les moyens de gérer d'importants flux de personnes.

D'autres soulignent la complexité et le coût des dossiers, qui écartent les États les plus pauvres.

Résultat : la moitié des biens classés se situent en Europe et en Amérique du Nord.

## VOLS DE VOITURES ///////////////

# Absence d'effraction et assurance

L'enquête publiée en pages 30-32 traite des vols de véhicules par voie électronique et sans effraction. En pareil cas, les assureurs remboursent-ils ?

### SELON LA CLAUSE DU CONTRAT

Prouver qu'un véhicule a bien été subtilisé, alors qu'il n'existe aucune trace d'effraction : le problème se pose surtout si celui-ci est retrouvé. Dans le cas contraire, et à partir du moment où vous avez déclaré le vol auprès des services de police ou de gendarmerie, il n'y a aucune raison que l'assureur refuse d'appliquer la garantie dédiée éventuellement souscrite (elle n'est pas obligatoire). Certes, si la compagnie suspecte une fraude, elle peut diligenter une enquête, ce qui suspendra l'indemnisation. Le vol électronique est en principe couvert, sauf s'il est expressément indiqué dans le contrat que



l'effraction conditionne la prise en charge. En d'autres termes, si la clause définissant le vol est trop floue, cela doit profiter à l'assuré.

### LA POSITION DES TRIBUNAUX

Si votre automobile est retrouvée et que l'expert mandaté par la compagnie ne constate aucune trace d'effraction, elle peut refuser de vous dédommager, estimant que la preuve du vol

n'est pas rapportée. Dans cette hypothèse, et si le conflit perdure, saisissez le Médiateur de l'assurance pour qu'il rende un avis. Si votre démarche n'est pas couronnée de succès, vous devrez passer par la case justice. Que disent alors les tribunaux ? Au fil du temps, les juges ont « assoupli » leur position. Auparavant, pour que le vol soit avéré, ils exigeaient que la serrure ou la portière du véhicule soit détériorée, qu'une de ses vitres soit brisée...

Mais avec le développement de l'électronique et du système accès main libre qui équipent les modèles récents, et les risques de piratages que cela induit, ils donnent de plus en plus souvent raison à l'assuré, même en l'absence de trace visible d'effraction. À noter : le fait de s'être fait dérober ses clés de voiture est, en général, considéré comme une preuve recevable, ce qui oblige alors l'assureur à indemniser la victime du sinistre.

J.KREKOWICZ/ADOBESTOCK

## FAMILLE ///////////////

# La non-représentation d'enfant, un délit

Notamment en période de vacances, il arrive que l'un des parents séparés ne respecte pas les dispositions qui organisent la garde de l'enfant.

### LE DROIT DE GARDE

Mariage, Pacs ou concubinage : en cas de séparation du couple, les conditions de garde de l'enfant (lieu de résidence, partage des week-ends et des vacances...) sont régies par un jugement ou une convention. Sauf si les deux ex-conjoints se sont préalablement mis d'accord pour les suspendre de manière temporaire ou à titre exceptionnel, les règles ainsi fixées doivent être respectées. Le parent qui les enfreint encourt des sanctions pénales.

### UN AN DE PRISON ET 15 000 € D'AMENDE

Si la soustraction d'enfant existe (le fait de retenir un mineur en violation des mesures encadrant l'exercice de l'autorité parentale), elle reste moins fréquente que la non-représentation. On

entre dans ce cadre-là lorsque le père ou la mère refuse de ramener l'enfant à son domicile habituel à la fin d'un week-end, de congés, ou après un droit de visite. Peu importe que cette non-représentation soit « justifiée » ou non par un mensonge (par exemple, enfant présumément malade). Comme il s'agit d'un délit, le parent qui « attendait » son fils ou sa fille peut déposer plainte auprès de la police ou de la gendarmerie, voire auprès du procureur de la République du tribunal judiciaire de son domicile. Il lui est également possible de saisir cette juridiction par la voie de la citation directe, avec le concours d'un avocat. S'il est poursuivi, le parent fautif risque alors un an de prison et 15 000 € d'amende. Des peines potentielles qui passent à trois ans et à 45 000 € si le mineur est retenu plus de cinq jours sans que l'autre parent



sache où il se trouve. Le juge peut, cependant, choisir une autre voie : le recours à la médiation ou l'obligation d'accomplir un stage de responsabilité parentale.

F.BROCHIERE/SIGNATURES

## La reine des preuves ne convainc pas

Six ans après le cambriolage d'un hangar agricole, une trace ADN laissée sur place a fini par « parler ». Le voleur sera-t-il appréhendé ?

— Par ARNAUD DE BLAUWE

**C**e terrain, c'est mon havre de paix, mon refuge : je m'y rends presque tous les jours », confie Marguerite L., 77 ans, en guise de scène d'ouverture. Le paradis dont elle parle se situe dans la Sarthe, à 7 kilomètres de sa maison. Dessus s'élève un hangar, où est notamment entreposé du matériel agricole, et alentour, s'étendent un verger et une zone boisée. Quelques moutons et poules occupent paisiblement les lieux. Le décor est planté. Marguerite peut maintenant enchaîner sur son histoire. « Un jour d'avril 2014, quelques semaines après le décès de mon mari, raconte-t-elle, j'arrive là-bas et je me rends compte que la porte de l'entrepôt a été fracturée. À l'intérieur, plusieurs outils et appareils ont été volés. Une poule a été tuée "gratuitement" et des actes de vandalisme ont même été commis. Après avoir fait les comptes, le préjudice financier s'élève à environ 6 500 €. » Le début de l'intrigue.

Les gendarmes prennent sa plainte, une fois les constats effectués sur place. Marguerite leur indique qu'elle a trouvé deux bouts de cigarette par terre, dans la remise. Sans doute jetés par le ou les cambrioleurs, comme dans toute bonne série policière. « Je suis sûre que ces mégots n'étaient pas là les jours précédant le vol. J'avais ratissé le sol, je les aurais vus ! », assure la retraitée. Les enquêteurs les prélèvent... tout en la prévenant qu'ils ne seront pas forcément analysés car la recherche d'un éventuel ADN « coûte cher » ! L'épisode aurait pu s'arrêter là.

### Rebondissement dans l'enquête

Mais coup de théâtre ! Le 17 mars dernier, six ans après les faits, Marguerite reçoit un appel de la gendarmerie. Qui lui annonce que « l'ADN sur un mégot a marqué ». Celui qui l'a « oublié » a donc pu être identifié. La gendarde en charge de l'enquête lui donne, néanmoins, peu d'informations. Elle consent juste à révéler qu'il s'agit d'un petit cultivateur du coin, « qui fait dans le bois » et qui ne vit pas loin de chez la retraitée. Il faut bien maintenir le suspense. « Quoi qu'il en soit, l'implication de ce personnage est plausible. Peu de temps après le cambriolage, ma fille a vu, publiée sur Leboncoin, une annonce pour un broyeur de végétaux. Il ressemblait



étrangement à celui que je venais d'acheter. Nous avons alors décidé de prendre contact avec le vendeur... qui habite à 25 kilomètres de mon domicile. Et, malheureusement, il nous a déclaré que la machine avait déjà trouvé preneur. »

Le 1<sup>er</sup> avril, et ce n'est pas une farce, Marguerite apprend que le procureur de la République a classé l'affaire sans suite, « faute d'éléments ». On quitte la fiction pour retourner à la dure réalité de la justice. Clore rapidement un dossier, était-ce un moyen pour le parquet de faire baisser la pile des plaintes en souffrance ? La France était, à cette période, confinée en raison de l'épidémie de Covid-19, et les tribunaux fonctionnaient au ralenti.

Au téléphone, l'enquêtrice n'a pas caché sa déception : tout ça pour ça ! « Il paraît que l'ADN est la reine des preuves, s'agace Marguerite. Il faut croire que non. La gendarmerie a fait son travail, n'a pas "lâché". À l'époque du cambriolage, certains membres de mon entourage m'avaient prévenue : "Ça ne sert à rien de porter plainte, il ne se passera rien." Non, mon histoire montre que cela peut être utile ! Mais si, après, la justice ne bouge pas... On a le droit de voler en toute impunité. Je compte écrire au procureur pour lui demander davantage d'explications. J'attends. » À suivre... ♦

# Complétez votre collection

**QUE  
CHOISIR**

## QUE CHOISIR



N° 592



N° 591



N° 590



N° 589

## QUE CHOISIR ARGENT



N° 159



N° 158



N° 157



N° 156

## QUE CHOISIR PRATIQUE



N° 124



N° 123



N° 122



N° 121

## QUE CHOISIR SANTÉ



N° 150



N° 149



N° 148



N° 147

Pour conserver tous vos numéros



10 €

La reliure  
QUE CHOISIR



9,50 €

## Pour commander

Merci de découper ou recopier ce bulletin et de le retourner accompagné de votre règlement à:

**QUE CHOISIR**

Service Abonnements - 4, rue de Mouchy  
60438 NOAILLES CEDEX



## BULLETIN DE COMMANDE

Merci de m'envoyer à l'adresse ci-dessous les exemplaires suivants :

Numéros commandés	Prix unitaire	Ex. Total (en €)
<b>QUE CHOISIR</b>		
N° 589 <input type="checkbox"/>	N° 590 <input type="checkbox"/>	4,80 €
N° 591 <input type="checkbox"/>	N° 592 <input type="checkbox"/>	4,80 €
<b>QUE CHOISIR ARGENT</b>		
N° 156 <input type="checkbox"/>	N° 157 <input type="checkbox"/>	4,95 €
N° 158 <input type="checkbox"/>	N° 159 <input type="checkbox"/>	4,95 €
<b>QUE CHOISIR PRATIQUE</b>		
N° 121 <input type="checkbox"/>	N° 122 <input type="checkbox"/>	6,95 €
N° 123 <input type="checkbox"/>	N° 124 <input type="checkbox"/>	6,95 €
<b>QUE CHOISIR SANTÉ</b>		
N° 147 <input type="checkbox"/>	N° 148 <input type="checkbox"/>	3,90 €
N° 149 <input type="checkbox"/>	N° 150 <input type="checkbox"/>	3,90 €
<b>LES RELIURES</b>		
Reliure Que Choisir		10 €
Reliure Que Choisir Santé		9,50 €

Participation aux frais d'expédition, à ajouter à votre montant total (délai de réception de 3 semaines) ..... 1 article: 1,50 €  
2 articles et plus: 2 €

MONTANT TOTAL DE VOTRE COMMANDE

M.  M<sup>me</sup>

Nom  Prénom

Adresse

Code postal  Localité

Je joins mon règlement

par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Que Choisir

par carte bancaire

N°

Date de validité  Signature

Offre valable en France métropolitaine.  
En application des dispositions de l'article L. 221-28  
du code de la consommation, la vente des produits présentés  
sur cette page n'ouvre pas droit à rétractation.

La reliure  
QUE CHOISIR

# COMPARATEUR DES SUPERMARCHÉS DRIVES



Nos experts vous guident

Comment faire vos courses  
au meilleur prix,  
à côté de chez vous ?

Avec notre carte interactive  
des drives, repérez les magasins  
proches de chez vous et visualisez  
les prix des produits rayon par rayon!

<http://ufcqc.link/supermarches593>

Pour accéder au dossier, copiez l'URL ci-dessus ou flashez le QR code.

